

**Les programmes de droit, de philosophie et d'éthique
des universités du Québec**

**Rapport n^o 21
Janvier 2000**

COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

**Les programmes de droit, de philosophie et d'éthique
des universités du Québec**

**Rapport n^o 21
Janvier 2000**

Numéro de publication : 00-01
Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-920079-84-0

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MANDAT DE LA COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

Note au lecteur

Le mandat

La Commission des universités sur les programmes a reçu le mandat d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes des universités et de recommander aux établissements des modalités de concertation, pouvant aller jusqu'au partage de domaines ou de programmes, tout en maintenant une offre de la meilleure qualité et aussi diversifiée que possible. Ces recommandations doivent tenir compte des ressources à la disposition des universités, des besoins sociaux et culturels en général ainsi que des réalités du marché du travail, de même que du voeu de la société québécoise, par l'intermédiaire de ses gouvernements successifs, de maintenir l'accessibilité à l'université pour tous ceux et celles qui en ont les capacités intellectuelles et la motivation, quelle que soit par ailleurs leur situation financière.

C'est dans cette perspective que la Commission a adopté son Document de référence qui situe le cadre de ses travaux et, notamment, interprète la portée des impératifs que la ministre de l'Éducation souhaitait voir pris en compte, dans la lettre qu'elle adressait le 6 novembre 1996 au président de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, à l'occasion de son accord à la création de la Commission.

Son secrétariat ayant ouvert ses portes en janvier 1997, la Commission a tenu sa première réunion à la mi-février. Dès le début, elle a prouvé, par les conditions qu'elle a mises en place, qu'elle poursuit ses travaux à livre ouvert, sans réponse toute faite, y associant des professeurs, des étudiants et des personnes de l'extérieur de l'université. Elle donne accès sur son site WEB à diverses publications et communications.

Le fonctionnement en sous-commissions

La Commission a choisi de confier à des sous-commissions sectorielles le mandat d'effectuer l'analyse de la situation et de formuler des recommandations. En effet, compte tenu du caractère nécessairement spécialisé de l'enseignement universitaire, le redéploiement des forces et le partage des programmes entre les universités ne sont possibles que par la mise à contribution des hommes et des femmes qui enseignent dans les disciplines et champs d'études offerts dans les établissements. À part quelques exceptions récentes, aucune discussion systématique, par secteur disciplinaire ou champ d'étude, n'a été faite jusqu'à maintenant sur une base interuniversitaire en vue d'une offre conjointe de programmes, de l'adoption de créneaux respectifs de programmation ou encore de partage de cours ou de ressources et il était essentiel que l'on prenne le temps nécessaire pour réaliser cet exercice.

Aussi, même si la méthode adoptée, qui fait largement appel à la discussion et à la consultation, entraîne un certain délai, elle présente l'avantage d'associer les acteurs qui seront appelés à implanter les recommandations formulées par les diverses sous-commissions et, par là, le temps requis aujourd'hui par le processus en constitue autant de gagné lors de la mise en oeuvre des

recommandations que la Commission fera aux établissements. Compte tenu des fonctions qu'elles occupent ou ont occupées, ces personnes connaissent le secteur, ses forces et ses faiblesses, notamment en matière de recherche et de création qui constituent un des éléments clés des programmes d'enseignement aux deuxième et troisième cycles; elles connaissent les collaborations interinstitutionnelles formelles et informelles, de même que celles qu'il faut développer.

Plusieurs facteurs expliquent le fait que les travaux peuvent aboutir rapidement à des perspectives de collaboration de toute nature à l'intérieur des sous-commissions. La réunion autour d'une table, avec un objectif explicite de concertation, des personnes déléguées par les universités qui offrent un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un secteur provoque nécessairement une dynamique de dialogue. De plus et sans aucun doute, la conscience de l'effet qu'ont sur chacune des institutions les importantes réductions budgétaires actuelles contribue au caractère productif de ce dialogue. En outre, dans la mesure où les effectifs professoraux sont en profonde mutation en raison des nombreux départs à la retraite – 900 professeurs, soit l'équivalent du corps professoral de l'UQAM, partiront sur une période de moins de deux ans dans tout le système universitaire et très peu seront remplacés pour le moment – il est clair que le temps est révolu où tout le monde pouvait penser tout offrir. Des choix institutionnels s'imposent et les conclusions de la Commission pourront, à brève échéance, contribuer à les rendre cohérents dans une perspective systémique.

Dans ce contexte, les sous-commissions sont amenées à s'entendre sur les conditions de la consolidation des programmes actuels, sur l'abandon de certains d'entre eux ainsi que sur les possibilités de développement dans certains secteurs particulièrement cruciaux pour l'avenir de la société québécoise. Les sous-commissions sont le lieu où les unités d'une même discipline dans l'ensemble des universités se concertent sur les spécialités que chacune compte privilégier et où elle envisage combler des postes de professeurs lorsque les conditions le permettront.

Toutes les sous-commissions sont présidées par un ou une membre de la Commission. Les membres provenant de l'enseignement universitaire sont des professeurs mandatés par leur université, occupant ou non une fonction de direction académique. Une représentation étudiante, du premier cycle ou des cycles supérieurs, est également assurée. Les sous-commissions invitent à siéger au moins une personne oeuvrant à l'extérieur du milieu universitaire et reconnue dans le domaine à l'étude. Elles peuvent, en outre, rencontrer tout interlocuteur susceptible d'éclairer leurs travaux.

Les données utilisées

La première démarche des sous-commissions, avec le soutien du secrétariat de la Commission, consiste à réaliser le portrait des enseignements dispensés dans chacun de ces secteurs dans l'ensemble du Québec, avec les données sur les caractéristiques des programmes, les corps professoraux qui y enseignent et les effectifs étudiants. Les tendances de la dernière décennie y sont également observées, incluant l'évolution des nouvelles inscriptions et de la diplomation par secteur.

Les données sont extraites des sources communes que sont les banques d'information constituées conjointement par les universités et le ministère de l'Éducation, notamment le système de recensement des clientèles étudiantes (RECU). Celles de la recherche sont traitées selon les catégories de subventions retenues par le système d'information sur la recherche universitaire (SIRU). On complète le portrait à l'aide des annuaires des établissements ainsi que de leurs données

sur le corps professoral. Les travaux sur la durée des études et sur les taux de diplomation, de même que sur le suivi des diplômés réalisés par le ministère de l'Éducation font également partie du tableau. Toutes ces données font l'objet d'une collecte et d'une validation conjointement avec les institutions.

On s'assure que l'information suivant les spécificités des différents secteurs permet de s'en faire une idée juste : les activités de recherche, le rayonnement scientifique ou artistique et les services aux collectivités locales ou régionales ne s'évaluent pas de la même façon en droit qu'en musique, en génie, en sciences humaines ou en sciences pures.

La CUP a également recours aux résultats des travaux de concertation menés depuis près de trente ans en matière de développement des collections de bibliothèques et qui ont donné lieu à des acquisitions sélectives selon les spécialisations des établissements, notamment au niveau des études supérieures. Plus récemment, les bibliothèques ont choisi de se partager l'achat de certains périodiques coûteux. Elles se sont engagées à les acquérir pendant une période de trois ans et à transmettre par voie électronique copie de tout article requis aux usagers des autres universités en moins de 48 heures après réception de la demande, dans chacun des établissements universitaires du Québec.

Élaboration des recommandations

Les sous-commissions procèdent ensuite à la préparation et à l'examen des hypothèses de rationalisation qui paraissent souhaitables ou nécessaires, et faisables. Cela peut se traduire par des propositions de regroupement des forces d'un secteur dans une ou plusieurs universités, de retrait ou encore de réorientation en vue d'occuper un champ jusqu'à maintenant non couvert, ou toute autre solution qui paraît réalisable. Les formes de la concertation interuniversitaire sont multiples, allant de l'offre de plusieurs cours planifiée conjointement entre deux ou plusieurs départements à l'offre conjointe de tout un programme, en passant par la mobilité des étudiants d'une université à l'autre pour certains cours, ou encore par celle de professeurs pour un ou plusieurs cours, selon le cas. Dans les sous-commissions qui sont convenues de recommandations jusqu'à maintenant, presque toutes les formes possibles de concertation sont apparues.

Tous les formats ne conviennent pas également à tous les secteurs – la musique et la physique s'appréhendent de façon différente – et le fait d'avoir recours aux praticiens des diverses disciplines permet de valider les solutions envisagées en cours de travail. En outre, il faut prendre garde d'affaiblir l'offre des cours dont un grand nombre est dispensé aux étudiants de plusieurs programmes à la fois. La suppression d'un programme constitué de certains cours communs à d'autres pourrait avoir comme conséquence directe de diminuer la viabilité de ces derniers et d'appauvrir la diversité de l'offre proposée aux étudiants.

Les sous-commissions acheminent leurs propositions à la Commission qui porte ultimement la responsabilité des recommandations qu'elle fera aux établissements et qu'elle rendra publiques. La Commission prévoit avoir terminé les travaux sectoriels à la fin de 1999 et procéder à la vérification des suivis donnés à ses recommandations au cours de l'année suivante.

Une entreprise commune

L'entreprise est complexe et le temps pour y procéder limité. Son succès dépend, pour une large part, de la volonté explicite des différents acteurs qui, à un titre ou l'autre, apportent leur contribution. Cela comprend le personnel que les universités affectent à la préparation de dossiers ou à la participation aux travaux de la Commission et de ses sous-commissions, les étudiants ainsi que des personnes extérieures aux universités, de même que le personnel des Affaires universitaires et scientifiques du ministère de l'Éducation qui rend disponibles les données sur les activités des universités.

Il faut réitérer que les travaux de la Commission ont pour objet d'examiner l'offre de programmes qu'ensemble les universités du Québec proposent à la clientèle étudiante, en s'assurant que la couverture des disciplines et des champs professionnels de niveau universitaire continue d'être aussi exhaustive que possible en dépit de conditions adverses. Le travail de la CUP se déroule parallèlement à d'importantes opérations de planification et de réorganisation dans les établissements universitaires du Québec. Il n'en est pas un qui ne réexamine actuellement ses priorités académiques et son organisation administrative, compte tenu des compressions à intégrer dans les budgets au cours d'une période de trois ans devant se terminer en juin 1999.

L'exercice doit également prendre en compte le contexte concurrentiel dans lequel vivent les universités à l'échelle mondiale et les défis auxquels, avec la société québécoise et notamment sa main-d'oeuvre hautement qualifiée, elles doivent pouvoir se mesurer dans une ère de mondialisation. Il faut en même temps aider à conserver une offre de programmes de base dans toutes les universités, y compris les plus petites, qui desservent une clientèle en provenance de leur région et d'ailleurs dans le monde selon leurs secteurs d'excellence.

Compte tenu des coupures de 370 millions déjà effectuées ou annoncées, il est clair que l'intégrité de l'offre globale des programmes universitaires est au coeur des travaux et la CUP verra à la préserver. La CUP doit s'assurer que les réorganisations à faire dans chacun des secteurs préservent une étendue de programmation que l'on attend des universités dans une société développée.

Août 1998

Faits saillants

Les champs d'application du droit se sont considérablement multipliés avec le temps, tant et si bien que la pratique de la profession est devenue plus complexe que jamais, au point qu'aujourd'hui l'étude du droit déborde les champs de la pratique. C'est pour cette raison qu'au Québec, depuis les années 1970, les baccalauréats en droit ne préparent plus uniquement à la pratique de la profession telle que circonscrite par l'ordre professionnel. De plus en plus d'étudiants poursuivent des études avancées (maîtrise et doctorat) parallèlement au développement de la recherche dans les facultés de droit et au Département des sciences juridiques de l'UQAM.

Il n'y a que cinq établissements au Québec qui offrent un baccalauréat en droit, soit les universités Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke, ainsi que l'UQAM. Il faut cependant mentionner que l'Université d'Ottawa est un autre acteur important dans la formation des avocats au Québec puisqu'elle propose un baccalauréat en droit civil et qu'au pays la pratique du droit civil est limitée au Québec. Tous les programmes de baccalauréat en droit sont contingentés, ont plus ou moins les mêmes objectifs et se distinguent selon leur banque de cours optionnels. Quant à la formation de deuxième cycle en droit notarial, elle n'est offerte que par les universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke.

À l'automne 1998, les 27 programmes de droit offerts au Québec aux trois cycles d'études comptaient 4861 étudiants, tous régimes d'études confondus. Les effectifs au premier cycle (au certificat et au baccalauréat) composaient 85 % de la clientèle. Les effectifs étudiants au baccalauréat se maintiennent plus ou moins d'une année à l'autre, mais les demandes d'admission sont en baisse depuis plusieurs années, une situation qui prévaut ailleurs au Canada. Les responsables des facultés de droit et du Barreau sont fortement préoccupés par cette tendance générale, car ils considèrent qu'elle a une incidence sur la qualité de la formation, sur la qualité de la relève et sur les institutions.

Par ailleurs, les effectifs étudiants des diplômes en droit notarial (DDN) sont également en baisse importante. La profession vit des années difficiles depuis la disparition des règlements tarifaires. Depuis la tenue des États généraux sur le notariat en 1996, des efforts sont entrepris pour attirer une relève, relancer la profession et adapter les programmes de formation aux besoins d'une société en changement. Un stage en entreprise est devenu obligatoire en 1996.

Parmi l'ensemble des formations qui donnent accès aux ordres professionnels, la formation des avocats est la seule à ne pas être complétée dans les universités. Après le baccalauréat, l'étudiant doit passer une année à l'École professionnelle du Barreau, puis il doit réussir les examens de l'École et compléter un stage de six mois avant d'être reçu par le Barreau du Québec. Les étudiants qui se destinent à la profession de notaire font une année supplémentaire à l'université en vue d'obtenir un diplôme de deuxième cycle en droit notarial (DDN) ou une maîtrise avec option en notariat, et complètent un stage de huit mois sous la supervision de la Chambre des notaires du Québec.

La Commission des universités sur les programmes formule cinq recommandations dans le but que des enseignements soient offerts dans le plus de domaines possibles du droit; dans le but de réorienter les programmes de certificat en difficulté; d'enrichir et faire reconnaître sur une base universitaire la quatrième année de formation en droit; de surveiller l'évolution de la pratique et de la formation des notaires et de reconsidérer à terme l'offre de formation dans sa forme actuelle; de

diffuser des informations actualisées sur les débouchés en droit pour relancer l'intérêt pour des études dans le domaine.

Outre les connaissances disciplinaires (histoire de la pensée occidentale, problématiques de la philosophie contemporaine), toutes les formations en philosophie ont pour objectif de transmettre des habiletés ou compétences essentielles. Il faut maîtriser les attitudes et les méthodes propres à la discipline. Il est tout aussi important d'acquérir une autonomie intellectuelle, un esprit synthétique, analytique et critique, des aptitudes de recherche et de communication des connaissances. Les baccalauréats en philosophie préparent à l'enseignement, à la recherche ou servent de complément à toute autre formation qui mène à une profession ou à d'autres débouchés en milieu de travail. Ils permettent également de consolider les habiletés intellectuelles requises par toute formation universitaire. Aux études supérieures, en plus de former à la recherche, tous les programmes de maîtrise préparent d'une certaine façon à l'enseignement de la philosophie au collégial, mais les universités Laval et de Montréal, ainsi que l'UQAM, ont décidé d'offrir une option ou une concentration en enseignement de la philosophie au collégial.

Huit universités offrent des programmes en philosophie : les universités Bishop's, Concordia, Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke, ainsi que l'UQAM et l'UQTR. Parmi les 27 programmes offerts à l'automne 1998, on compte neuf baccalauréats, sept certificats et 11 maîtrises et doctorats dans lesquels environ 1370 étudiants étaient inscrits. Le nombre total d'inscriptions au baccalauréat a augmenté de façon significative entre 1986 et 1998 (+27 %). Les inscriptions ont augmenté partout, sauf à l'Université de Sherbrooke où une menace de fermeture pesait sur les programmes de philosophie en 1995.

En plus des programmes complets qu'elles offrent à leurs étudiants réguliers, certaines unités de philosophie proposent des microprogrammes aux personnes qui sont déjà sur le marché du travail. Par ailleurs, toutes les unités de philosophie offrent des cours de service – dont une bonne quantité en éthique – dans des programmes de diverses disciplines ou les cours des programmes de philosophie sont ouverts à des étudiants inscrits dans d'autres programmes.

Parce qu'elle utilise les mêmes méthodes, l'éthique est traditionnellement associée à la philosophie. Même si le phénomène n'est pas généralisé à l'ensemble des universités, on assiste au développement de programmes complets dans le domaine et dans certains cas, à leur détachement net des programmes de philosophie. L'UQAR est la première université québécoise à avoir créé un programme entièrement dédié à l'éthique. À l'automne 1998, quatre établissements offraient des programmes complets en éthique.

Malgré la réduction du corps professoral universitaire, les membres du sous-groupe de travail sur les programmes de philosophie et d'éthique s'entendent pour dire que les universités québécoises, considérées dans leur ensemble, offrent un bon enseignement en philosophie.

La Commission formule six recommandations qui peuvent aider les unités de philosophie à aller plus loin dans leurs mesures de rationalisation ou pour améliorer certains critères de performance comme le taux de diplomation. Le taux de diplomation *global* de l'ensemble des établissements à la fin des années 1980 est relativement plus faible en philosophie que dans une majorité des autres disciplines déjà examinées par la Commission des universités sur les programmes. Enfin, l'une des recommandations aborde la question de l'enseignement de la philosophie au collégial : les besoins et la nature de la formation devraient être étudiées par un comité conjoint pour pouvoir préparer la relève à l'Université.

Introduction générale au rapport

La Commission des universités sur les programmes examine l'offre de programmes en procédant à un découpage des grands secteurs disciplinaires en différentes sous-commissions. Les disciplines sont regroupées selon leurs affinités, mais lorsque le nombre de programmes pour une sous-commission devient trop grand, on procède à un sous-regroupement qui peut s'avérer arbitraire. C'est ce qui s'est passé lorsque la sous-commission sur le secteur « Droit, éthique et philosophie » (DEP) a été formée. Malgré les quelques aspects communs aux deux disciplines, les programmes de droit et de philosophie ont été traités séparément par deux sous-groupes de travail (la liste des membres des sous-groupes de la sous-commission est présentée en annexe B). En ce qui a trait aux formations en éthique, comme la discipline a toujours été considérée comme une composante de la tradition philosophique, elles ont été regroupées avec les programmes de philosophie. Les programmes complets en éthique sont peu nombreux; la plupart des formations étant des composantes de programmes (cours) ou des orientations.

Les travaux de la sous-commission ne sont pas une première occasion de rencontre pour les responsables des unités de droit. En effet, les doyens des quatre facultés québécoises et le directeur du Département des sciences juridiques de l'UQAM se rencontrent régulièrement par l'entremise du Conseil des doyens des facultés de droit du Québec, auquel participe également le doyen de la Faculté de droit – section droit civil – de l'Université d'Ottawa, mais il n'a jamais été question de faire l'examen conjoint des programmes. Par contre, pour les représentants des unités de philosophie, il s'agit d'une première non seulement dans l'examen conjoint de l'ensemble des programmes de leur discipline, mais aussi dans leur regroupement.

La fiscalité est à la marge des sciences de la gestion et du droit. Il a été décidé que la sous-commission ADM, portant sur les programmes d'administration, de comptabilité, de relations industrielles, se chargerait de l'examen des programmes dans ce domaine. On signale cependant que ces programmes constituent une charge importante pour les facultés de droit des universités de Montréal et de Sherbrooke. Dans le cas de l'Université de Montréal, il s'agit d'un programme de maîtrise géré conjointement par la Faculté de droit et l'École des hautes études commerciales; à Sherbrooke, le diplôme relève essentiellement de la Faculté d'administration.

L'enseignement du droit et de la philosophie à l'université ont été abordés directement ou indirectement par des études importantes auxquelles on réfère le lecteur qui voudrait en savoir davantage. Malgré le temps écoulé depuis la parution de ces études et la désuétude de certains constats, plusieurs éléments descriptifs sont toujours valides, d'autres n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers lors des travaux de la sous-commission.

En ce qui concerne l'enseignement du droit, on doit d'abord mentionner deux rapports produits, dans les années 1970, par le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal et intitulés « La place du juriste dans la société québécoise » et « L'adéquation des programmes des facultés de droit aux fonctions de travail de leurs diplômés ». Ces deux rapports ont fait l'objet d'un avis du Conseil des universités publié en 1979. Puis, le très instructif Rapport au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada produit par le Groupe consultatif sur la recherche et les études en droit est paru en 1983. Dix ans plus tard, le Rapport du sous-comité du Comité conjoint sur la formation des avocats, qui devait se prononcer sur la réforme du programme du Barreau et sur la pertinence d'un « profil indicatif », était publié. Un autre rapport, paru en 1994, traitant également de la formation professionnelle, était présenté par le Comité de la formation professionnelle du Barreau du Québec à l'Office des professions du Québec. Enfin, en 1996, est

paru un rapport intitulé « La pratique du droit au Québec et l'avenir de la profession » produit par le Comité sur l'avenir de la profession du Barreau du Québec.

L'enseignement de la philosophie a toujours été un sujet de grand intérêt pour la Société de philosophie du Québec, surtout l'enseignement de niveau collégial. Par ailleurs, le système universitaire a fait l'objet de deux études publiées dans le courant des années 1970. Il s'agit du Dossier Philosophie (ou Rapport Cazalis-Gendreau) publié en 1974 pour le compte du Conseil des universités du Québec, et l'imposante étude intitulée « Matériaux pour l'histoire des institutions universitaires de philosophie au Québec » et publiée par l'Institut supérieur des sciences humaines (ISSH) de l'Université Laval en 1976. Enfin, la Société de philosophie du Québec a fait paraître, dans son Bulletin de 1975-1976, les réactions au Dossier Philosophie.

En terminant, pour simplifier la lecture du rapport, lorsque des observations portent sur l'ensemble des unités académiques de droit, celles-ci sont regroupées sous l'appellation « facultés de droit ».

Table des matières

Note au lecteur	i
Faits saillants	v
Introduction générale au rapport	vii
Table des matières	ix

Section I – Les programmes de droit

1. Introduction à l'enseignement universitaire du droit.....	1
2. Les programmes et leur clientèle.....	5
2.1 Les programmes de baccalauréat	8
2.2 Les programmes de certificat	11
2.3 Les programmes de maîtrise et de doctorat	15
2.4 Les programmes de diplôme de deuxième cycle.....	21
3. Les cours de service, la clientèle hors programme et les programmes multidisciplinaires	23
4. La diplomation	25
5. Intégration des diplômés et avenir des professions d'avocat et de notaire	27
6. Les ressources professorales.....	29
7. Les activités de recherche et le rayonnement des unités académiques	31
8. L'intervention du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec.....	37
9. Mesures de rationalisation entreprises et échanges en enseignement	41
10. Recommandations	45

Section II – Les programmes de philosophie et d'éthique

1. Historique et description actuelle de la discipline et de son enseignement à l'université.....	51
1.1 Historique	51
1.2 Description et objectifs de la discipline et de son enseignement à l'université	53
2. Les analyses déjà réalisées sur ce secteur d'enseignement	59
3. Les programmes et leur clientèle.....	59
3.1 Les programmes de premier cycle.....	65
3.2 Les programmes des cycles supérieurs.....	71
4. L'importance de la philosophie pour l'ensemble de la communauté universitaire	73
5. La question de l'éthique	77
6. Taux de diplomation et taux de placement.....	81
7. Description des unités académiques et des ressources professorales	83
8. Description des activités de recherche et rayonnement des unités académiques	89
9. Mesures de rationalisation entreprises et échanges en enseignement	91
10. Recommandations	93
Annexes.....	95

Section I – Les programmes de droit

1. Introduction à l'enseignement universitaire du droit

Le Rapport Arthurs, commandé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada¹, affirme qu'en plus du fait qu'il s'agisse d'une des plus anciennes professions,

« Le droit a été l'une des premières préoccupations des sociétés organisées, l'une des premières facultés des universités médiévales... Le droit est un fait social indiscutable, un sujet de recherche qui s'impose. [...] Par ailleurs,] le droit canadien a de nombreuses spécificités. Nous n'en évoquons que quelques-unes : l'existence de deux langues, de deux systèmes juridiques et de nombre d'institutions particulières tant en droit public que privé; la présence de peuples autochtones et leurs revendications; les influences concurrentes de nombreuses traditions intellectuelles, d'idéologies et d'intérêts économiques divergents, ainsi que d'identités régionales variées; la coexistence du parlementarisme, du fédéralisme, d'une charte constitutionnelle des droits de la personne et d'organismes administratifs autonomes dotés de pouvoirs étendus. »

Comme dans bien d'autres disciplines, les champs d'application du droit se sont considérablement multipliés avec le temps, tant et si bien que la pratique de la profession est devenue complexe, mais aussi que l'étude du droit s'est vue déborder les champs de la pratique. C'est pour cette raison qu'au Québec, depuis les années 1970, les baccalauréats en droit ne préparent plus uniquement à la pratique de la profession telle que circonscrite par l'ordre professionnel. Cette tendance va en s'accroissant dans le contexte de la mondialisation des échanges et de la multiplication des compétences professionnelles. La formation en droit vise deux objectifs : la transmission de connaissances fondamentales en droit et le développement d'habiletés (l'esprit d'analyse et de synthèse, la rédaction, la recherche, l'expression orale, etc.). Parmi les connaissances fondamentales, on ne retrouve pas seulement ce que l'on appelle le droit substantiel (les « règles » du droit) ou le droit positif (les textes de loi); des notions aussi variées que la théorie et la philosophie du droit sont incluses dans les programmes. Les champs contemporains tels que le droit de l'environnement, le droit international et les droits humains sont en développement. En outre, les étudiants sont amenés à comprendre les principes du droit et à en faire la critique. Parallèlement, les besoins en recherche se sont multipliés, ce qui fait que l'ouverture aux études supérieures s'est développée. À ce développement universitaire s'ajoute un marché de l'emploi où la diversité des fonctions offertes aux diplômés en droit s'est agrandie.

L'inscription au Tableau de l'Ordre est toujours aussi recherchée. Parmi l'ensemble des formations qui donnent accès aux ordres professionnels, la formation des avocats est la seule à ne pas être complétée dans les universités. Après le baccalauréat, l'étudiant doit passer une année à l'École professionnelle du Barreau, puis il doit réussir les examens de l'École et compléter un stage de six mois avant d'être reçu par le Barreau du Québec.

Les étudiants qui se destinent à la profession de notaire font une année supplémentaire à l'université en vue d'obtenir un diplôme de deuxième cycle en droit notarial (DDN) ou une maîtrise avec option en notariat, et complètent un stage de huit mois sous la supervision de la Chambre des notaires du Québec.

Au Québec, il existe trois facultés de droit francophones – celles des universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke –, un Département des sciences juridiques, à l'UQAM, et une seule faculté anglophone, celle de l'Université McGill. La Faculté de l'Université Laval a été fondée en 1852,

¹ « Le droit et le savoir ». Rapport au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada préparé par le Groupe consultatif sur la recherche et les études en droit (ou Rapport Arthurs). Avril 1983. p. 3-4.

soit au moment où s'amorçait la rédaction du « Code civil du Bas-Canada ». Fondée en 1848, la Faculté de l'Université McGill est la plus ancienne au Canada.

La Faculté de l'Université de Montréal, créée en 1879, est celle qui compte le plus grand nombre d'étudiants au Canada. Dans le cas de l'Université de Sherbrooke, la Faculté de droit est l'une des trois facultés fondatrices de l'Université (1954). Le plus récent programme de baccalauréat en droit est celui du Département des sciences juridiques de l'UQAM; les premiers cours ont été donnés en 1974. Ce programme se distinguait des autres par son objectif de former des juristes orientés vers la défense et la promotion des droits des travailleurs et travailleuses. Il était aussi le premier programme à donner un accès privilégié aux études en droit à temps partiel. Le Département fait depuis peu partie d'une toute nouvelle structure : la Faculté de science politique et de droit.

Il faut mentionner un autre acteur dans la formation universitaire en droit au Québec : il s'agit de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Étant donné que la section de droit civil est dirigée par un doyen qui n'est pas le même que celui de la section de *Common Law*, elle doit être considérée comme une faculté à part entière. Et comme au pays la pratique du droit civil est limitée à la province du Québec, la très grande majorité des étudiants inscrits dans le baccalauréat en droit civil de l'Université d'Ottawa sont des Québécois. D'ailleurs, la création de la Faculté en 1953 a été motivée par le désir de former des « futurs professionnels du droit du Québec, plus particulièrement ceux de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue² ».

Le droit civil n'est enseigné qu'au Québec et à l'Université d'Ottawa. L'étudiant inscrit au baccalauréat en droit peut passer un trimestre ou une année dans une autre université canadienne pour se familiariser avec la *Common Law* ou obtenir un diplôme dans ce domaine. Des ententes interuniversitaires ont été établies à ce sujet. Depuis l'automne 1999, un seul programme de baccalauréat en droit est offert par l'Université McGill, il s'agit du « Programme national » qui offre une double formation en *Common Law* et en droit civil, c'est-à-dire que les deux traditions sont enseignées simultanément dans le même programme. Dans le cas de l'Université d'Ottawa, en plus des baccalauréats en droit civil et en *Common Law*, un Programme national est aussi offert, mais ce programme prévoit l'apprentissage d'une tradition au cours des trois premières années et l'apprentissage de l'autre au cours d'une quatrième année. La combinaison de formations dans les deux traditions juridiques est une voie qui présente de bonnes perspectives. Dans le contexte de la mondialisation des marchés, non seulement les juristes, mais aussi les gens d'affaires, pourraient y trouver de nombreux avantages.

Les bibliothèques, matière première

La documentation est la source de l'enseignement et de la recherche en droit ou, autrement dit, l'outil principal de cette discipline. Comme elle est abondante, diversifiée, parfois très coûteuse, et qu'elle évolue rapidement, les coûts des bibliothèques sont très élevés. D'autant plus que même si plusieurs références peuvent maintenant être consultées à moindres coûts à partir de systèmes informatiques, les bibliothèques doivent néanmoins acquérir et maintenir un parc d'équipement informatique et par ailleurs, assurer la formation des utilisateurs. Comme dans de nombreuses autres disciplines, plusieurs périodiques en droit peuvent maintenant être consultés à partir d'Internet et certains ne sont plus imprimés. En plus des périodiques, les banques de données juridiques « en ligne » (telles que SOQUIJ et *Quicklaw*) sont devenues des outils essentiels pour tous les étudiants et tous les chercheurs en droit. Bref, les dépenses en équipement informatique

² Tiré de l'historique de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, tel qu'exposé sur le site web de l'établissement (www.uottawa.ca).

sont lourdes et les doyens des facultés de droit considèrent que leurs facultés ne sont pas suffisamment financées à ce chapitre.

En plus des dépenses liées à l'informatisation, comme pour l'ensemble des bibliothèques universitaires, les coûts des abonnements aux périodiques ont considérablement augmenté. Ces abonnements devront de plus en plus faire l'objet d'une concertation interuniversitaire et peut-être même au-delà des universités – avec le Barreau et les services gouvernementaux –, car les coûts ne cesseront d'augmenter et les universités ne pourront continuer à se les procurer sur une base individuelle.

Même si les collections des bibliothèques de droit se sont accrues depuis les années 1960³, les membres du sous-groupe de travail sur les programmes de droit estiment qu'elles sont encore incomplètes. Le Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) chargé d'examiner les possibilités de concertation interuniversitaire, notamment en ce qui a trait à l'acquisition de périodiques, a formé, en 1984, un Groupe de travail des responsables des bibliothèques de droit et de sciences juridiques (comprenant un représentant de l'Université d'Ottawa), qui n'a pas encore réussi à proposer des avenues de concertation significatives, mais dont la tâche n'est pas simple.

Des unités académiques qui ont des besoins spécifiques

Au-delà des cours magistraux, de nombreux types d'activités pédagogiques en petits groupes sont essentiels à l'enseignement du droit : ateliers, travaux de cas pratiques, cliniques juridiques, recherches assistées par ordinateur, stages de recherche, stages à la Cour, stages dans les entreprises, tribunal-école et concours de plaidoirie. Par ailleurs, le développement des « habiletés » chez les étudiants, parallèlement à l'acquisition des connaissances fondamentales, requiert également un encadrement particulier qui n'est possible que dans le cadre de petits groupes. Des groupes-cours de petite taille sont aussi requis pour la formation des notaires. Toutes ces activités ont des coûts divers parfois importants et ne peuvent être rentabilisées par l'augmentation de la taille des groupes-cours, car la qualité de l'enseignement en serait compromise. En bref, les activités d'ordre théorique peuvent être offertes à de grands groupes, mais l'enseignement des nombreux aspects pratiques ne peut se faire qu'en petits groupes. Enfin, on a vu que la bibliothèque en droit est l'instrument principal de l'enseignement et de la recherche et que les coûts pour maintenir et enrichir les collections sont devenus importants.

Le Rapport Arthurs avait fait état d'écarts importants dans les ressources dont disposaient les facultés de droit canadiennes⁴ au début des années 1980. Les auteurs du rapport étaient d'avis qu'en matière de ratio étudiants-professeur, de même qu'en ce qui concerne les budgets et l'administration des bibliothèques, l'on ne tenait pas toujours suffisamment compte des exigences de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement. C'est pourquoi, ils avaient proposé l'élaboration de normes à réviser périodiquement afin de guider les divers intervenants en gestion universitaire pour que des décisions plus justes soient prises en ce qui a trait à l'attribution et la distribution des ressources. Ces normes pouvaient tenir compte notamment de la tradition juridique, des priorités et des niveaux de financement par province. Le Comité des doyens des facultés de droit du Canada avait été pressenti pour faire ce travail, mais il semble qu'aucune suite n'ait été donnée à ce sujet.

³ Le Rapport Arthurs (« Le droit et le savoir ») fait largement état de la situation générale des bibliothèques universitaires de droit au Canada avant 1983.

⁴ « Le droit et le savoir ». Rapport au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada préparé par le Groupe consultatif sur la recherche et les études en droit. Avril 1983. p. 48-49.

Notaires et avocats : ce qui les distingue

Les deux sont des juristes ayant complété un baccalauréat en droit. L'étudiant qui a choisi de pratiquer à titre d'avocat fait une quatrième année d'études à l'École du Barreau; celui qui a choisi le droit notarial doit s'inscrire au diplôme de deuxième cycle universitaire ou dans l'option de la maîtrise en droit consacrée au droit notarial. Tant la formation des avocats que la formation des notaires comporte des stages obligatoires.

Les deux professions permettent d'agir à titre de conseiller juridique. Mais les notaires, comme les avocats, ont des champs de pratique exclusifs. Par exemple, les notaires peuvent faire des hypothèques, les avocats non. Par contre, ces derniers peuvent plaider en cour dans les affaires litigieuses. Un avocat agit pour les intérêts d'une seule partie. Le notaire agit pour toutes les parties dans une affaire; il est donc impartial. Il doit prévenir les litiges. Seul le notaire a compétence pour rédiger les actes les plus importants de notre vie et pour lesquels la forme notariée est obligatoire. Le fait qu'un document soit notarié lui donne une valeur particulière. Par exemple, un testament préparé par un notaire jouit d'une reconnaissance automatique.

2. Les programmes et leur clientèle

Comme en fait foi le tableau 1, cinq établissements universitaires offrent un baccalauréat spécialisé en droit, soit les universités Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke et l'UQAM. À l'automne 1998, l'Université McGill comptait trois programmes : le baccalauréat en droit civil, le baccalauréat en *Common Law* et le *National Program* qui combine les deux traditions juridiques; mais depuis l'automne 1999, ces programmes sont fusionnés. Tous les programmes de baccalauréat sont contingentés. Au premier cycle, on compte également quatre programmes de certificat, dont un qui est offert par l'UQAC.

Toujours selon le tableau 1, seules les universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke offraient un diplôme en droit notarial (DDN) à l'automne 1998. L'Université de Montréal avait auparavant remplacé son DDN par une maîtrise en droit – option notariat. Depuis l'automne 1998, le DDN de l'Université de Montréal est réactivé (la section 2.4 expose les raisons de cette réactivation). Par ailleurs, ces trois établissements offrent aussi un diplôme de deuxième cycle en droit. En ce qui a trait aux programmes de maîtrise, on en compte dans chacun des cinq établissements. Tous les programmes possèdent plusieurs orientations, sauf celui de l'Université de Sherbrooke qui présente un seul cheminement spécialisé en droit de la santé. Dans le cas de l'Université McGill, les deux principales orientations constituent des programmes distincts. Au troisième cycle, l'offre de programme se limite aux universités Laval, McGill et de Montréal. En continuité avec ses programmes de maîtrise, l'Université McGill offre les deux mêmes orientations au doctorat; c'est pour cette raison qu'elle compte deux programmes.

De manière générale et plus que les autres établissements, l'UQAM prévoit l'admission dans ses programmes d'une bonne part de candidats sur la base de leur expérience personnelle (20 % des 200 places leur sont réservées) et l'accès aux études à temps partiel est facilité (les études doivent cependant être terminées dans un délai de six ans). À la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, malgré la réduction des effectifs professoraux, les groupes-cours sont demeurés petits comparativement à ceux des autres établissements.

Les 27 programmes de droit offerts à l'automne 1998 comptaient 4861 étudiants, sans distinction du régime d'études (voir le tableau 2). Les effectifs au premier cycle composaient 85 % de la clientèle.

Les programmes de l'Université d'Ottawa

La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa offre la licence en droit civil (LL.L.; 90 crédits) et le baccalauréat en *Common Law* (LL.B.), en français et en anglais. Sa licence en droit civil attire presque uniquement des étudiants québécois. Ce programme est donc en concurrence directe avec les programmes québécois.

La Faculté de droit offre également une formation combinée ou « Programme national » (LL.L./LL.B.), le certificat général en droit, la maîtrise et le doctorat en droit. La Faculté participe également à un baccalauréat en droit et en gestion des affaires (LL.L./M.B.A.) avec la Faculté d'administration et propose une « propédeutique » appelée « pré-droit » aux candidats autochtones du Québec.

2.1 Les programmes de baccalauréat (B.C.L., LL.L. et LL.B.)

Les baccalauréats en droit sont des programmes spécialisés d'une durée de trois ans, sauf à l'Université McGill où une période de quatre ans est prévue pour achever le Programme national. Ils sont composés de 96 crédits de cours à l'Université Laval, 100 à l'Université de Montréal, 93 à l'Université de Sherbrooke et 100 à l'UQAM. Tous les programmes de baccalauréat en droit ont plus ou moins les mêmes objectifs et se distinguent selon leur banque de cours optionnels. Le programme de baccalauréat en *sciences juridiques* de l'UQAM possède un objectif socioéconomique dominant, mais il s'apparente beaucoup aux autres baccalauréats. De manière générale, tous les programmes de baccalauréat se sont ouverts aux inscriptions à temps partiel. À l'Université de Montréal, la première année du baccalauréat se fait à temps plein; ceux qui veulent commencer à temps partiel peuvent s'inscrire au certificat général de la FEP. En deuxième et troisième années, par contre, les inscriptions à temps partiel sont possibles. Le baccalauréat de l'Université de Sherbrooke se prête peu aux études à temps partiel, notamment parce que les promotions sont annuelles. En ce sens, l'accès aux études en droit s'est « démocratisé ». Par ailleurs, la Faculté de droit de l'Université Laval est la seule à admettre des candidats au trimestre d'hiver.

La nouvelle version du Programme national de l'Université McGill, qui a résulté de la fusion à l'automne 1999 des trois programmes (droit civil, *Common Law*, deux traditions combinées), devait passer de 125 crédits à 105 en décembre 1999. Ce baccalauréat combinant les deux traditions juridiques se distingue de celui de l'Université d'Ottawa par le fait que la formation dans les deux traditions juridiques se fait simultanément et non en trois années dans l'une des traditions, suivies d'une année supplémentaire dans l'autre tradition.

Le nombre de candidats à l'admission en baisse

Le nombre de candidats qui font des demandes d'admission dans les programmes de baccalauréat de l'ensemble du système universitaire, toutes disciplines confondues, est en baisse depuis 1993. La diminution est de 13 % entre 1995 et 1998⁵. Selon les membres du sous-groupe de travail, en ce qui concerne les programmes de baccalauréat en droit, les demandes d'admission sont en baisse depuis plusieurs années. Les tableaux 3a et 3b montrent qu'entre 1995 et 1998, le nombre de candidats à l'admission a baissé globalement de 22 % (voir aussi l'annexe C). Les responsables des facultés de droit et du Barreau sont fortement préoccupés par cette tendance générale⁶, car ils considèrent qu'elle a une incidence sur la qualité de la formation, sur la qualité de la relève et sur les institutions. On remarque au tableau 3b que ce sont surtout les candidats autres que les finissants des collèges qui se présentent en moins grand nombre que par le passé. On note également que seule l'Université McGill enregistre une hausse de demandes d'admission de candidats sortants des collèges. Les membres du sous-groupe de travail estiment que la baisse globale est due à une perception assez répandue aujourd'hui selon laquelle les diplômés en droit n'ont plus d'avenir assuré et la situation serait semblable en Ontario et dans le reste du Canada. Il faut dire également que la profession a beaucoup changé et que les conditions offertes aux nouveaux diplômés ne sont plus nécessairement les mêmes. La section 5 élabore davantage la question.

⁵ « Quelques données et indicateurs significatifs sur le système universitaire québécois ». CREPUQ, janvier 1999, p. 27. La donnée pour l'automne 1998, selon le responsable du dossier à la CREPUQ, est : 63 220.

⁶ Y. Larose. « Entre l'Université et le milieu du travail. Un rapprochement réel aux retombées significatives ». *In National* (Revue de l'Association du Barreau canadien). Juin-Juillet 1999. Vol. 8, n° 4. p. 22.

Le tableau 3a fait état des demandes d'admission, des admissions et des inscriptions au cours de quatre trimestres d'automne consécutifs, ainsi que du contingentement des programmes de baccalauréat en droit à l'automne 1997. Il faut noter d'emblée que les candidats font souvent plus d'une demande d'admission. Parallèlement à la baisse du nombre de candidats à l'admission, le taux d'admission global n'a cessé d'augmenter entre 1995 et 1998. Il atteint 62 % à l'automne 1998. On peut supposer que les mesures sélectives sont moins strictes aujourd'hui que par le passé. Les représentants du Barreau avaient déjà questionné les méthodes de sélection des candidats⁷. Lors d'une conférence récente, une ancienne doyenne de l'Université de Montréal affirmait que : « Dans un contexte de contingentement où le nombre de places disponibles en droit est demeuré constant, les étudiants en droit ont actuellement une cote moyenne de rendement ou un GPA [*Grade Point Average*] moins élevé globalement⁸. » Les membres du sous-groupe de travail estiment toutefois que la sélection exercée par les facultés de droit est toujours significative. Quant au taux d'inscription global, il s'élève à 60 % et est demeuré relativement stable. Enfin, le contingentement à l'automne 1997 est atteint globalement à 95 %.

Les effectifs étudiants

Selon les données présentées au tableau 2, les inscriptions au baccalauréat en droit sont nombreuses. C'est à l'Université de Montréal qu'on retrouve le plus grand nombre d'inscriptions à l'automne 1998, sans distinction du régime d'études (970). Suivent les universités Laval, McGill, de Sherbrooke ainsi que l'UQAM. Les inscriptions à la licence en droit civil de l'Université d'Ottawa étaient, à l'automne 1998, au nombre de 507, sans distinction du régime d'études⁹.

Par ailleurs, les inscriptions totales au baccalauréat en droit dans l'ensemble du système universitaire ont augmenté de 8 % entre 1986 et 1998 (voir le tableau 4). C'est à l'Université McGill et à l'UQAM que les hausses d'effectifs ont été les plus importantes, soit 19 % et 38 % respectivement. Quant aux inscriptions au premier cycle à la Faculté de droit – section de droit civil de l'Université d'Ottawa, elles sont demeurées plus ou moins stables entre 1987 et 1997. Malgré une baisse récente importante du nombre de candidats à l'admission dans les universités québécoises, les nouvelles inscriptions, telles que recensées par le système RECU du MÉQ, se maintiennent entre 1992 et 1998 (voir le tableau 5). L'évolution des inscriptions, nouvelles inscriptions et diplômés dans chacun des programmes de baccalauréat est présentée à la figure 1.

2.2 Les programmes de certificat

Les programmes de certificat sont destinés aux étudiants qui n'ont pas de formation juridique et qui souhaitent acquérir des connaissances, des habiletés et des aptitudes qui leur permettent de se situer par rapport à leur environnement juridique et qui accroissent la qualité de leurs interventions dans leur vie professionnelle. La réalité des certificats et des cours qui les composent est très différente d'un établissement à l'autre.

Le certificat de l'**Université Laval** a pour objectif d'offrir une formation générale en droit. Les cours qui le composent ne sont pas équivalents aux cours de première année du baccalauréat.

⁷ Rapport sur la formation professionnelle, présenté à l'Office des professions du Québec et préparé par le Comité de la formation professionnelle du Barreau du Québec, Mars 1994, p. 35-36.

⁸ Conférence donnée en mai 1998 par Hélène Dumont devant l'Association des professeurs de droit du Québec.

⁹ Des données sur les clientèles de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa sont disponibles sur le site web de l'établissement (www.uottawa.ca/services/irp/stats/).

Actuellement, le programme peut se transformer en mineure et être combiné à une majeure dans une autre discipline. Il peut également faire partie intégrante d'un baccalauréat multidisciplinaire. Enfin, certains cours du programme sont également offerts hors campus au Centre universitaire des Appalaches.

Dans le cas du certificat de l'**Université de Montréal**, le programme relève de la Faculté d'éducation permanente et non de la Faculté de droit. Mais, le programme peut constituer une voie d'accès à la deuxième année du baccalauréat. Une vingtaine d'étudiants qui ont emprunté cette filière sont admis à la Faculté de droit à chaque année. La formation au certificat est de type général.

Quant aux certificats de l'**UQAC** et de l'**UQAM**, ils visent des clientèles particulières. Celui de l'UQAC est spécialisé en droit des affaires et relève du Département des sciences économiques et administratives. Celui de l'UQAM est spécialisé en droit social et du travail et s'adresse particulièrement aux membres de groupes sociaux, syndicaux et communautaires. Quelques cours du certificat de l'UQAM peuvent recevoir une équivalence lorsque les candidats sont admis au baccalauréat en sciences juridiques. Seul le certificat de l'UQAM est contingenté (150 admissions par année), mais la limite n'est jamais atteinte.

Les effectifs étudiants

Le nombre d'inscriptions au certificat de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal est très élevé; à l'automne 1998, il s'élève à 386 (voir le tableau 2). En tout, ce sont 573 étudiants qui sont inscrits dans les certificats à l'automne 1998. Par ailleurs, les clientèles de ces programmes ont connu une baisse importante dans tous les établissements. À l'automne 1998, les effectifs sont les plus bas en treize ans. La baisse globale entre 1986 et 1998 est de 29 % (voir le tableau 4 et la figure 2).

2.3 Les programmes de maîtrise et de doctorat (LL.M., M.C.L.; LL.D. et D.C.L.)

Il existe six programmes de maîtrise et quatre programmes de doctorat dans les facultés de droit québécoises. Les candidats non juristes sont admissibles à l'examen de leur dossier. Dans certains cas, ils sont appelés à faire une « propédeutique » appropriée en suivant quelques cours de droit au premier cycle.

À l'**Université Laval**, les champs de recherche de la maîtrise sont : les droits fondamentaux et collectifs; le droit de l'environnement, de l'aménagement et des collectivités locales; les droits des personnes et de la famille; le droit et la société; le droit international et transnational; et le droit de l'entreprise. Une option de type professionnel (avec cours et essai) est offerte en droit de l'entreprise et, depuis l'automne 1998, en droit international et transnational. L'Université offre également un doctorat.

À l'**Université McGill**, les deux programmes de maîtrise sont de type professionnel, mais ils comportent la rédaction d'une thèse qui compte pour les deux tiers des crédits. Ces programmes sont contingentés et sont offerts grâce à la présence de deux instituts sur le campus universitaire : l'Institut de droit aérien et spatial – 15 à 20 places disponibles – et l'Institut de droit comparé – 45 places disponibles. La maîtrise en droit aérien et spatial est le seul programme complet du genre au monde. Quant à la maîtrise en droit comparé, elle comporte quatre concentrations : traditions

juridiques et théorie du droit; droit international des affaires; droits de la personne et diversité culturelle; réglementation, technologie et société.

La Faculté de droit de l'Université McGill participe également à la spécialisation en bioéthique offerte dans le cadre des maîtrises en philosophie, en droit, en médecine et en études religieuses. Cette spécialisation relève du *Centre for Medicine, Ethics and Law*. Quant aux deux programmes de doctorat, les spécialités offertes sont en continuité avec celles des maîtrises, soit en droit aérien et spatial – cinq places disponibles – et en droit comparé. Le doctorat en droit comparé est le seul du genre au Canada.

À l'**Université de Montréal**, tant la maîtrise que le doctorat peuvent porter sur des champs de recherche variés; tout dépend des ressources professorales disponibles. Pour le programme de maîtrise, la banque de cours en droit public et en droit privé est diversifiée et deux nouvelles concentrations de cours sont liées aux axes de recherche du Centre de recherche en droit public (CRDP), soit : droit, biotechnologies et société; et droit des technologies de l'information et des communications. Les options de la maîtrise de type professionnel sont au nombre de trois : notariat, fiscalité (depuis l'automne 1998) et droit des affaires (depuis l'automne 1999). En droit des affaires, pour mieux répondre aux besoins de la formation professionnelle permanente, les étudiants peuvent recevoir une sanction universitaire selon le nombre de crédits accomplis. La même formule sera appliquée à la concentration droit des technologies de l'information et des communications. Tout comme à l'Université McGill, des projets de recherche en bioéthique sont possibles en s'inscrivant à la maîtrise en droit. Enfin, un programme de doctorat est offert.

L'**Université de Sherbrooke** offre une maîtrise en droit de la santé. Elle comporte un volet de type recherche et un volet de type professionnel et est offerte aux campus de Sherbrooke et de Longueuil. L'accessibilité du programme sur les deux campus universitaires expliquerait la hausse très importante des effectifs étudiants. L'Université n'offre pas de doctorat en droit, mais on envisage notamment de faire appel aux autres universités québécoises pour éventuellement créer un programme de troisième cycle.

À l'**UQAM**, la maîtrise comporte deux concentrations ou champs de recherche : le droit social et du travail et le droit international. Une option de type professionnel est offerte en droit social et du travail. Le nombre d'admissions au programme est contingenté à 30 pour chacune des concentrations. Enfin, l'UQAM n'offre pas de doctorat en droit. Par contre, un projet de doctorat conjoint en études internationales alliant les départements des sciences juridiques et de science politique, intégrés dans la toute nouvelle Faculté de science politique et de droit, est en préparation.

Enfin, il faut mentionner que l'Université d'Ottawa offre une maîtrise et un doctorat en droit avec spécialisations en droit international, en droits de la personne et en droit des relations familiales. Une nouvelle spécialisation porte sur les études des femmes. Ces programmes sont offerts conjointement par les deux sections de la Faculté. Ils sont bilingues, bi-juridiques et possèdent deux formes : avec mémoire et avec thèse.

Les effectifs étudiants

Le nombre d'étudiants inscrits dans les six programmes de maîtrise en droit au Québec à l'automne 1998 s'élève à 538. Au doctorat, ils sont 107 (voir le tableau 2).

Comme on peut le constater au tableau 4 et aux figures 3 et 5, les effectifs étudiants des programmes de maîtrise et de doctorat sont en augmentation très importante (84 % d'augmentation entre 1986 et 1998 à la maîtrise; 123 % d'augmentation au doctorat) sauf dans le cas du doctorat de

l'Université McGill où les inscriptions en 1998 étaient les moins nombreuses des cinq dernières années, mais où ce nombre demeure petit. Cette forte tendance dénote un certain rattrapage des facultés de droit en matière de formation de chercheurs, une activité négligée par le passé. En ce qui a trait aux nouvelles inscriptions totales, elles ont diminué de 22 % entre 1992 et 1998 à la maîtrise et elles se sont plus ou moins maintenues au doctorat (voir le tableau 5). La baisse des nouvelles inscriptions à l'Université Laval est importante (une diminution de 78 %), mais elle serait due à de nombreuses inscriptions ponctuelles en 1992 et 1993, qui ne se seraient pas reproduites. À l'UQAM, l'augmentation récente des nouvelles inscriptions s'explique en partie par l'offre d'une nouvelle concentration en droit international. Les données sur les nouvelles inscriptions doivent toutefois être interprétées avec prudence, car elles portent sur une courte période.

2.4 Les programmes de diplôme de deuxième cycle (diplômes, DESS et DDN)

À l'automne 1998, les facultés de droit des universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke offrent les diplômes de droit notarial (DDN) qui donnent accès à la profession de notaire. Ces programmes sont composés de 30 à 34 crédits. Il y a quelques années, la Faculté de l'Université de Montréal avait opté pour une transformation de son diplôme en spécialité de la maîtrise en droit. Cette formule n'ayant pas eu le succès escompté, les responsables ont décidé de réactiver le diplôme à l'automne 1998, tout en conservant l'option à la maîtrise. Les programmes de notariat offrent une formation juridique générale et une formation juridique spécifique dans des domaines d'exercice spécialisés de la profession. Alors que la formation générale est uniformisée d'une université à l'autre, chaque université jouit d'une grande latitude au regard de la formation spécialisée.

Le tableau 4 et la figure 4 montrent que les effectifs étudiants des DDN sont en baisse importante entre 1986 et 1998. Selon les doyens des facultés de droit¹⁰, les effectifs totaux en droit notarial ont baissé de 70 % en dix ans. Les programmes de droit notarial n'attirent donc plus autant d'étudiants que par le passé, mais les facultés de droit, ainsi que la Chambre des notaires, surveillent de près la situation, comme on le verra à la section 5. À l'automne 1998, les trois programmes de droit notarial ne comptaient plus que 55 inscriptions (voir le tableau 2), mais les facultés de droit estiment qu'elles sont en mesure de les soutenir pour le moment. Il faut considérer qu'un groupe-cours d'une vingtaine d'étudiants au deuxième cycle n'est pas particulièrement petit et que pour des raisons d'efficacité pédagogique, les groupes-cours en notariat ne doivent pas dépasser une vingtaine d'étudiants. À l'Université de Montréal, les effectifs du DDN sont passés de sept en 1998 à 20 en 1999.

Les autres diplômes de deuxième cycle sont composés d'un diplôme en droit de l'entreprise offert par l'Université Laval depuis l'automne 1996, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en droit (civil et administratif) offert par l'Université de Montréal, mais pour lequel les admissions ont été suspendues, et d'un diplôme en droit de la santé, une spécialité de l'Université de Sherbrooke. Quant au diplôme de l'Université de Sherbrooke, les inscriptions y sont peu nombreuses, mais en augmentation. En outre, l'Université de Sherbrooke offre depuis mai 1999 un diplôme de deuxième cycle en prévention et règlement des différends en collaboration avec l'Institut d'arbitrage et de médiation du Québec. Un nouveau programme a été créé également à l'Université de Montréal : un DESS en droit des affaires, actif depuis septembre 1999. Tous ces programmes sont destinés aux jeunes avocats en pratique qui souhaitent se spécialiser, sauf le diplôme de l'Université de Sherbrooke en prévention et règlement des différends qui est ouvert non seulement aux juristes, mais également à tout autre détenteur de diplôme universitaire.

¹⁰ Document portant sur la formation professionnelle des notaires déposé par le Conseil des doyens des facultés de droit du Québec devant le sous-groupe de travail sur les programmes de droit.

3. Les cours de service, la clientèle hors programme et les programmes multidisciplinaires

Au Département des sciences juridiques de l'UQAM, de nombreux cours de service sont offerts, notamment dans le cadre des programmes des sciences de la gestion. Le Département offre un cours ou plus dans 24 programmes autres que ceux dont il a la responsabilité directe. Chaque année, de façon constante, une trentaine de cours (au moins 30% de l'ensemble) sont offerts dans une dizaine de programmes de premier cycle.

À l'Université Laval, la Faculté de droit offre plusieurs cours dans le cadre, par exemple, des programmes en planification financière offerts à distance. La formation à distance est d'ailleurs une activité fort importante à la Faculté. Les professeurs de la Faculté de droit participent également à la maîtrise en relations internationales de l'Institut des hautes études internationales, ainsi qu'aux programmes de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR) et en histoire (archivistique). À l'Université McGill, il existe deux programmes conjoints contingentés où le droit peut être combiné à la maîtrise en gestion (MBA) ou à la maîtrise en travail social (MSW).

Toutefois, de façon générale, à l'automne 1997, les cours de service offerts par les facultés de droit n'étaient pas nombreux (voir le tableau 7), mais la nouvelle tendance est à l'ouverture à une offre multidisciplinaire qui, combinée aux compressions budgétaires, laisse présager une augmentation des cours de service. L'ouverture à l'offre multidisciplinaire se reflète également dans la création de nouveaux programmes souvent dits « conjoints » auxquels contribuent les facultés de droit. Les programmes de bioéthique des universités McGill et de Montréal (dont on fait état dans la deuxième section de ce rapport) sont des exemples patents, bien que leur création date déjà de quelques années. Il en est de même pour la spécialisation offerte aux universités de Montréal et de Sherbrooke en fiscalité.

Tableau 7 – Activités au 1^{er} cycle en termes de crédits-étudiants¹ à l'automne 1997

Établissement	Total au 1 ^{er} cycle (A)	Part « exogène » ² (B)	Taux (B/A)
Université Laval	16 820	2 613	16%
Université McGill ⁴	9 550	39	0,4%
Université de Montréal	30 945	638	2,1%
Université de Sherbrooke	8 993	0	0%
UQAM	9 510	3 027	32%
ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS	75 818	6 317	8,3%

(1) Tels que rapportés par les établissements universitaires.

(2) Crédits-étudiants générés par les étudiants d'autres unités académiques (cours de service et autres cours).

Les nouveaux programmes ainsi que les projets de programmes multidisciplinaires sont les suivants :

- Baccalauréat en police et sécurité publique de l'Université de Montréal alliant la Faculté de droit et le Département de criminologie (créé pour répondre aux besoins de formation continue des policiers et agents de sécurité du Québec et activé en septembre 1999);
- Baccalauréat en études internationales de l'Université de Montréal alliant la Faculté de droit et le Département de science politique offert depuis septembre 1999;
- Un baccalauréat de 120 crédits en droit et science politique fait l'objet d'une étude de faisabilité à l'UQAM. Il serait offert conjointement par les départements des sciences juridiques et de science politique, sous l'égide de la toute nouvelle Faculté de science politique et de droit;
- À l'Université de Sherbrooke, un nouveau cheminement au baccalauréat pourrait être offert, à compter de l'automne 2001, en droit et biotechnologies moléculaires. Il serait constitué de 126 crédits répartis sur quatre années d'études;
- Au sein de la nouvelle Faculté de science politique et de droit de l'UQAM, les départements de science politique et de sciences juridiques offriront une maîtrise professionnelle en droit international et politiques internationales à une date indéterminée pour le moment.
- La même faculté étudie la possibilité d'offrir un doctorat conjoint en études internationales (droit international et relations internationales);
- L'Université de Montréal a créé un mineur en éthique et droit, alliant la Faculté de droit et le Département de philosophie, destiné aux professionnels de la santé et des sciences humaines et sociales. Des étudiants y seront admis à compter de septembre 2000.

4. La diplomation

Le tableau 8 fait état des taux de diplomation des cohortes étudiantes de 1988-1989 et 1989-1990 inscrites à temps plein au baccalauréat en droit. Le taux de diplomation global obtenu pour l'ensemble des établissements est très élevé (83 %). Par ailleurs, dans toutes les universités, on constate que la diplomation « hors discipline » est très faible. C'est donc dire qu'il y a peu de chance que les étudiants inscrits au baccalauréat en droit qui ne complètent pas ce programme, obtiennent un baccalauréat dans une autre discipline. Soit que les étudiants tentent leur chance dans un autre établissement – ce qu'il n'est pas possible de savoir selon l'étude des cohortes –, soit qu'ils abandonnent. Il faut dire que les cours de droit sont rarement crédités dans d'autres formations universitaires.

Entre 1990 et 1998, le nombre total de diplômés des programmes de baccalauréat se maintient (voir le tableau 6, p. 13). Par contre, au niveau de la maîtrise, les diplômés sont en augmentation dans tous les établissements et au total, entre 1990 et 1998, l'augmentation est de 52 %. Au troisième cycle, les diplômés sont considérablement moins nombreux.

Tableau 8 – Taux de diplomation¹ des cohortes étudiantes de 1988-1989 et 1989-1990 inscrites à temps plein au baccalauréat en droit, selon une étude du ministère de l'Éducation

Établissement	Total des deux cohortes					
	Dipdans ²	Diphors ³	Effectif ⁴	Taux ⁵ (dipdans)	Taux(diphors)	Taux global ⁶
Université Laval	431	46	536	80,4	8,6	89,0
Université McGill	256	2	293	87,4	0,7	88,1
Université de Montréal	539	17	670	80,4	2,5	83,0
Université de Sherbrooke	304	31	462	65,8	6,7	72,5
UQAM	133	2	160	83,1	1,3	84,4
Total	1663	98	2121	78,4	4,6	83,0

(1) La période d'observation se termine au trimestre d'automne 1994.

(2) Diplômés dans la discipline « d'origine ».

(3) Diplômés dans une discipline autre que celle « d'origine ».

(4) Nombre d'étudiants composant le total des deux cohortes.

(5) Les taux sont exprimés en pourcentages.

(6) Taux global = taux (dipdans) + taux (diphors).

Tableau 9 – Taux de placement en janvier 1997 des diplômés universitaires de 1995¹

Discipline ou secteur disciplinaire	Taux de placement général			Taux de placement lié au domaine d'études			Taux lié au domaine d'études et à temps plein		
	Bac	Maîtrise	Doctorat	Bac	Maîtrise	Doctorat	Bac	Maîtrise	Doctorat
Droit	82,9%	94,9%	100%	69,3%	77,8%	n.d.	66,4%	66,1%	100%
Sc. humaines et sc. sociales	87,4%	87,3%	93,0%	45,0%	69,2%	n.d.	34,0%	50,8%	72,3%
L'ensemble des disciplines	90,9%	91,9%	91,3%	68,6%	76,7%	n.d.	55,9%	66,7%	78,8%

(1) : Tirés de « Qu'advient-il des diplômés et diplômées des universités? - La promotion de 1995 », Marc Audet.

5. Intégration des diplômés et avenir des professions d'avocat et de notaire

Selon les données d'une relance du ministère de l'Éducation (voir le tableau 9), le taux de placement *général* en 1997 des diplômés de 1995 du baccalauréat en droit, s'élève à 82,9 %. Ce taux est un bon résultat, mais il est de sept points plus faible que le taux de l'ensemble des diplômés dans l'ensemble des disciplines. Ces données doivent cependant être situées dans le contexte particulier des diplômés en droit : si l'on tient compte du déroulement normal de la formation des avocats, les détenteurs de baccalauréat de 1995 interviewés deux ans plus tard ont eu beaucoup moins de temps pour se trouver du travail que leurs collègues bacheliers d'autres disciplines, étant donné qu'après leur baccalauréat, ils doivent poursuivre leurs études pendant huit mois à l'École du Barreau et faire un stage de six mois pour obtenir l'accréditation professionnelle. Il en est de même pour ceux qui veulent devenir notaires : ils doivent compléter un diplôme de deuxième cycle d'un an en droit notarial et faire un stage de 32 semaines. Donc, au moment de leur interview, les diplômés en droit n'avaient pas disposé du même délai que les autres diplômés.

Les données concernant le taux de placement lié au domaine d'étude et le taux de placement lié au domaine d'études et à temps plein sont elles aussi affectées par un délai plus court accordé pour la recherche d'emploi. Quelques mois après la fin de leur stage, seulement 69,3 % des bacheliers avaient trouvé du travail lié à leur domaine d'études; au bout de deux ans suivant l'obtention de leur diplôme de baccalauréat, il est fort probable que ce taux aurait été plus élevé. Enfin, les emplois en droit sont généralement des emplois à temps plein, d'où le taux de placement lié au domaine d'études et à temps plein semblable au taux de placement seulement lié au domaine d'études. Selon les données du tableau 9, il est clair que les diplômés en droit ont plus de chances de trouver du travail lié à leur domaine d'études et à temps plein que les diplômés d'autres disciplines. Quant aux diplômés des études supérieures en droit, ils obtiennent des taux de placement semblables à ceux de leurs collègues inscrits dans d'autres disciplines. En outre, on note que les détenteurs de doctorat en droit ont des taux de placement de 100 %.

Depuis plusieurs années, on reconnaît que les carrières en droit sont en mutation. Autant le droit est une formation qui mène à bien des fonctions sociales, autant la frontière entre les conseils juridiques exclusivement réservés aux avocats et aux notaires et d'autres activités de conseils n'est plus aussi étanche. Les discussions actuelles entre les avocats et les comptables illustrent cette conjoncture. Par ailleurs, les conditions de travail en droit ont bien changé. Actuellement, le marché de l'emploi traditionnel en droit est caractérisé par un nombre élevé de praticiens, des clients qui sont habitués à avoir davantage de choix et la tendance à accélérer les choses, aussi bien chez l'avocat que chez le client. La pression est donc plus forte pour les diplômés récents que pour les « anciens »¹¹. C'est pour cette raison que les facultés tendent à offrir davantage qu'une formation professionnelle; elles visent à former des juristes polyvalents.

« Le droit est et demeure une formidable formation de base pour des domaines d'activités aussi variés que l'administration publique et privée, les domaines de l'information, de la technologie et du transfert et de la circulation des connaissances. La qualité de notre droit constitue même un produit que l'on exporte dans des pays en voie de devenir des États de droit et la qualité de ce produit dépend de la compétence de ses juristes. Il est tout à fait concevable de continuer d'intéresser d'excellents étudiants par une formation juridique pertinente pour l'an 2000¹². »

En 1996, le Comité sur l'avenir de la profession du Barreau concluait que :

¹¹ Voir le dossier de Yvon Larose intitulé « Entre l'université et le milieu du travail. Un rapprochement réel aux retombées significatives. » *National*, Vol. 8, n° 4. Juin-Juillet 1999.

¹² Conférence donnée en mai 1998 par Hélène Dumont devant l'Association des professeurs de droit du Québec.

« L'industrie des services juridiques est à la fois vaste et complexe. Si les avocats et avocates occupent une place centrale dans cette industrie, ils doivent néanmoins tenir compte d'un grand nombre d'autres acteurs. Certains d'entre eux appuient la prestation offerte par les avocats, d'autres sont tout simplement des concurrents. Depuis une vingtaine d'années, cette industrie, tout comme les économies canadienne et québécoise, a connu de grandes difficultés.

Alors que la croissance économique enregistrait une tendance longue et prolongée de ralentissement, les effectifs de la profession connaissaient de leur côté une forte augmentation. Dans ces circonstances, la concurrence entre avocats s'est naturellement avivée. De plus, d'autres professionnels et des juristes autres que des avocats sont venus accentuer cette compétition.

Les décennies 1980 et 1990 ont été des périodes de fortes turbulences pour la profession d'avocat. Les difficultés, nouvelles et profondes, ont amené plusieurs à s'interroger sur l'avenir de la profession. Un grand nombre d'avocats perçoivent l'environnement économique comme étant plus ardu, et l'amélioration des niveaux de vie plus difficile.

Les attentes des clients, corporatifs et individuels, ont changé. Confrontés à la même crise économique, ils s'attendent toujours à des services de qualité, mais moins onéreux. Pour tous, la surveillance, la maîtrise des coûts est primordiale.

Par ailleurs, l'environnement technologique de la profession s'est radicalement transformé. La révolution de l'informatique et la place des systèmes d'information modernes en sont l'illustration. Ces nouvelles technologies de l'information représentent une tendance lourde au sein de l'industrie. Elles sont à la fois une menace et une possibilité. Refuser d'y adhérer, c'est se condamner à périr¹³... »

Du côté du notariat, il est largement connu que la profession vit des années difficiles depuis la disparition des règlements tarifaires. La conséquence la plus dramatique de cet événement est la baisse substantielle des revenus des notaires. Pour cette raison, selon un estimé de la Chambre des notaires, près de 150 notaires quitteraient la profession à chaque année. Parallèlement, on a vu que les effectifs des programmes de droit notarial sont en baisse importante. Tant l'ordre professionnel que les trois facultés de droit sont préoccupés par cette situation. Depuis la tenue des États généraux sur le notariat, en 1996, des efforts sont entrepris pour attirer une relève, relancer la profession et adapter les programmes de formation aux besoins d'une société en changement. Ainsi, la Chambre offre une aide à l'intégration des nouvelles technologies à ses membres, le programme de formation a subi une réforme importante en 1994 (il inclut maintenant des enseignements sur la médiation et le droit préventif, entre autres) et deux ans plus tard, le stage en entreprise est devenu obligatoire.

Depuis 1996, on mise sur l'introduction d'un stage supervisé par la Chambre des notaires pour augmenter les chances des diplômés de se trouver un emploi qui répond aux besoins actuels en services juridiques. Par ailleurs, les diplômés sont encouragés à investir les milieux non traditionnels. Selon le président de la Chambre des notaires, le notaire pourrait devenir le « pivot de la déjudiciarisation », c'est-à-dire le spécialiste de la médiation, de l'arbitrage, etc.¹⁴ Selon les doyens des facultés de droit, la contribution des chargés de cours qui pratiquent le notariat dans la région immédiate permet aux étudiants de se mettre au fait des voies nouvelles de pratique¹⁵.

¹³ « La pratique du droit au Québec et l'avenir de la profession ». Rapport du Comité sur l'avenir de la profession. Juin 1996. p. 127-128. Ce rapport est résumé dans la publication « Les carrières du droit », Guides universitaires, 1997.

¹⁴ Rachel Duclos. « Notariat/L'avenir est du côté de la prévention ». Les carrières du droit. Guides universitaires. 1997. p.16-17. La consultation du document complet donne un bon aperçu de l'avenir des professions en droit.

¹⁵ Document portant sur la formation professionnelle des notaires déposé par le Conseil des doyens des facultés de droit du Québec devant le sous-groupe de travail sur les programmes de droit.

6. Les ressources professorales

Le corps professoral des facultés de droit présente des caractéristiques particulières. Avant les années 1950, il était essentiellement composé de juristes professionnels engagés à titre de chargés de cours. Entre 1950 et 1980, le nombre de professeurs réguliers des facultés de droit canadiennes est passé de 40 à 600¹⁶. Au début des années 1980, 25 % à 30 % de la charge d'enseignement hebdomadaire dans les facultés de droit civil était dispensée par des chargés de cours. Aujourd'hui, selon les données disponibles (voir le tableau 10), on remarque que le nombre de charges de cours est toujours élevé et qu'il est plus élevé que dans la plupart des autres secteurs disciplinaires. L'utilisation des chargés de cours sert à réduire le ratio étudiants-professeur et à contrebalancer les difficultés de recrutement. En effet, les professeurs se font souvent offrir des postes mieux rémunérés dans le milieu privé et quelques fois par les autres universités canadiennes; à titre indicatif, la Faculté de l'Université McGill doit conjuguer avec deux à trois démissions par année! L'enseignement donné par les chargés de cours permet également de couvrir l'ensemble des sujets juridiques et parce que les chargés de cours viennent du milieu de la pratique, les étudiants sont en contact avec des personnes connaissant bien la profession.

Entre 1992 et 1998, le nombre total de professeurs réguliers en droit au Québec est passé de 211 à 202, une réduction équivalente à celle enregistrée dans l'ensemble du système universitaire, soit un peu plus de 4 %. L'âge moyen des professeurs est également comparable à celui de l'ensemble des professeurs du système universitaire. Par contre, le taux de détenteurs de doctorat est plus faible que celui de l'ensemble des professeurs du système universitaire (47 % vs 79,8 %). Jusqu'à tout récemment, le doctorat n'était pas un critère d'embauche dans les facultés de droit. Maintenant, il l'est et les professeurs déjà en place qui ne détiennent pas de diplôme de troisième cycle sont encouragés à poursuivre leurs études, comme c'est le cas à l'Université de Sherbrooke où le taux de détenteurs de doctorat est le plus faible (16 %).

Les prévisions de retraites ou de démissions de professeurs sont plus nombreuses que les prévisions d'embauches, sauf à l'Université de Montréal et à l'UQAM. Mais à l'Université de Montréal, le nombre de professeurs a déjà été aussi élevé que 60, ce qui est supérieur de 13 % au nombre actuel. L'Université de Sherbrooke a déjà compté 36 professeurs, ce qui est supérieur de 14 % au nombre actuel.

¹⁶ « Le droit et le savoir ». Rapport au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada préparé par le Groupe consultatif sur la recherche et les études en droit. Avril 1983. p. 19.

7. Les activités de recherche et le rayonnement des unités académiques

« La tâche traditionnelle de la recherche universitaire en droit consiste en la description, la mise en ordre et la systématisation des règles de droit, leur interprétation, le traitement des questions contentieuses, l'analyse et l'évaluation des solutions pour modifier ou faire évoluer les branches du droit¹⁷. » On dit qu'ainsi on bâtit la *doctrine* du droit. « La rédaction d'ouvrages sous forme de traités ou de précis parfois révisés annuellement sur des champs spécifiques du droit et la publication d'articles dans des revues juridiques forment cette activité de création de la doctrine, une activité réalisée souvent sans aide financière¹⁸. »

Le rapport Arthurs préparé en 1983 pour le compte du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada¹⁹ avait pour but de faire le portrait de la recherche et du développement scientifique en droit au Canada. On s'inquiétait du fait que les demandes de subventions et de bourses étaient beaucoup moins nombreuses en droit que dans d'autres disciplines, alors qu'il ne faisait aucun doute que le droit en général et le droit canadien en particulier comportaient plusieurs aspects où la recherche s'imposait. Par ailleurs, on avait constaté auparavant l'absence de travaux de recherche en philosophie du droit et en histoire du droit. Le peu d'activités de recherche se reflétait dans le nombre relativement faible d'inscriptions dans les programmes universitaires d'études supérieures. La recherche en droit souffrait des mêmes divergences de perception que la formation en droit : celles qui opposent les praticiens et les théoriciens du droit. À l'époque, les professeurs se vouaient davantage à leurs activités d'enseignement et à leur lien avec le secteur professionnel. En outre, on relevait que peu de professeurs détenaient un doctorat, une condition peu favorable à la recherche.

Depuis la parution du Rapport, avec l'augmentation du nombre de professeurs détenteurs de doctorat et avec les effets des changements de perception (« ...les tendances révisionnistes du nouveau corps professoral en ce qui a trait à la profession, aux valeurs juridiques traditionnelles et aux idées reçues... [ainsi que] la reconnaissance de cette communauté en tant que source de compétences et de connaissances et même de critique juridique²⁰ »), la recherche universitaire dans la discipline s'est considérablement développée d'abord dans ses activités individuelles, puis dans ses activités collectives subventionnées. Sur trois récentes années académiques, les professeurs réguliers de droit ont reçu en moyenne près de 61 000 \$ pour leurs activités de recherche (voir le tableau 11). La recherche individuelle, généralement peu ou pas subventionnée, est encore pratiquée par une majorité des professeurs. Elle donne des résultats importants : des quantités d'ouvrages juridiques deviennent des classiques de l'enseignement et de la pratique du droit. Les données sur les publications et les conférences donnent une idée de l'ampleur des activités de recherche (voir le tableau 12).

Université Laval

Dans le cadre notamment de la dernière révision du Code civil du Québec, des professeurs de l'Université Laval ont été amenés à s'intéresser au phénomène des transformations du droit et à l'analyse critique. Ainsi, un Groupe d'études sur les processus de transformation du droit a été mis sur pied en janvier 1990. Pour le moment, ce groupe d'étude interdisciplinaire du droit privilégie

¹⁷ « Présentation des programmes et de la recherche à l'intention de la CUP ». Département des sciences juridiques de l'UQAM. Trimestre d'hiver 1999.

¹⁸ Ibidem.

¹⁹ « Le droit et le savoir ». Rapport au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada préparé par le Groupe consultatif sur la recherche et les études en droit. Avril 1983. 212 p.

²⁰ Ibidem, p. 19.

les séminaires et les publications plutôt que la recherche proprement dite. Il regroupe des professeurs des facultés de droit et de philosophie.

Comme autre activité collective, on compte un Groupe de recherche sur les aspects juridiques, internationaux et transnationaux de l'intégration économique. La fondation de ce groupe, en janvier 1993, a été motivée par « la dimension planétaire qu'ont acquises les questions d'environnement, de mouvements de population, des échanges commerciaux et culturels ainsi que de génétique et de comportement social... » Les travaux de recherche de ce deuxième groupe portent essentiellement sur : l'impact de l'OMC et de l'ALENA sur les industries culturelles canadiennes et sur l'évolution des techniques contractuelles relatives aux transactions internationales; l'incidence de l'ALENA dans le domaine de la réglementation des transferts terrestres; l'incidence de l'internationalisation dans le domaine bancaire international et enfin, les répercussions des règles transnationales et supranationales sur l'organisation administrative et les interventions de l'État. Des professeurs des facultés de droit, des sciences sociales et des sciences de l'administration y participent et l'Institut québécois des hautes études internationales est le co-gestionnaire du groupe.

Les grands axes de recherche de la Faculté de droit sont : les droits fondamentaux et les libertés publiques; le droit constitutionnel; le droit administratif; le droit économique; le droit pénal; le droit international et transnational. Une des plus anciennes revues juridiques au Canada, les *Cahiers de droit*, est produite par la Faculté. Une autre publication, *La Revue juridique des étudiants et étudiantes de l'Université Laval*, est publiée par Wilson et Lafleur. En matière de services à la collectivité, la Faculté organise des séminaires et colloques en collaboration avec différents intervenants du monde judiciaire ou communautaire.

Enfin, la Faculté collabore avec le Département de science politique de la Nouvelle Université Bulgare (Sophia) à la mise sur pied d'un programme de science politique et de droit reconnu par toute la francophonie. Un projet semblable existe avec la Faculté de droit de Chisinou en Moldavie. Par ailleurs, plusieurs professeurs participent à la formation de notaires en Ukraine. La Faculté est aussi engagée dans un réseau des droits fondamentaux de l'Agence universitaire francophone.

Tableau 12 – Données sur les publications produites sur trois années académiques (1995-1996 à 1997-1998)

Établissement et nombre de professeurs en 1998	Dans les revues savantes		Livres	Chapitres de livres	Comptes rendus et recensions	Rapports	TOTAL	Conférences et communications
	Avec comité de lecture	Sans comité de lecture						
Laval (53)	68	24	38	69	7	14	220	245
McGill (36)	94	11 ¹	27	68	14	21	235	324
U. de M. (52)	257	42	55	103	13	26	496	412
U. de S. (31)	55	32	14	35	12	13	161	126
UQAM (30)	86	65	43	103	16	44	357	358

(1) Recensement partiel.

(2) Articles publiés dans revues avec ou sans comité de lecture.

N.B. : les données ont été fournies par les établissements universitaires.

Université McGill

Outre des travaux individuels d'envergure, tels que les ouvrages en droit maritime et en droit de l'éducation, la Faculté de droit de l'Université McGill soutient trois centres de recherche quasi

indépendants. Ce sont : le Centre de recherche en droit aérien et spatial, devenu le Centre pour l'étude des industries réglementées, le Centre de recherche en droit privé et comparé, et le *Centre for Medicine, Ethics and Law*. Les deux premiers centres ont été créés en 1977 et le *Centre for Medicine, Ethics and Law* a été mis sur pied en 1986.

Le droit aérien et spatial est devenu une spécialité d'enseignement avec l'établissement de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal. Par la suite, des activités de recherche se sont développées dans la même discipline. Mais depuis quelques années, la demande en services juridiques dans ce champ est en perte de vitesse en raison de la déréglementation, ce qui explique que le Centre de recherche en droit aérien et spatial, auquel collaborent certains professeurs rattachés à l'Institut de droit aérien et spatial, soit devenu, en 1988, le Centre d'études sur les industries réglementées dont les activités portent non seulement sur le droit aérien et spatial, mais également sur le droit international. Ce centre s'allie à l'Institut de droit aérien et spatial dans la publication annuelle des *Annales de droit aérien et spatial*. Les principaux champs de recherches sont les secteurs du transport, des télécommunications et de l'énergie. Enfin, quelques professeurs participent à un projet de recherche de l'Université de Montréal portant sur l'émergence de normes. Enfin, le Centre bénéficie d'une importante subvention de l'ACDI pour la création d'un Centre d'études sur les politiques de télécommunications.

Quant au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, ses projets touchent pratiquement à tous les champs du droit privé, dont le droit civil proprement dit, le droit commercial, le droit international, la responsabilité médicale et la jurilinguistique. Une édition critique et historique du Code civil du Bas-Canada est issue des travaux du Centre qui finance également un nouveau Traité de droit civil du Québec. Par ailleurs, le Centre a produit un lexique bilingue et un dictionnaire spécialisé de terminologie employée en droit privé, ainsi qu'une banque terminologique informatisée du Code civil du Bas-Canada.

Le *Centre for Medicine, Ethics and Law* est financé par les facultés de médecine, d'études religieuses et de droit, de même que par le Département de philosophie. On y promeut la recherche, l'enseignement et le rayonnement interdisciplinaires dans un large éventail de champs dont le droit de la santé et la bioéthique. Le Centre donne des conseils en éthique clinique au personnel des hôpitaux universitaires affiliés à l'Université et a reçu d'importantes subventions pour ses programmes « Infection au VIH et SIDA », « La famille canadienne contemporaine », « L'environnement, la santé, l'éthique et le droit » et « Psychiatrie, éthique et droit ».

La Faculté de droit produit la *Revue de droit de McGill* et des membres de son corps professoral dirigent ou co-dirigent la *Revue du Barreau canadien* et l'*Annuaire canadien de droit international*. Tout comme le Département des sciences juridiques de l'UQAM, la Faculté possède une clinique d'information juridique qui offre des services tant à la communauté universitaire qu'à la population en général.

Université de Montréal

Les professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Montréal sont ceux qui reçoivent en moyenne le plus de financement pour leurs recherches (voir le tableau 11). La majorité des professeurs travaillent sur des projets individuels dans des domaines variés. L'ensemble des travaux effectués à la Faculté ont mené à une grande quantité de publications²¹, dont plusieurs sont devenues des classiques, ont gagné des prix, etc.

²¹ Un inventaire réalisé par la Faculté de droit a permis de dénombrer 800 titres, dont 80 monographies, parus entre 1991 et 1996.

Le Centre de recherche en droit public (CRDP), fondé en 1961, est le plus ancien centre de recherche de l'Université de Montréal. Les chercheurs travaillent à la mise au point de méthodes et d'outils pour mieux comprendre le fonctionnement du droit, les pratiques et processus menant aux décisions normatives. Il s'agit de l'un des rares lieux où les projets de recherche fondamentale en droit se font selon des perspectives multidisciplinaires. Cet organisme « apporte une contribution importante à l'organisation systématique, à la divulgation et à la critique positive du droit public québécois et canadien, en tenant compte de plus en plus de la dimension sociopolitique et du caractère interdisciplinaire qu'a pris la recherche juridique depuis quelques années²² ». Il est aussi le lieu de rattachement d'un serveur sur Internet, géré par l'équipe LexUM, à qui sont adressées des millions de requêtes chaque année. Les travaux actuels portent sur le droit des hautes technologies de la santé et de l'information, sur la théorie et la sociologie du droit, et sur le droit constitutionnel, le droit administratif et certains aspects du droit civil. Il s'agit du plus important centre du genre au Canada. Le CRDP est également le seul centre de recherche en droit à bénéficier d'une subvention d'infrastructure du Fonds FCAR. L'équivalent de huit professeurs réguliers de la Faculté y sont détachés à plein temps. Enfin, le Centre collabore avec d'autres groupes de recherche sis en France, en Belgique, au Mexique et au Costa Rica.

La Faculté de droit de l'Université de Montréal est aussi le lieu de rattachement du nouveau Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI). Ce centre a des fonctions multiples d'enseignement, de formation permanente, de rayonnement et de structuration des activités de la Faculté dans ces domaines.

En ce qui a trait au rayonnement général de la Faculté, on doit noter qu'elle est le siège des *Éditions Thémis* qui mettent à la disposition des étudiants et de l'ensemble de la communauté juridique des ouvrages dédiés à l'enseignement. En plus des quelque 70 titres de la collection, la maison d'édition publie la *Revue juridique Thémis*, une revue scientifique fondée en 1951 par des étudiants de la Faculté. Cette revue, maintenant publiée par les professeurs, est distribuée tant en Amérique du Nord qu'en Europe. Plus récemment, les étudiants ont fondé la *Revue d'études juridiques de l'Université de Montréal*.

Comme activité de rayonnement, on retient, entre autres, que la Faculté de droit de l'Université de Montréal gère un projet de promotion de la liberté de presse et d'expression en Afrique de l'Ouest.

Université de Sherbrooke

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke a adopté, en 1995, une politique visant le développement de ses activités de recherche. Cette politique ne privilégiant pas de champ de recherche particulier, les professeurs travaillent sur des projets variés (droit civil, droit constitutionnel et des libertés publiques, interprétation juridique, propriété intellectuelle, droit de l'environnement, droit du travail, prévention et règlement des différends, etc.). Le programme de maîtrise en droit de la santé génère également des travaux de réflexion importants. En outre, la Faculté diffuse de nombreux travaux de recherche par l'entremise des *Éditions de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*.

La Faculté compte peu de détenteurs de doctorat parmi ses professeurs, mais cette situation devrait éventuellement être corrigée puisque l'obtention d'un doctorat est désormais un critère d'embauche et que la Faculté encourage ses professeurs à se perfectionner et à s'investir davantage en recherche. Les développements récents et à venir en matière de programmation aux cycles supérieurs devraient entraîner d'autres développements en recherche.

²² Extrait du Rapport annuel du CRDP pour 1997-1998, p. 3

UQAM

À l'UQAM, les professeurs du Département des sciences juridiques orientent leurs activités de recherche vers des problématiques sociales et politiques affectant l'évolution du monde contemporain. Plusieurs travaux portent sur les droits et garanties offerts à des populations vulnérables (réfugiés, immigrants, détenus, locataires salariés, enfants, victimes d'accidents de travail et de maladies professionnelles, bénéficiaires de prestations sociales, personnes discriminées). Les principaux axes de recherche pourraient par ailleurs être classés en sept catégories : 1) administration de la justice; 2) droits de la personne; 3) droit corporatif et commercial; 4) droit international; 5) droit, sciences et sociétés; 6) droit social et du travail; 7) théorie et histoire du droit.

C'est l'étude des rapports qu'entretiennent le droit, la science et la technologie qui a servi de base à la création, en 1983, du Groupe de recherche Informatique et droit (GRID). Puis, cet objet ayant évolué, l'appellation de l'unité est devenue GRID – Centre de recherche en droit, sciences et sociétés. En 1995 est créé le Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CÉDIM), un lieu de réflexion qui a pour thème précis l'analyse critique des interactions du phénomène de la mondialisation et de la normativité internationale, particulièrement en regard de la promotion et de la protection des droits et libertés des individus et des groupes.

Le Département des sciences juridiques est l'hôte, depuis 1992, de la *Revue canadienne Droit et Société/Canadian Journal of Law and Society* (RCDS) et, depuis 1996, de la *Revue québécoise de droit international* (RQDI) de la Société québécoise de droit international (SQDI). Cette dernière est la seule du genre principalement francophone dans les Amériques. La Faculté de science politique et de droit prévoit mettre en place en 2000 une Chaire UNESCO-Droits de l'Homme et développement.

Étant donnée l'orientation socioéconomique du Département des sciences juridiques, le corps professoral possède une vaste expérience de services à la collectivité grâce à une implication importante dans une variété de groupes sociaux (syndicats, groupes populaires, associations diverses) et grâce à une toute récente initiative, la clinique juridique, qui a pignon sur rue et dont la mission importante est d'offrir de l'information juridique aux syndicats, groupes populaires et associations diverses.

Le département des sciences juridiques de l'UQAM est par ailleurs responsable de l'orientation du programme et du recrutement des instructeurs dans le cadre d'un programme de formation de juristes pour le compte de la Faculté de droit de l'Université nationale du Rwanda, un programme financé en grande partie par l'agence d'aide internationale des États-Unis (USAID).

Il y a très peu de projets interinstitutionnels en matière de recherche, mais au point de vue du rayonnement les facultés de droit des universités McGill et de Montréal collaborent dans le cadre d'un projet de l'ACDI pour la formation de juges de la République populaire de Chine.

8. L'intervention du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec

La création de l'École du Barreau, datant de 1968, est issue d'un arrangement entre le Barreau du Québec et les facultés de droit qui avaient renoncé à donner les enseignements menant aux examens d'admission à la pratique de la profession d'avocat, depuis longtemps sous le contrôle du Barreau. Le financement de l'École provient non pas de la profession, mais des frais de scolarité des étudiants²³ et d'une subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation du Québec²⁴. À Montréal, le Barreau du Québec a fait l'acquisition d'un édifice qui loge ses divers services et son école; trois autres centres existent à Québec, Sherbrooke et Ottawa, ces deux derniers ayant des arrangements avec les institutions universitaires.

Pendant des années, le programme de l'École du Barreau a consisté à effectuer une révision générale de certains domaines privilégiés du « droit substantif » (ou substantiel) appris à l'université, notamment le droit civil et la procédure civile, comptant pour au moins la moitié du programme. Certains exercices, à orientation plus pratique, ont été ajoutés à ces enseignements au fil des ans. En 1984, l'Office des professions a exigé que le programme se concentre sur les habiletés et les techniques propres à l'exercice de la profession d'avocat. En 1987, une réforme majeure dans la structure et la pédagogie du programme du Barreau a vu le jour : il s'agissait désormais d'enseigner les habiletés professionnelles, réparties en six secteurs, tout en faisant un retour, mais en trame de fond, sur les connaissances acquises en droit. En 1993, le Barreau décide « ... dès l'année scolaire 1995-1996, [de] modifier son cours et [de] revenir à un enseignement de droit substantiel appliqué à des situations concrètes, de même qu'à des exercices de synthèse inter-matières, tout en conservant les acquis en habiletés professionnelles²⁵ ». Bref, les enseignements sur le droit substantiel ont toujours occupé une bonne part du programme de l'École du Barreau. Dans le programme courant, sur 110 jours de cours, 70 portent sur un rappel d'aspects théoriques (le droit substantiel)²⁶ ou autrement dit sur la synthèse de connaissances présumées acquises à l'université. Ces matières « présumées acquises » sont énumérés dans un « profil indicatif²⁷ » que le Barreau rend public depuis la dernière réforme de son programme. On doit faire remarquer par ailleurs que la documentation remise aux étudiants de l'École, qui constitue un effort important de synthétiser l'état du droit positif dans de nombreux domaines du droit, comporte des notions sur des domaines qui ne sont pas énoncés dans le profil indicatif.

Les facultés de droit appuient la dernière réforme du programme du Barreau « dans la mesure où elle permettrait d'enrichir le contenu du programme de formation professionnelle, tout en favorisant l'intégration des connaissances des futurs avocats, dans une perspective orientée vers la pratique du droit²⁸ ». Il est vrai qu'il revient au Barreau de décider du contenu de son programme de formation,

²³ Selon l'*Agenda 1999-2000* de l'École du Barreau du Québec, ces frais s'élèvent à 2 925 \$ pour l'année, dont 525 \$ servent à l'achat de la documentation.

²⁴ Selon le mémoire présenté aux États généraux sur l'Éducation par le Barreau du Québec, le financement s'élevait, en 1995, à environ 2 700 \$ par étudiant.

²⁵ *Les carrières du droit*, Collection Guides universitaires, Ma Carrière, 1994, p. 50 : annonce diffusée par le Barreau du Québec, datée d'octobre 1993. Ce profil est repris intégralement dans l'édition 1996 de cette même publication, en p. 40. Nous en tirons aussi l'aperçu du contenu des sept secteurs du programme de formation professionnelle pour 1995-1996, diffusée par le Barreau du Québec en p. 39.

²⁶ École du Barreau du Québec, *Agenda 1999-2000*, p. 13.

²⁷ Annonce de l'École du Barreau du Québec, *Les carrières du droit*, Édition 1998, Coll. Guides universitaires.

²⁸ Extrait d'une lettre de M. Claude Hamel, président de la CREPUQ, à M. Robert Diamant, président de l'Office des professions, 21 décembre 1993.

mais l'influence de ce programme sur les programmes de baccalauréat est indéniable : la plupart du temps, les étudiants choisissent leurs cours universitaires en fonction du profil indicatif du Barreau, afin de maximiser leurs éventuelles chances de succès aux examens du Barreau. Bien que les doyens reconnaissent la valeur formative des enseignements « suggérés » par le Barreau, la diffusion du profil indicatif a tout de même pour effet de réduire l'intérêt des étudiants pour des cours à option ou à contenu multidisciplinaire ou tout autre cours non suggéré des programmes universitaires. En fin de compte, si le profil indicatif du Barreau a pour objectif de mettre au même niveau des étudiants aux profils variés, il a aussi un effet non voulu : celui de ne pas encourager les étudiants vers d'autres avenues de la pratique du droit.

Historiquement, les facultés de droit ont été invitées à une certaine forme de concertation avec le Barreau dans le cadre d'un « Comité conjoint sur la formation des candidats à l'exercice de la profession juridique », regroupant des représentants du Barreau ainsi que les doyens des facultés et le directeur du département des sciences juridiques de l'UQAM. Ce comité concluait année après année à l'inopportunité pour les facultés de « rapatrier » chez elles la formation professionnelle et témoignait de la confiance mise dans le Barreau pour assurer cette formation. Depuis 1998, il a cédé la place à un comité qui étudie la qualité de la formation complète des avocats, en alliant des représentants de tous les intervenants dans le dossier. Ce nouveau comité porte le nom de Comité de la formation des avocats et est composé de représentants de l'École du Barreau (2), de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ; 2) et du ministère de l'Éducation (1). Il s'est réuni à deux reprises pour discuter notamment des objectifs des programmes universitaires et du programme professionnel et pour échanger de l'information, mais selon un rapport fait à la CREPUQ, aucun projet précis n'est encore avancé. Parallèlement, il existe depuis 1973 un comité de la formation professionnelle du Barreau du Québec qui voit au fonctionnement de l'École et de son programme d'études, et qui voit aux mécanismes d'évaluation de la formation professionnelle.

Généralement, c'est à l'université que revient la formation générale des spécialistes de chaque discipline professionnelle, notamment l'acquisition de savoirs disciplinaires, interdisciplinaires, et plus largement scientifiques et culturels, alors que les ordres professionnels sont appelés à vérifier l'habileté des postulants à poser des gestes professionnels nécessitant un savoir-faire adapté. Le Barreau est le seul ordre professionnel possédant une école privée financée par l'État dont la programmation et le fonctionnement ne font jamais l'objet d'un examen public.

Le programme de l'École du Barreau est caractérisé par l'importance accordée aux matières dites traditionnelles, particulièrement le droit civil, la procédure civile, le droit pénal, le droit des affaires. Le droit public, le droit constitutionnel, le droit international, de même que le droit comparé et le droit social y sont peu traités (sauf dans le cas du droit social, sous l'aspect du droit du travail). En plus d'offrir des enseignements dans ces domaines, les facultés de droit proposent, dans leurs cours optionnels, des enseignements en propriété intellectuelle, sur le droit des biotechnologies, sur le droit commercial international, sur le droit des communications, sur le droit de l'informatique, sur le droit de l'environnement, sur le droit des transports, sur les nouveaux modes de règlement des litiges et plusieurs autres qui touchent de larges segments de la population, tels le droit fiscal des personnes, le droit de la sécurité sociale, le droit du logement, le droit de la santé, le droit de l'éducation, le droit de l'immigration... La dimension de recherche juridique et multidisciplinaire, si importante dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques et institutionnelles, se pratique dans les universités. Donc, le programme de formation du Barreau vise à répondre à une demande traditionnelle de services juridiques, mais en s'associant avec les

universités, la formation pourrait être enrichie et pourrait répondre à des besoins plus variés de services juridiques²⁹.

Pour ce qui est de la formation des notaires, c'est en 1971 que la Chambre des notaires du Québec a obtenu un protocole négocié avec les universités pour que celles-ci assument la formation spécialisée (diplôme en droit notarial ou option de la maîtrise en droit de l'Université de Montréal). Ce protocole a été modifié, en 1994, de façon à répondre aux nouveaux besoins de la profession. Ces modifications sont présentement examinées par les facultés et la Chambre des notaires. Depuis 1996, un stage de 32 semaines est devenu obligatoire et il est administré par la Chambre des notaires. Ce stage comporte des séances de formation en groupe où des enseignements sur des habiletés professionnelles sont donnés par la Chambre. Enfin, comme dans le cas de la formation des avocats, il existe un Comité de la formation des notaires où la CREPUQ est représentée.

²⁹ Un rapport publié en 1976 (Andrée LAJOIE et Claude PARIZEAU, « La place du juriste dans la société québécoise », 1976. 11 R.J.T. 395-601, partic. pp. 420, 454, 463, 491, 523-524, 551-552, 578-579) démontrait sur la base d'une enquête élaborée auprès des juristes et des consommateurs de services juridiques, que le droit civil était en perte de vitesse (passant de 95 % des demandes de consultation en 1949 à 66 % en 1974) alors que pour le droit pénal, le droit public et le droit social, on observait le phénomène contraire (de l'ordre de 2 % chacun à 15 %, 13 % et 10 % respectivement). Les problèmes de santé venaient au 8^e rang, de logement au 9^e rang (si on y ajoute la discrimination dans le logement, ils montaient au 4^e rang), d'ordre social au 7^e rang (si l'on compte ensemble les prestations fédérales et provinciales). Les auteurs en déduisaient une double tendance de publicisation et de socialisation du droit, en raison du rôle accru de l'État provoquant une hausse de demande de services en droit public et en droit social.

La volumineuse étude du Groupe consultatif sur la recherche et les études en droit, « Le droit et le savoir », signalait les contraintes imposées par les ordres professionnels au développement de la recherche juridique, mais aussi aux enseignements donnés par les facultés de droit, qui cherchent à répondre à une demande sociale d'expertise juridique plus large et diversifiée.

Dans son sondage général de 1991, le Barreau constate que le droit administratif vient au 4^e rang de la pratique des avocats, que le droit du travail se classe au 6^e rang et que le droit social vient au 8^e rang. Les chiffres du sondage de 1993 auprès des avocats de pratique privée confirment l'importance de ces domaines pour ce type d'avocats : 15 % pratiquent dans le domaine du droit administratif, 13 % en droit du travail et 9 % en droit social.

En 1997, un autre sondage auprès des membres du Barreau révèle que les domaines de pratique de l'ensemble des avocats sont répartis de la façon suivante : droit civil et responsabilité générale (12,9 %); droit corporatif et commercial (12,6 %); droit de la famille (8,3 %); droit administratif (7,5 %); droit criminel et pénal (5,6 %); droit du travail (5,3 %); droit immobilier (4,5 %); droit municipal, scolaire, paroissial (3,1 %); droit des assurances (2,7 %); droit social (2,9 %); tous les autres domaines du droit (fiscal, faillite, insolvabilité, construction, professionnel, propriété intellectuelle, valeurs mobilières, successions, informatique, aérien, transport, expropriation...) occupent 34,3 % du temps des avocats.

9. Mesures de rationalisation entreprises et échanges en enseignement

Malgré le fait que les effectifs étudiants en droit se maintiennent au premier cycle et augmentent de manière importante aux cycles supérieurs, les facultés de droit ont dû subir des compressions budgétaires comme toutes les autres unités académiques, et elles ont dû s'adapter aux changements dans les perspectives de travail pour les diplômés en créant de nouveaux programmes ou en adaptant ceux existants.

Certaines mesures de rationalisation aux effets immédiats ont été adoptées : réduction des banques de cours optionnels, augmentation de la taille des groupes-cours, diminution du nombre d'assistantats en enseignement, collaborations interdépartementales et entre les facultés (ouverture à l'interdisciplinarité et à l'offre multidisciplinaire). C'est à l'unanimité que les responsables des facultés de droit considèrent que la situation est devenue critique : les professeurs sont surchargés, la perte de secteurs d'enseignement en droit pourrait avoir des conséquences graves et la qualité de l'enseignement ou de l'encadrement des étudiants est menacée. La situation est d'autant plus critique que les facultés de droit revendiquent depuis longtemps une révision de leur mode de financement.

Il est utile de rappeler, par ailleurs, que tous les développements de programme en droit ont dû être réalisés en complémentarité à l'offre déjà existante. C'était le cas notamment lors de la création du Département des sciences juridiques de l'UQAM. Les programmes multidisciplinaires représentent aussi des mesures de rationalisation. Les plus récents sont présentés à la page 24.

La formation professionnelle des notaires

Dans les récentes années, des actions importantes ont été entreprises, tant par la Chambre des notaires que par les universités, pour valoriser la profession et attirer des étudiants dans le domaine. Depuis les États généraux sur le notariat en 1996, la Chambre travaille activement à la relance de la profession, notamment en incitant ses membres à investir des milieux non traditionnels. Par ailleurs, le contenu des programmes a subi une réforme importante en 1994 et depuis 1996, le stage en entreprise est devenu obligatoire. Il faut noter que ces mesures sont d'application récente.

Pour freiner la baisse importante des effectifs dans leurs programmes en droit notarial, les doyens des trois facultés de droit concernées ont décidé de miser sur la réforme apportée aux programmes, sur l'instauration d'un stage obligatoire et sur la contribution des chargés de cours qui travaillent dans la région et qui sont ainsi en mesure de transmettre des connaissances spécifiques. Dans un document déposé devant le sous-groupe de travail³⁰, on affirme que la présence de centres de formation à Montréal, à Québec et à Sherbrooke permet de répondre aux besoins d'une clientèle en place qui peut ainsi compléter ses quatre années de formation dans le même établissement, dans la même ville, comme leurs collègues candidats à la profession d'avocat. En guise d'exemple, il semble que depuis la suspension du programme de l'Université d'Ottawa, de moins en moins d'étudiants provenant de cette université choisissent de poursuivre des études en notariat. La présence du même programme dans plus d'un établissement sert aussi à recruter de nouveaux candidats à même chacun des établissements. Enfin, il semble que pour des raisons d'efficacité pédagogique, les groupes-cours ne peuvent pas dépasser une vingtaine d'étudiants et comme il y avait 59 étudiants dans les trois centres à l'automne 1997, l'offre était encore « rentable ».

³⁰ Document portant sur la formation professionnelle des notaires déposé par le Conseil des doyens des facultés de droit du Québec devant le sous-groupe de travail sur les programmes de droit.

Dans le cas de l'Université de Montréal, avec la réactivation à l'automne 1998 du diplôme de deuxième cycle, qui avait été remplacé par un programme plus long (option de la maîtrise en droit), on assiste à une remontée des inscriptions. Depuis peu, l'Université de Sherbrooke offre, dans son programme en droit notarial, des enseignements en droit préventif, en fiscalité et en droit corporatif qui sont ouverts à des étudiants inscrits dans d'autres programmes. On espère que cette innovation permettra de relancer les inscriptions.

Université Laval

Comme les autres facultés de droit, celle de l'Université Laval a dû augmenter la taille de ses groupes-cours, sauf ceux de première année. La banque de cours optionnels de deuxième et troisième années a été réduite, de même que le nombre de charges de cours. Par ailleurs, la Faculté ne finance plus aucun poste d'assistant à l'enseignement et plusieurs comités de travail ont été abolis. Des collaborations ont cours avec la Faculté d'administration pour l'offre d'un certificat à distance en planification financière.

Université McGill

La Faculté de droit de l'Université McGill n'a pas échappé à l'augmentation de la taille des groupes-cours. Les cours optionnels sous la responsabilité des chargés de cours sont moins nombreux que par le passé et le personnel de soutien administratif a été réduit.

Université de Montréal

Le nombre d'étudiants par classe dans les cours magistraux, les séminaires et les activités dirigées a été augmenté et la banque de cours optionnels a été réduite au point que certains domaines du droit ne sont plus enseignés, tels que le droit de la santé et sécurité au travail, le droit de la construction, le droit de l'éducation, le droit agricole. L'assistantat en enseignement a lui aussi été réduit. Les groupes-cours ont atteint une taille maximum. On envisage la coopération avec d'autres facultés de l'Université afin de générer des revenus additionnels et de profiter d'autres ressources (déjà, des cours sont offerts en philosophie et en histoire). La Faculté considère aussi sérieusement l'offre accrue de cours de service. Par ailleurs, le tout nouveau baccalauréat en police et sécurité publique vient répondre à un besoin clairement identifié sur le marché du travail.

Université de Sherbrooke

La Faculté de droit poursuit depuis plusieurs années une gestion serrée de ses activités. Dans le cadre des simulations de procès, la taille des équipes a été augmentée. En outre, la banque de cours optionnels en droit a été réduite. Puis, la Faculté s'est ouverte à l'interdisciplinarité, autorisant ses étudiants à s'inscrire dans les cours d'autres facultés. Les nouvelles options en biotechnologies & droit (au baccalauréat) et en règlement des différends (au diplôme de deuxième cycle) devraient permettre de répondre aux besoins de formation de l'avenir. D'autres partenariats sont à prévoir avec d'autres unités académiques de l'établissement, ce qui devrait permettre une meilleure utilisation des ressources.

UQAM

Même si la taille des groupes-cours en sciences juridiques a été augmentée de l'ordre de 15 % dans les récentes années, le Département des sciences juridiques a réussi à maintenir un nombre moyen d'étudiants par cours plus faible que dans les autres établissements. Par contre, afin d'offrir la plus

grande variété de cours optionnels possible, le nombre d'étudiants dans les cours obligatoires atteint 100 à 110. Le Département mise sur la formation de la Faculté de science politique et de droit, qui offrira des formations multidisciplinaires, pour consolider certaines de ses activités en droit.

Les efforts de concertation sont nombreux pour ce qui est de l'enseignement du droit. En plus des échanges qui ont cours entre les facultés de droit et les autres unités académiques d'un même établissement, des co-directions de thèses et de mémoires engagent tous les établissements québécois et de nombreux autres échanges se sont établis avec d'autres universités canadiennes et des universités européennes ou autres, notamment pour la formation en *Common Law*.

Échanges en enseignement avec les universités étrangères ou canadiennes

Université Laval	avec les universités <i>Western Ontario</i> , de Toronto et de Victoria, ainsi que Aix-Marseille III, Montpellier, Bordeaux et l'Université catholique de Louvain-la-Neuve. Co-directions de mémoires et de thèses avec Bordeaux, Montpellier, Lyon, Paris II, Strasbourg, Toulouse.
Université McGill	avec les universités de Groningue et d'Amsterdam aux Pays-Bas; d'Edimbourg et de Buckingham au Royaume-Uni; du Cap en Afrique du Sud; de Melbourne et de New South Wales en Australie; la <i>National University of Singapore</i> ; le <i>Environmental Law Center</i> de l'Université du Vermont, et les universités de Turin, Hambourg, Maastricht, Paris II et Lund (en Suède).
Université de Montréal	avec les universités de Poitiers, Paris II, de Namur, de Bologne, York, UBC, <i>Case Western University</i> (Ohio) et l' <i>American University</i> (Washington, D.C.).
Université de Sherbrooke	avec les universités Queen's de Kingston, Paris II et catholique de Louvain.
UQAM	avec les universités de Windsor (Ontario), Clermont-Ferrand I – Auvergne, Paris X – Nanterre, catholique de Lyon (Institut des droits de l'homme).

10. Recommandations

Baccalauréats

Les compressions budgétaires ont forcé les facultés de droit à procéder à de nombreuses abolitions de cours optionnels au premier cycle là où le peu de clientèle le justifiait, tant et si bien que des domaines importants ne sont plus enseignés dans certains établissements. Ces pertes d'options pourraient éventuellement avoir des conséquences irréversibles tant sur l'enseignement que sur la recherche et sur la rédaction d'ouvrages dans chaque faculté de droit. Dans un premier temps, il appert que les facultés de droit montréalaises pourraient s'attaquer au problème en planifiant une offre concertée sans que des difficultés d'ordre géographique s'imposent.

Recommandation 1

Les doyens des facultés de droit du Québec, en priorité ceux de Montréal, sont invités à se rencontrer annuellement pour planifier l'offre globale de cours optionnels de façon à pallier aux problèmes d'effectifs étudiants insuffisants.

Certificats

Comme les effectifs étudiants des certificats sont en baisse et comme l'orientation de certains de ces programmes a déjà été questionnée, les membres du sous-groupe de travail estiment qu'une réévaluation de l'ensemble des certificats est devenue nécessaire. On pourrait notamment leur donner des vocations plus spécifiques.

Par ailleurs, les membres du sous-groupe de travail sont d'accord avec l'idée de reconnaître en partie ou en totalité la formation des détenteurs de certificat lorsque ceux-ci sont admis au baccalauréat, particulièrement lorsqu'il s'agit de diplômés de la FEP pour qui la Faculté de droit de l'Université de Montréal, lorsqu'ils sont admis, donne une équivalence d'une année entière. On pense qu'ainsi, la mobilité des étudiants serait favorisée et en conséquence, le nombre de demandes d'admission augmenterait. Cette solution présente donc le double avantage de relancer les inscriptions dans les certificats et de relancer les demandes d'admission au baccalauréat.

Recommandation 2

Les programmes de certificat en droit qui enregistrent des baisses de clientèles et pour lesquels des problèmes d'orientation ont été identifiés doivent faire l'objet d'une réévaluation et de mesures correctives. Les responsables devront faire rapport de l'état de la situation en septembre 2000.

La quatrième année de formation donnée par le Barreau

La formation professionnelle des futurs avocats donnée par l'École du Barreau est un sujet de préoccupation qui date. Les représentants universitaires ont souvent souhaité le rapatriement de cette quatrième année de formation dans le giron universitaire à l'image de ce qui s'observe pour les autres formations professionnelles, mais dans les faits, comme on l'indique à la section 8, année après année, les doyens des facultés de droit ont préféré s'en remettre au Barreau. Même si on juge que la situation actuelle fonctionne relativement bien et même si on s'entend pour dire que la CUP n'est pas le lieu privilégié pour étudier à fond la problématique, certains aspects ont été soulevés : la quatrième année ne jouit d'aucune reconnaissance universitaire et il serait souhaitable qu'elle l'obtienne; en outre, on pense que sans devoir allonger le temps passé aux études, la quatrième

année de formation pourrait être enrichie par des enseignements donnés par les facultés de droit – pour plusieurs autres professions, la tendance est à prolonger les formations professionnelles.

Les membres du sous-groupe de travail sont d'avis qu'il faut s'en remettre au Comité de la formation des avocats, où se trouvent depuis 1998 deux représentants du milieu universitaire, pour examiner les possibilités d'enrichissement de la quatrième année de formation en droit. Si une recommandation va dans le sens d'une reconnaissance universitaire de la formation donnée par le Barreau, on pense qu'il pourrait y avoir un renouvellement des discussions et que les universités pourraient être appelées à collaborer davantage avec l'École du Barreau. Les bénéfices d'une telle collaboration semblent multiples : notamment répondre à de nouveaux besoins qu'on pourrait détecter en milieu universitaire; augmenter le recrutement aux études avancées; améliorer la continuité de l'acquisition d'habiletés professionnelles. Il est souhaité enfin que des études comparatives soient réalisées en utilisant le programme de formation des notaires.

Recommandation 3

La Commission recommande au Comité de la formation des avocats d'examiner la faisabilité d'une concertation entre l'École du Barreau et les facultés de droit dans le cadre de l'offre d'une quatrième année de formation enrichie et reconnue sur une base universitaire.

La formation des notaires

La profession de notaire fait face à un défi d'adaptation depuis qu'elle a subi une déréglementation de ses tarifs. Actuellement, trois facultés de droit offrent la formation en notariat après le premier cycle en droit. Il s'agit des facultés des universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke. Les effectifs étudiants en droit notarial ont diminué considérablement au cours des dix dernières années. Au total, dans les récentes années, ce ne sont pas plus d'une cinquantaine d'étudiants qui sont inscrits dans les programmes de diplôme de deuxième cycle (Laval, U. de M. et U. de S.) ou de l'option de la maîtrise en droit (U. de M.). Mais tant la Chambre des notaires que les universités sont attentives à la situation. Les doyens des facultés de droit estiment que l'emploi de chargés de cours qui sont des notaires en pratique dans les régions de Montréal, Québec et Sherbrooke bénéficie à la qualité des programmes et permet d'en limiter les coûts³¹. Par ailleurs, étant donné que la formation ne dure qu'une année, il semble que les étudiants préféreraient la compléter là où ils ont réalisé leurs études en droit³².

La Chambre des notaires ainsi que les facultés de droit concernées veulent développer les champs d'intervention du notariat. L'instauration d'un stage obligatoire en 1996, les modifications apportées au protocole d'entente avec la Chambre des notaires en 1994 et celles apportées récemment aux programmes devraient produire des effets en ce sens. Par ailleurs, on constate que la réactivation du DDN de l'Université de Montréal à l'automne 1998 a provoqué un retour de clientèle dans cette université. D'ici quelques années, il faudrait réévaluer la situation. Comme dans le cas de la formation des avocats, il existe un Comité de la formation des notaires qui pourrait être chargé de surveiller la situation.

³¹ Document portant sur la formation professionnelle des notaires déposé par le Conseil des doyens des facultés de droit du Québec devant le sous-groupe de travail sur les programmes de droit.

³² Ibidem.

Recommandation 4

La Commission recommande que le Comité de la formation des notaires surveille la situation de la pratique et de la formation des notaires et s'il y a lieu, qu'il invite d'ici trois ans les doyens des facultés de droit concernées à réexaminer la pertinence de maintenir l'offre de formation dans sa forme actuelle.

Baisse du nombre de candidats et placement des diplômés en droit

Qu'il y ait ou non un surplus de diplômés en droit, que les débuts et même les conditions générales dans la profession ne soient plus les mêmes que par le passé, il reste malgré tout que le taux de placement des bacheliers en droit dans leur discipline et à temps plein est élevé, du moins plus élevé que celui de l'ensemble des détenteurs de baccalauréat. La baisse générale du nombre de candidats à l'admission au baccalauréat en droit peut être associée à un problème de perception des débouchés en droit. C'est pourquoi, il y a lieu de mettre à jour, d'informer davantage ou de mieux diffuser l'information sur les perspectives de travail des diplômés en droit.

L'information doit s'adresser au public en général et aux étudiants en particulier dans le contexte où les conseillers en orientation sont appelés à être beaucoup moins nombreux très prochainement.

Recommandation 5

La Commission recommande que les facultés de droit s'associent au Barreau du Québec pour relancer l'intérêt général pour les études en droit, notamment en diffusant de l'information actualisée sur les perspectives de travail des diplômés en droit. Plus concrètement, la Commission recommande qu'un plan d'action soit présenté en septembre 2000.

Section II – Les programmes de philosophie et d'éthique

***« Vous n'apprendrez pas de moi la philosophie,
mais comment philosopher,
non pas répéter des pensées,
mais comment penser. »***

Propos attribués à Emmanuel Kant et retenus par le Comité de l'enseignement de la philosophie de la Société de philosophie du Québec.

1. Historique et description actuelle de la discipline et de son enseignement à l'université

1.1 Historique

« La philosophie, est-il nécessaire de le rappeler, n'est pas née dans le berceau des « disciplines » universitaires, ni non plus dans celui, plus étroit, des « programmes » qui aménagent, avec plus ou moins de bonheur, et plus ou moins temporairement, les interrogations spécifiques de chaque discipline aux fins de l'enseignement et de la recherche. La philosophie existait avant les universités. Du point de vue de l'histoire, et en Occident à tout le moins, on pourrait même dire que la philosophie a été l'agent culturel le plus puissant et le plus actif dans la naissance de l'idée même d'« université »... Un professeur de philosophie, ou même un étudiant inscrit en philosophie, aujourd'hui même, ne choisit pas d'abord une discipline et un programme, mais un certain champ et un certain style d'interrogation sur l'homme et sur l'univers³³. »

Les programmes de formation universitaire en philosophie avant la fin des années 1960 étaient caractérisés par un certain monolithisme d'inspiration religieuse. Au cours des années 1970, on assiste à une diversification d'auteurs, de styles et de conceptions de la philosophie. En outre, les programmes s'ouvrent aux approches développées ailleurs dans le monde et aux approches contemporaines, et finalement ils s'ouvrent à l'interdisciplinarité. Mais aujourd'hui, à plusieurs égards, la philosophie demeure une discipline fondamentale.

Il faut d'emblée noter qu'aucun terme employé pour décrire la philosophie « ne peut constituer une notion un peu précise pour fin d'analyse³⁴ ». Il peut même s'agir « d'un stéréotype qui a structuré avant toute analyse, des situations fort diverses³⁵ ». Quelques repères institutionnels et d'évolution disciplinaire peuvent toutefois être exposés³⁶ :

Au point de vue institutionnel

Les facultés ou départements de philosophie apparus dans les universités à statut canonique (Laval, de Montréal et de Sherbrooke) ont connu plus ou moins le même sort. À Montréal, une Faculté de philosophie est fondée en 1921 dans la succursale de l'Université Laval en voie de devenir une institution indépendante. Dans les années 1930, la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal reçoit les exigences de Rome qui prescrit l'enseignement de la philosophie de Thomas d'Aquin comme philosophie officielle. En 1942, l'Institut d'études médiévales, fondé par les Dominicains à Ottawa, est annexé à l'Université. Puis en 1967, l'Université se dote d'une nouvelle charte qui confère un statut civil à la Faculté de philosophie. La même année, la Faculté se transforme en Département.

³³ *Autour du « Dossier Philosophie »*. Avis du directeur du Département de philosophie de l'Université de Montréal, Jean-Paul Audet. Bulletin de la Société de philosophie du Québec, Vol. 2, n° 3. 1975-1976, p. 30.

³⁴ Réflexion analytique d'André Vidricaire in *Matériaux pour l'histoire des institutions universitaires de philosophie au Québec*. Cahiers de l'ISSH, n° 4, Tome I; Juin 1976. p. 535.

³⁵ Ibidem.

³⁶ Pour de plus amples détails, on invite le lecteur à consulter l'étude présentée dans la collection des Cahiers de l'ISSH (n° 4, Tome I; juin 1976) et intitulée *Matériaux pour l'histoire des institutions universitaires de philosophie au Québec*.

Tout comme à l'Université de Montréal, la Faculté de philosophie de l'Université Laval était, à ses origines en 1935, ecclésiastique. Elle devait donc enseigner la doctrine thomiste. À compter de 1966, la Faculté réclame une certaine autonomie et en 1971, l'adoption d'une nouvelle charte pour l'Université lui confère le statut civil. À Sherbrooke, l'enseignement de la philosophie est d'abord assumé, jusqu'en 1968, par le Séminaire Saint-Charles-Borromée. À cette époque, la philosophie thomiste dominait les enseignements. Puis, en 1969, le Département de philosophie de l'Université de Sherbrooke devient pluraliste et les programmes ne présentent plus d'orientation doctrinale explicite.

La Faculté des Jésuites de Montréal est un autre établissement qui, entre 1940 et 1966, offre des programmes sous la gouverne de la constitution romaine. En 1966, elle aménage à Trois-Rivières et signe un accord avec le Centre des études universitaires qui deviendra, en 1969, l'UQTR. Le nouveau Département de philosophie ainsi créé procédera à une modification importante des programmes. Au même moment, le Collège Sainte-Marie de Montréal s'intègre à d'autres institutions pour devenir l'UQAM et le Département de philosophie vit une crise qui conduira à l'élaboration d'un nouveau programme.

Du côté des établissements anglophones, le petit département de philosophie de tradition écossaise de l'Université McGill se transforme, aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, en un plus grand département qui se voue à l'enseignement de la philosophie morale, mais aussi à une grande variété d'études. Par ailleurs, onze ans avant la création de l'Université Concordia telle qu'on la connaît aujourd'hui, soit en 1963, un département de philosophie conjoint est fondé par le *Loyola College* et la *Sir George Williams University*. Cependant, les premiers cours de philosophie au *Loyola College* se donnent avant même que le collège se sépare du collège Sainte-Marie en 1896. À l'Université Bishop's, l'enseignement de la philosophie est au centre de la mission que se donne l'établissement depuis ses débuts, à savoir d'offrir une bonne formation de base de type *Liberal Arts*.

Sans qu'on parle encore de programmes, l'enseignement de la philosophie au Québec au début du siècle se pratiquait tant dans les universités que dans les collèges classiques. Ceux-ci décernaient également des Baccalauréats ès Arts qui comportaient l'équivalent d'une ou deux années en philosophie. Avec la création des cégeps au début des années 1970, les cours de philosophie de niveau collégial se sont vus attribuer une fonction d'introduction générale et les cours universitaires, un rôle de spécialisation.

Au point de vue de la pratique philosophique

La philosophie au Québec a longtemps été dominée par un néothomisme clérical, qui a donné lieu, du reste, à plusieurs travaux importants, comme ceux du Père Louis-Marie Régis à Montréal ou ceux de Charles de Koninck à l'Université Laval. Bien que des voix divergentes se sont fait entendre bien avant cela, c'est à partir des années soixante que le Québec – les universités en particulier – s'ouvre véritablement aux courants philosophiques les plus actuels dans le monde, et en tout premier lieu à ceux qui animent alors la pensée française³⁷.

³⁷ Cette évolution a souvent été décrite. Voir par exemple le petit rapport intitulé « La philosophie francophone au Québec : 1937-1987 », préparé par un comité de la Société de philosophie du Québec et publié dans le Bulletin de cette société (vol. XIII, n° 1, janvier 1987, p. 64-68), ainsi que les diverses études réunies dans le recueil *La pensée philosophique d'expression française au Canada. Le rayonnement du Québec*, sous la direction de Raymond Klubansky et Josiane Boulad-Ayoub (Québec, Presses de l'Université Laval, 1998).

La pertinence sociale de cette ouverture est publiquement confirmée en 1964 par la publication du fameux Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (le Rapport Parent), qui prône avec vigueur le pluralisme dans l'enseignement de la philosophie. Les philosophes participent alors activement aux nombreux débats politiques de cette époque dite de la « révolution tranquille » et la philosophie universitaire, d'inspiration encore majoritairement chrétienne, se tourne dorénavant plus volontiers vers la phénoménologie, la philosophie existentielle et les sciences sociales que vers la doctrine traditionnelle du thomisme.

Dans les années soixante-dix, la mise sur pied des cégeps, où l'enseignement de la philosophie est obligatoire, stimule un intérêt marqué pour la philosophie politique et sociale et le marxisme occupe alors une place de choix. Parallèlement, la philosophie analytique du langage et des sciences, de type anglo-saxon, se répand de plus en plus dans les universités, de même d'ailleurs que le poststructuralisme français et l'herméneutique d'inspiration allemande. Au milieu des années soixante-dix, la création de la Société de philosophie du Québec et la constitution du « Dossier Philosophie » du Conseil des universités, marquent une période d'intense réflexion sur la pertinence de la philosophie en général et d'une philosophie spécifiquement québécoise en particulier.

Au tournant des années quatre-vingt, le marxisme est à son tour fortement remis en question, mais pour le reste, le pluralisme de pensée dans la philosophie québécoise se maintient sans affrontement majeur entre les diverses écoles. Aujourd'hui, et depuis près de quinze ans, la recherche philosophique pratiquée dans les universités du Québec manifeste un dynamisme assez exceptionnel et elle fait maintenant l'objet d'une reconnaissance internationale très nette, que ce soit en histoire de la philosophie (philosophie grecque, philosophie médiévale, philosophie anglaise moderne, philosophie allemande ...) ou dans divers domaines spécialisés de la discipline, comme la philosophie du langage, la philosophie des sciences, la philosophie politique, l'herméneutique, etc.

1.2 Description et objectifs de la discipline et de son enseignement à l'université

Dans le rapport de la Coordination provinciale de la philosophie sur l'enseignement au collégial³⁸, il est dit que la force de la philosophie réside dans le caractère radical de son approche :

« La radicalité de la philosophie en l'occurrence est qu'elle n'est pas une spécialité à côté des autres avec une méthode précise, un contenu précis. Entendons-nous : aucun discours philosophique pris en lui-même ne peut prétendre à la « neutralité » totale, mais dans la mesure où il n'est pas lié à une spécialisation professionnelle particulière, il se trouve dans une situation privilégiée pour servir de théâtre à la confrontation des autres discours quitte à se mettre lui-même en question en cours de route, ce qui est particulièrement typique de l'approche philosophique. » (p. 36-37)

Autre caractère particulier : « ... la discipline déborde de beaucoup les programmes [d'enseignement], qui ne retiennent, en général, par la force des choses, qu'une partie du

³⁸ *La philosophie dans l'enseignement collégial*. Rapport présenté par la Coordination provinciale de la philosophie au Conseil supérieur de l'éducation, dans le cadre d'une enquête sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, en mai 1974. In *Bulletin de la Société de philosophie du Québec*, Vol. 1, n° 1, 1974-1975, p. 21-39.

dynamisme et du capital intellectuels de la discipline elle-même³⁹. » Parallèlement, la discipline vit un véritable éclatement des courants d'intérêt.

Au Québec, les formations universitaires en philosophie ont pour plus petit dénominateur commun de faire connaître les grandes étapes de l'histoire de la pensée occidentale ainsi que les problématiques de la philosophie contemporaine. Selon les ressources professorales disponibles, les enseignements sur l'histoire de la philosophie peuvent couvrir quelques périodes historiques ou l'ensemble : antique, médiévale, moderne, contemporaine. Ils peuvent aussi couvrir une sous-période spécifique. Par ailleurs, l'enseignement de la philosophie se fait par thèmes variés qui peuvent se chevaucher ou constituer des spécialités à l'intérieur d'un thème : philosophie de l'esprit, du langage, de l'action, de la morale, de l'éthique, du féminisme, et philosophie analytique, sociale, québécoise, etc. D'autres types d'enseignements se consacrent aux aspects philosophiques d'autres disciplines et peuvent eux aussi recouper les approches thématiques : philosophie politique, philosophie des sciences, du droit, éthique médicale, etc. Mais quelle que soit l'approche (qui peut varier pratiquement à l'infini), quelques axes de l'interrogation philosophique sont incontournables : ce sont la logique, l'épistémologie, la métaphysique, l'éthique et l'esthétique.

Outre les connaissances disciplinaires, toutes les formations en philosophie ont pour objectif de transmettre des habiletés ou compétences essentielles. Il faut maîtriser les attitudes et les méthodes propres à la discipline. Il est tout aussi important d'acquérir une autonomie intellectuelle, un esprit synthétique, analytique et critique, des aptitudes de recherche et de communication des connaissances. Pour développer ces caractéristiques personnelles, les cours de philosophie accordent prépondérance à la rigueur de la pensée, à la créativité, à la clarté du langage, à la documentation des informations, aux capacités de lecture et d'écriture de textes argumentatifs en philosophie. Ainsi, une part importante des cours utilisent la formule des « lectures dirigées » par petits groupes et l'encadrement des étudiants est une préoccupation constante.

Les baccalauréats en philosophie préparent à l'enseignement, à la recherche ou servent de complément à toute autre formation qui mène à une profession ou à d'autres débouchés en milieu de travail. Ils permettent également de consolider les habiletés intellectuelles requises par toute formation universitaire. Les programmes de mineure servent de complément à une grande variété de formations universitaires et ont pour objectif d'initier aux principaux domaines de la philosophie.

³⁹ *Autour du « Dossier Philosophie »*. Avis du directeur du Département de philosophie de l'Université de Montréal, Jean-Paul Audet. Bulletin de la Société de philosophie du Québec, Vol. 2, n° 3. 1975-1976, p. 31.

2. Les analyses déjà réalisées sur ce secteur d'enseignement

Bon nombre d'études, colloques, commentaires et correspondances se sont préoccupés au moins en partie de l'enseignement de la philosophie au Québec. L'enseignement de la philosophie dans les cégeps a souvent subi le même genre de critiques que l'enseignement universitaire. C'est pourquoi nous faisons état ici des études faites sur l'enseignement au collégial. Dans le cas des cégeps, un lieu de concertation existe : il s'agit de la Coordination provinciale de la philosophie. Par ailleurs, les professeurs sont regroupés dans une association appelée « Philosophie au collège ». Au niveau universitaire, il n'existe pas de table de concertation, mais la Société de philosophie du Québec permet certains échanges. En outre, les professeurs de philosophie du niveau universitaire ont souvent été appelés à se prononcer sur des questions relatives à l'enseignement au collégial ou à participer à des études ou aux États généraux sur l'enseignement de la philosophie au collégial.

Parmi les études les plus connues, on en compte une qui portait sur l'enseignement au Québec de manière générale : le Rapport Parent (1964) déjà mentionné précédemment. Les études qui ont porté sur le niveau collégial sont : le rapport de la Coordination provinciale de la philosophie présenté au Conseil supérieur de l'éducation paru en 1974⁴⁰; le mémoire sur la place de la philosophie dans la formation générale au collégial produit conjointement par la Société de philosophie du Québec et Philosophie au collège en 1983; le Rapport Nadeau sur l'abolition du quatrième cours de philosophie produit en 1984; et les États généraux sur l'enseignement de la philosophie au collégial tenus en janvier 1984.

Deux analyses majeures du système universitaire ont été réalisées dans le courant des années 1970. Le **Dossier Philosophie**⁴¹ (ou Rapport Cazalis-Gendreau) publié en 1974 pour le compte du Conseil des universités du Québec, et l'imposante étude intitulée « **Matériaux pour l'histoire des institutions universitaires de philosophie au Québec** » et publiée par l'Institut supérieur des sciences humaines (ISSH) de l'Université Laval en 1976.

En 1974, à l'occasion de la présentation de deux nouveaux programmes, le Conseil des universités du Québec décidait de faire le portrait de la situation des programmes d'études supérieures de philosophie et de sociologie et de leur évolution à moyen terme. Au même moment, les résultats des « opérations de planification sectorielles », démontraient l'utilité d'étudier, de façon systématique, non seulement les programmes, mais aussi les disciplines. Selon André Vidricaire⁴², le **Dossier Philosophie** qui en a résulté prétendait que la philosophie, comme discipline, s'était modifiée considérablement, mais que son modèle d'action sociale était demeuré traditionnel, si bien que même si la philosophie avait cessé d'être dogmatique ou éclectique, son insertion dans une institution universitaire ouverte aux sciences sociales faisait problème. Le Rapport affirmait que la plupart des unités de philosophie n'étaient pas parvenues à se définir des champs de spécialisation; qu'elles étaient trop concentrées dans leur programme sur leur propre discipline; qu'elles n'ont pas clarifié les problèmes de débouchés et qu'elles se sont dispersées dans leurs recherches. Les auteurs recommandaient que les facultés se définissent des champs, s'ouvrent à d'autres disciplines,

⁴⁰ *La philosophie dans l'enseignement collégial*. Rapport présenté par la Coordination provinciale de la philosophie au Conseil supérieur de l'éducation, dans le cadre d'une enquête sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, en mai 1974. In *Bulletin de la Société de philosophie du Québec*, Vol. 1, n° 1, 1974-1975, p. 21-39.

⁴¹ Dossier philosophie, programmes de 2^e et de 3^e cycles : rapport du groupe de travail et commentaires des membres du panel/Comité des programmes, Conseil des universités, Québec, 1974.

⁴² Réflexion analytique dans *Matériaux pour l'histoire des institutions universitaires de philosophie au Québec*. In *Cahiers de l'ISSH*, N° 4, Tome I; Juin 1976. p. 533.

s'adressent à des clientèles variées, planifient la recherche et que les professeurs participent à d'autres programmes.

Ce rapport a fait l'objet d'une consultation menée par le Conseil des universités auprès des unités de philosophie et des directions universitaires. Les réactions parfois vives ont amené la Société de philosophie du Québec à organiser un débat sur la question et à publier certaines réactions dont quelques-unes font l'objet d'un véritable dossier⁴³.

Selon le président de la Société de l'époque, l'étude du Conseil des universités aboutit à un bilan qualitatif nettement négatif de la philosophie qui serait davantage le résultat de l'expression d'une volonté de planification. Au sujet de la spécialisation des divers départements et facultés, il affirme qu'elle peut entraîner du dogmatisme et de la stérilité, mais que de toute façon les départements ont des choix à faire et que ces choix ne dépendent que d'eux⁴⁴. Par ailleurs, l'éclatement des intérêts dans les sciences sociales, vu comme une concurrence dans le Dossier Philosophie, devrait être considéré, selon le directeur du Département de l'Université McGill de l'époque, plutôt comme une approche multidisciplinaire. De l'avis du directeur du Département de l'Université de Montréal, l'insertion de la philosophie dans l'institution universitaire est bien réelle et résulte d'un processus de différenciation. Il affirme également que la pratique de la philosophie dans les universités se fait dans un cadre de communications complexe, mais suffisamment cohérent pour permettre aux intervenants de savoir où ils se situent. En ce qui a trait à la recherche, il semble que les auteurs du Dossier Philosophie n'aient tenu compte que du montant total des subventions et du nombre de professeurs, alors qu'on sait qu'en philosophie, les oeuvres réalisées sont bien plus révélatrices de l'ampleur des recherches. C'est pour cela qu'il faut tenir compte de la recherche individuelle.

Par ailleurs, une imposante étude publiée en 1976 sous l'égide de l'Institut supérieur des sciences humaines (ISSH) de l'Université Laval⁴⁵, tente de « penser l'histoire de la discipline « philosophie » en rapport avec son *institutionnalisation universitaire*. » Cette étude s'inscrit dans un projet plus large d'étude de l'évolution des idéologies québécoises intitulée « La mutation récente de la société québécoise, 1940-1970 » et inspirée par les travaux d'une équipe dont faisait partie Fernand Dumont. Les informations présentées visaient par la même occasion à « corriger des diagnostics et des interprétations trop générales parce que non situées et ne tenant pas suffisamment compte des divers réseaux de production et de diffusion propres à tout champ théorique⁴⁶ », tels que ceux que l'on retrouve dans le Dossier Philosophie.

Les reproches adressés au Dossier Philosophie portent sur trois sujets. D'abord, la chronologie de la philosophie présentée ne tient pas compte des particularités de la discipline. À ce jour, l'historiographie de la philosophie reste à faire, même si des efforts de « périodisation » ont déjà été effectués, tels que celui présenté précédemment et celui qu'on considère comme étant le premier : l'étude de Yvan Lamonde datant de 1972⁴⁷. Ensuite, l'interprétation ou la définition des pratiques

⁴³ *Autour du « Dossier Philosophie »*. Bulletin de la Société de philosophie du Québec, Vol. 2, n° 3, 1975-1976. p. 18-78.

⁴⁴ À ce sujet, dans sa réaction au Dossier Philosophie, le directeur du Département de philosophie de l'Université McGill de l'époque disait « Nous croyons que s'il est un domaine où l'autonomie des universités et, à l'intérieur des universités, l'autonomie des départements doit avoir un sens, c'est précisément celui de la problématique disciplinaire. » In Bulletin de la Société de philosophie du Québec, Vol. 2, n° 3, 1975-1976, p. 24.

⁴⁵ *Matériaux pour l'histoire des institutions universitaires de philosophie au Québec*. In Cahiers de l'ISSH, n° 4, Tomes I et II; Juin 1976.

⁴⁶ Ibidem, Tome I, p. 5.

⁴⁷ Historiographie de la philosophie au Québec (1853-1970). In Cahiers du Québec : 9, 1972; 241 p.

de la philosophie se fait en des termes « stéréotypés » (voir les explications formulées précédemment). Enfin, au sujet de l'insertion sociale et institutionnelle de la philosophie, le Dossier Philosophie ne tient pas suffisamment compte des variations d'intervention que peut subir la philosophie selon les facteurs en présence : facteurs politiques, idéologiques, scientifiques, administratifs et culturels. C'est pour cela que la situation varie d'un établissement universitaire à l'autre.

Malgré les conclusions mitigées du Dossier Philosophie, cette analyse aura permis de faire réaliser aux philosophes le besoin de clarifier le développement de leur discipline, notamment en poursuivant les efforts en vue de parvenir à une historiographie valable reconnue de tous, et le besoin de définir leurs orientations ou spécialisations de façon précise.

3. Les programmes et leur clientèle

Huit universités offrent des programmes en philosophie : les universités Bishop's, Concordia, Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke, ainsi que l'UQAM et l'UQTR. Parmi les 27 programmes offerts à l'automne 1998 (voir le tableau 1 à nouveau présenté à la page suivante), on compte neuf baccalauréats, sept certificats et 11 maîtrises et doctorats. Environ 1370 étudiants étaient inscrits à temps plein ou à temps partiel dans ces programmes à ce moment-là (voir le tableau 2 à nouveau présenté à la page 61).

3.1 Les programmes de premier cycle

Globalement, les programmes de baccalauréat ont tous pour objectif de fournir une bonne formation de base. L'axe historique des débuts à aujourd'hui, est plus ou moins abordé selon l'établissement, mais l'éthique, la logique, la philosophie politique sont des thèmes qu'on retrouve dans tous les programmes. Il est pratiquement impossible de distinguer les approches propres à chaque établissement, puisque les domaines d'intervention de la philosophie sont nombreux et difficiles à définir, s'entrecroisent et sont rarement limités à un intitulé. Les programmes de mineure et de majeure sont habituellement constitués des mêmes cours que les programmes de baccalauréat.

À l'automne 1998, les établissements francophones offrent tous un baccalauréat spécialisé et, excluant l'UQAM et l'UQTR, un baccalauréat combinant majeure et mineure. L'UQAM offre l'option majeure-mineure depuis l'automne 1999. On note que les baccalauréats des universités Laval, McGill, de Montréal, ainsi que celui de l'UQTR, couvrent toute l'histoire de la philosophie; que l'Université Laval offre, depuis l'automne 1996, une mineure ou certificat en philosophie pour les enfants, un programme unique au Québec et au Canada; et que l'UQAM offre des stages d'enseignement au cégep.

Dans le cas des établissements anglophones, la structure du baccalauréat est classique : « with a Minor », « with a Major » et « with Honours ». Dans le cas de l'Université Concordia, il existe deux programmes de baccalauréat. L'un est constitué d'un « Major », d'une « Specialization » et d'un « Honours » en philosophie et l'autre d'un « Major » en philosophie politique. Depuis l'automne 1998, les admissions au « Major » en philosophie politique sont suspendues, le programme ne recrutant que très peu d'étudiants, entre autres.

Les effectifs étudiants

Les données sur les demandes d'admission au baccalauréat sont présentées en annexe D. Comme on peut le constater à la figure 6 et dans le tableau 13, la philosophie est une discipline qui attire un nombre croissant d'étudiants. Le nombre total d'inscriptions au baccalauréat a augmenté de façon significative entre 1986 et 1998 (+27 %), et entre 1992 et 1997, ce nombre s'est maintenu, contrairement à ce qui s'est produit de façon globale dans l'ensemble des programmes universitaires – les effectifs totaux étaient en baisse. En ce qui a trait aux nouvelles inscriptions totales, elles ont baissé de 24 % entre 1992 et 1998 (voir le tableau 14), ce qui constitue une diminution plus forte que celle observée dans l'ensemble des disciplines du système universitaire au cours de la même période. Les inscriptions ont augmenté dans tous les programmes de baccalauréat, sauf à l'Université de Sherbrooke où une menace de fermeture pesait sur les programmes de philosophie en 1995 (voir la section 9 sur les efforts de rationalisation). Quoi que les inscriptions soient peu nombreuses, c'est à l'Université Bishop's qu'on observe la plus

importante hausse de clientèle au baccalauréat entre 1986 et 1998 (voir le tableau 13). Toutefois, depuis 1993, les nouvelles inscriptions sont en baisse (mais ces nombres demeurent également petits; voir le tableau 14). Selon le directeur du Département de philosophie de l'Université Bishop's, on observe une relance dans les nouvelles inscriptions à compter de l'automne 1999. Le baccalauréat de l'Université Concordia est celui qui compte le plus grand nombre d'inscriptions (208 inscriptions sur 833 ou 25 % des inscriptions totales à l'automne 1998; voir le tableau 2, p. 61). Par ailleurs, tout comme à l'Université Bishop's, les inscriptions ont augmenté de façon importante entre 1986 et 1998 (voir le tableau 13). Enfin, les inscriptions totales dans les programmes de certificat et de mineure ont diminué de 2 % entre 1986 et 1998 (voir le tableau 13).

3.2 Les programmes des cycles supérieurs

Les programmes de maîtrise ont pour but de « permettre à l'étudiant de développer les habiletés ... qui consistent à comprendre un texte philosophique et à l'interpréter et critiquer la pensée d'un auteur⁴⁸ » ou « ...à explorer les principales données d'un problème, à en dégager la dimension philosophique et à élaborer une réflexion philosophique critique fondée sur des arguments solides⁴⁹ ou « ...d'accroître les aptitudes à l'expression orale et écrite de la pensée philosophique. » Sans que cela soit explicite dans tous les cas, les programmes de maîtrise préparent à l'enseignement au collégial. Quant aux programmes de doctorat, ils visent bien entendu à développer des aptitudes pour la poursuite de recherches originales qui font progresser le savoir philosophique, avec la production d'un texte d'envergure.

Les universités Concordia, Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke, ainsi que l'UQAM et l'UQTR offrent une maîtrise en philosophie. L'UQAR offre une maîtrise en éthique. Depuis quelques années, l'Université McGill n'admet plus d'étudiants à la maîtrise : le Département de philosophie met désormais l'accent sur les formations de niveau doctoral en exigeant des étudiants qu'ils passent directement du baccalauréat au doctorat. L'Université Concordia se trouve donc à être le seul établissement anglophone au Québec à offrir un programme terminal au deuxième cycle. Autre particularité du programme de maîtrise de l'Université Concordia : il peut se terminer par la rédaction d'un mémoire ou par la production de deux articles à être publiés dans des revues savantes. L'Université n'offre toutefois pas de programme de doctorat en philosophie, mais il est possible de poursuivre des études au troisième cycle via un doctorat interdisciplinaire en « Humanities ».

À l'Université de Sherbrooke, le programme de maîtrise en philosophie comporte une orientation dite « classique » (avec des spécialisations notamment en études allemandes, en bioéthique, en philosophie grecque) et une orientation pratique en éthique appliquée. Depuis l'automne 1999, l'Université offre par extension le doctorat en philosophie de l'Université Laval, extension qui se limite aux projets en éthique appliquée.

Tous les programmes de maîtrise préparent d'une certaine façon à l'enseignement de la philosophie au collégial, mais les universités Laval et de Montréal ainsi que l'UQAM ont décidé d'offrir une option ou une concentration en enseignement de la philosophie au collégial, en prévision d'embauches plus nombreuses dans ce secteur. Enfin, les spécialisations ou les champs d'études privilégiés aux cycles supérieurs apparaissent au tableau 15.

⁴⁸ Fiche descriptive du programme de l'Université Laval.

⁴⁹ Ibidem.

Tableau 15
Domaines privilégiés des programmes d'études supérieures en philosophie à l'automne 1999

Établissement	Domaines privilégiés
Université Concordia	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire de la philosophie • Logique, sémantique et philosophie des sciences • Éthique et philosophie politique • Épistémologie et métaphysique
Université Laval	<ul style="list-style-type: none"> • Philosophie allemande moderne et contemporaine • Philosophie ancienne • Philosophie sociale et politique • Éthique fondamentale & appliquée, esthétique & logique traditionnelle • Philosophie pour les enfants
Université McGill	<ul style="list-style-type: none"> • Philosophie antique • Philosophie des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles • Philosophie du langage et de l'esprit • Esthétique • Philosophie morale et politique • Théorie féministe • Histoire et philosophie des sciences • Philosophie européenne contemporaine
Université de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire de la philosophie • Logique, philosophie du langage et des sciences • Éthique et philosophie politique • Ontologie et philosophie continentale contemporaine
Université de Sherbrooke	<ul style="list-style-type: none"> • Éthique • Histoire de la philosophie • Philosophie du langage, épistémologie • Philosophie sociale et politique
UQAM	<ul style="list-style-type: none"> • Épistémologie • Philo. de l'esprit et des sciences cognitives • Logique et philosophie du langage • Méthodologie, éthique • Philosophie politique et du droit • Théorie du sujet et histoire de la philo.
UQTR	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire de la philosophie • Philosophie de la culture • Philosophie du langage et de l'esprit • Éthique et société

Les programmes de maîtrise en philosophie reçoivent bon nombre d'étudiants provenant d'autres disciplines (du tiers à la moitié de chacune des cohortes étudiantes), moyennant leur inscription à une « propédeutique ». Par ailleurs, certains programmes d'études supérieures reçoivent un bon nombre d'étudiants qui viennent de l'extérieur de la province : ils comptent pour près de 70 % des effectifs à l'Université McGill et 17,5 % à 23 % à l'Université de Montréal. À l'Université Laval, une bonne part des étudiants inscrits à la maîtrise vient de l'est du Québec; au doctorat, beaucoup d'étudiants viennent de l'étranger, notamment de l'Europe et de l'Afrique.

Les effectifs étudiants

En ce qui a trait au nombre total d'inscriptions dans les programmes de maîtrise, il a légèrement diminué entre 1986 et 1998. La baisse d'inscriptions à l'Université McGill, qui contribue pour une bonne part à la baisse globale, est due à la fermeture graduelle du programme, vu la nouvelle politique de l'Université qui, depuis 1991, prévoit le passage direct du baccalauréat au doctorat. En revanche, les inscriptions dans les programmes de doctorat sont en hausse; elles atteignent même un sommet en 1997 et 1998 (figures 7 et 8; tableau 13). Les données sur les nouvelles inscriptions montrent qu'en maîtrise elles baissent légèrement et qu'au doctorat, elles sont en hausse (voir le tableau 14).

4. L'importance de la philosophie pour l'ensemble de la communauté universitaire et pour la population en général

En plus des programmes complets qu'elles offrent à leurs étudiants réguliers, certaines unités de philosophie proposent des microprogrammes aux personnes qui sont déjà sur le marché du travail. Par ailleurs, toutes les unités de philosophie offrent des cours de service – dont une bonne quantité en éthique – dans des programmes de diverses disciplines ou les cours des programmes de philosophie sont ouverts à des étudiants inscrits dans d'autres programmes. Ainsi, à l'automne 1997, les crédits-étudiants des unités de philosophie générés par des étudiants inscrits dans d'autres programmes (cours de service et cours « ouverts ») comptaient pour la moitié du nombre total de crédits-étudiants des unités (voir le tableau 16). La liste des programmes qui incluent des enseignements en philosophie est très longue. On peut penser simplement aux disciplines telles que la médecine, le droit, le génie, l'administration...

À l'**Université Bishop's**, tous les étudiants inscrits dans la division des sciences humaines sont tenus, dans le cadre de leur programme de premier cycle, de suivre au moins un cours de trois crédits dans le bloc « histoire, études classiques, études religieuses et philosophie ». Par ailleurs, le programme de « Major in Liberal Arts » comprend cinq cours de philosophie et le B.A. en « Business Administration » en comprend un.

Le programme de B.A. « in Science & Human Affairs » de l'**Université Concordia** comporte également plusieurs cours de philosophie.

La Faculté de philosophie de l'**Université Laval** contribue à 25 programmes qui ne relèvent pas d'elle en fournissant jusqu'à six cours de service. Par ailleurs, une part très importante de la clientèle des cours en philosophie provient d'autres disciplines : ce sont plusieurs centaines d'étudiants qui participent aux cours d'éthique appliquée (éthique médicale, déontologie professionnelle), de logique, de philosophie du droit et de philosophie politique. La Faculté sera appelée par ailleurs à jouer un rôle important au sein du nouvel Institut d'études anciennes de l'Université.

À l'**Université McGill**, la récente réforme « multi-track » engagée dans la Faculté des arts prévoit l'obligation pour un étudiant de s'inscrire dans au moins deux disciplines au baccalauréat, ce qui devrait causer une hausse des effectifs dans les cours de philosophie. Il n'y a pas comme tel de cours de service.

À l'**Université de Montréal**, 4 cours de service optionnels ou obligatoires sont offerts dans le cadre de 4 programmes d'autres disciplines. Par ailleurs, on a noté 116 occurrences de 36 cours de philosophie qui apparaissent, à titre de cours optionnels, dans 40 programmes de 16 départements et 3 centres d'études de la Faculté des arts et sciences. Le Département de philosophie de l'Université de Montréal fournira également des cours à un nouveau mineur en droit et éthique, de même qu'à un nouveau baccalauréat en lettres et sciences humaines.

À l'**Université de Sherbrooke**, l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) en philosophie et éthique appliquée reçoit des étudiants dans ses cours de philosophie ou donne des cours de service à des étudiants qui sont majoritairement inscrits dans sa faculté de rattachement, soit la Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie (FaTEP). Ainsi, les crédits-étudiants « exogènes » sont moins nombreux que dans les autres établissements.

À l'**UQAM**, on compte 26 programmes dans une grande variété de domaines qui comportent de 1 à 19 cours en philosophie. Le Département de philosophie est également responsable d'un certificat interdisciplinaire en sciences sociales qui fait partie des programmes analysés par la sous-commission sur les sciences politiques, l'anthropologie, la sociologie (PASC).

À l'**UQAR**, le programme de maîtrise en éthique comporte plusieurs activités en philosophie et à l'**UQTR**, 15 programmes d'autres disciplines ont recours à au moins un cours de philosophie.

Le tableau 16 présente, pour chaque unité académique, le nombre total de crédits-étudiants à l'automne 1997 et la part générée par les étudiants inscrits dans d'autres unités académiques. Le taux donne un aperçu de l'importance de l'unité concernée pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Tableau 16
Crédits-étudiants à l'automne 1997

	Total (A)	«Exogènes» (B)	Taux (B/A)
Bishop's	124	71	57%
Concordia	2 262	1 185	52%
Laval	3 750	1 320	35%
McGill	7 374*	4 782*	65%
U. de M.	3 537	1 409	40%
U. de S.	648	180	28%
UQAM	3 198	1 471	46%
UQAR	n.d.	n.d.	—
UQTR	762	390	51%

* Donnée pour l'année académique entière de 1996-1997.

5. La question de l'éthique

Parce qu'elle utilise les mêmes méthodes, l'éthique est traditionnellement associée à la philosophie. Les aspects pratiques de la discipline suscitent de plus en plus d'intérêt, d'autant plus que se multiplient les problématiques dans notre société – clonage génétique, nouveaux moyens de reproduction, protection de la vie privée, pour n'en mentionner que quelques-unes – et que des besoins d'expertise se font sentir. L'éthique est un sujet d'intérêt en philosophie, mais aussi en théologie, en droit et en médecine. Les unités de philosophie y consacrent de nombreuses activités tant en recherche qu'en enseignement.

Comme elle est devenue un véritable carrefour d'intérêts multidisciplinaires ou parce qu'elle a de nombreuses applications pratiques, certains perçoivent l'éthique comme une discipline à part entière, du moins un champ qui mérite qu'on y consacre des programmes d'études. Même si le phénomène n'est pas généralisé à l'ensemble des universités, on assiste au développement de programmes complets dans le domaine et dans certains cas, à leur détachement net des programmes de philosophie. Parallèlement, les cours d'éthique sont des enseignements de base dans les programmes de philosophie et de nombreux professeurs de philosophie s'intéressent à des questions d'éthique dans leurs recherches (voir la section 8).

Aux cours d'éthique et de déontologie offerts actuellement dans le cadre des programmes dits professionnels, s'en ajoutent plusieurs autres aujourd'hui dans des secteurs disciplinaires variés, chaque discipline ayant ses propres préoccupations en la matière. Un inventaire partiel des activités dans le domaine dans les universités du Québec⁵⁰ a permis de constater le très grand nombre de ces cours et l'absence de concertation dans le domaine. Déjà, on peut soupçonner plusieurs dédoublements dans une même université. En outre, plusieurs cours d'éthique portent presque exclusivement sur la déontologie. Par ailleurs, il y a des enseignements en éducation morale qu'il faut considérer.

À l'automne 1998, les universités McGill, de Montréal, de Sherbrooke, ainsi que l'UQAC et l'UQAR offraient des programmes complets ou des options en éthique au deuxième cycle. Deux établissements interviennent en éthique sans offrir de programme particulier en philosophie : il s'agit de l'UQAR et de l'UQAC dont les programmes relèvent des départements de sciences religieuses et d'éthique. Habituellement, les unités de philosophie sont responsables des cours de service en éthique ou en déontologie. L'évolution des effectifs, des nouveaux effectifs et des diplômés en éthique est présentée à la figure 9.

L'UQAR : la première à vouer un programme complet à l'éthique

L'Université du Québec à Rimouski est la seule université au Québec à offrir un programme de maîtrise pluridisciplinaire entièrement consacré à l'éthique. Instauré en 1977, ce programme a accueilli des étudiants d'une trentaine de disciplines différentes. Plusieurs diplômés de la maîtrise ont poursuivi des études de doctorat, au pays ou à l'étranger, entre autres en philosophie, en psychanalyse, en science politique et en sciences religieuses. Le programme est également offert à Lévis. L'unité responsable du programme compte également offrir un DESS en éthique et est la première à avoir offert une spécialité dans une autre matière reliée à l'éthique : l'éducation morale.

⁵⁰ Cet inventaire a été réalisé par un étudiant de l'UQAM sous la supervision de Madame Louise Vandelac.

Les candidats à la maîtrise viennent souvent avec des projets de recherche qui sont en lien avec leur travail. Ils désirent alors soit identifier des enjeux éthiques pour éclairer une prise de décision, soit promouvoir des valeurs qui sont porteuses d'une éthique nouvelle ou renouvelée.

D'autres étudiants viennent poursuivre à la maîtrise en éthique une formation universitaire, sans avoir déjà entrepris une carrière professionnelle. Plusieurs de ceux-là viennent de la médecine, des sciences infirmières, de la philosophie et des sciences religieuses, mais aussi d'autres disciplines comme le droit, les lettres ou la sociologie. Peu importe l'origine des étudiants, ils peuvent s'intéresser tant aux études fondamentales ou théoriques qu'à des problèmes éthiques qui sont susceptibles de surgir dans la pratique professionnelle. Pour répondre à ces besoins, le programme comporte deux volets, l'un de recherche et analyse et l'autre d'intervention et recherche.

Dans les cas où les projets de recherche se font en lien avec le milieu de travail, l'étudiant est à la fois encadré par un directeur de recherche et par un répondant du milieu.

L'UQAC et son DESS en éthique de société

Le programme de l'UQAC a pour but de développer « ... des connaissances qui suscitent et consolident les attitudes et les comportements éthiques collectifs requis pour la réalisation de l'humanité locale, régionale et globale. Son but vise en même temps le participant en tant qu'individu et les collectivités humaines questionnées par l'ordre du sens et de ses finalités du point de vue cognitif, psychosocial et comportemental. En tant qu'éthique appliquée, le but d'une éthique de société est de faire émerger l'éthique à partir du vécu collectif de la société. Ce but se concrétise dans trois (3) objectifs généraux : au niveau cognitif (savoir éthique), au niveau psychosocial (« savoir-être » éthique) et au niveau comportemental collectif (savoir-faire « éthiquement »)⁵¹ ».

Le programme s'offre selon la formule d'enseignement à distance. Le participant est donc appelé à gérer son horaire d'une façon personnelle à l'image du concept promu par la Télé-université (TÉLUQ).

L'Université de Sherbrooke : vers une spécialisation en éthique

En 1996, le regroupement des activités en théologie, en philosophie et en éthique dans une nouvelle faculté (FaTEP) a été l'occasion d'embaucher des spécialistes de l'éthique. Le certificat de premier cycle en éthique appliquée est en suspension d'admissions depuis un certain temps, mais le nouveau diplôme de deuxième cycle connaît un bon succès. Ce programme s'adresse à des personnes travaillant dans divers milieux professionnels et est offert sur les deux campus de l'Université, à Sherbrooke et à Longueuil. Les champs exploités sont : l'éthique clinique et professionnelle, l'éthique de la santé publique, des affaires, de l'environnement, des communications, de la recherche scientifique, de l'éducation et du droit. Par ailleurs, la maîtrise en philosophie comporte des orientations en bioéthique (la FaTEP reconnaît cette spécialisation offerte par la faculté de théologie de l'Université de Montréal) et en éthique appliquée (cette spécialisation étant à son tour reconnue par l'Université de Montréal). Tout dernièrement, une entente est intervenue avec l'Université Laval pour l'extension du doctorat en philosophie de cette dernière à l'Université de Sherbrooke dans le cadre d'une spécialisation en éthique appliquée au troisième cycle. Enfin, la Faculté sera très bientôt le siège de la Chaire en éthique appliquée.

⁵¹ Tiré du site web de l'UQAC (www.uqac.quebec.ca).

Le diplôme de 2^e cycle en théologie, études de la religion et éthique de l'Université Concordia

Géré par trois départements (théologie, études de la religion, philosophie), ce programme vise la formation de professeurs de religion et de morale pour les écoles catholiques et protestantes. Depuis l'automne 1998, les admissions au programme sont suspendues.

Spécialisations de 2^e cycle en bioéthique des universités McGill et de Montréal

Instaurée en 1992, la spécialisation de l'Université McGill est une option dans les maîtrises en philosophie, en droit, en médecine et en études religieuses. Elle relève principalement de l'Unité d'éthique biomédicale de la Faculté de médecine et des professeurs du *Centre for Medicine, Ethics and Law* y participent. Des étudiants provenant de divers pays – États-Unis, Belgique, Islande, Australie, Jamaïque, Brésil, Royaume-Uni, Hongrie, Kenya et Suisse – s'y inscrivent à chaque année. Des articles produits par les étudiants dans les récentes années ont été publiés dans des périodiques tels que *Hastings Center Report*, *The British Medical Journal*, *Perspectives in Biology and Medicine*, *The Sciences*, *New Scientist* et the *British Medical Bulletin*.

La même spécialisation existe à l'Université de Montréal. Il s'agissait d'un DESS, mais à compter de septembre 1999, le programme devait se transformer en maîtrise. Le programme relève de la faculté d'études supérieures et a recours à des ressources professorales réparties dans plusieurs départements ou facultés. Ce programme veut approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé et contribuer à former des citoyens plus avertis au niveau des choix de société en regard des technologies biomédicales. Concrètement, le programme forme des personnes susceptibles de participer adéquatement à des comités d'éthique hospitalière ou d'éthique de la recherche. La clientèle est surtout composée de gens qui travaillent déjà dans le milieu de la santé.

Autres programmes et projets de programmes

L'Université de Montréal a approuvé, en mai 1999, la création d'un mineur en éthique et droit qui devait recruter ses premiers étudiants dès le trimestre d'automne 1999. Ce programme relève de la Faculté de droit ainsi que du Département de philosophie et la plupart des cours qui le composent existaient avant sa création. Par ailleurs, par l'entremise de sa Faculté de théologie et de sciences religieuses, l'Université Laval serait sur le point d'offrir en extension le diplôme de deuxième cycle en éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke et l'UQAM devrait faire de même avec le diplôme de deuxième cycle en éthique de société de l'UQAC. Enfin, l'UQAC a pour projet de mettre sur pied un programme de deuxième cycle en bioéthique en collaboration avec l'Université de Montréal.

6. Taux de diplomation et taux de placement

6.1 Taux de diplomation

Le tableau 17 donne les taux de diplomation des cohortes étudiantes de 1988-1989 et 1989-1990 inscrites à *temps plein au baccalauréat* en philosophie. Ces taux sont tirés d'une étude de cheminement réalisée par le ministère de l'Éducation⁵² à partir du Système de recensement des clientèles universitaires (RECU). Les deux cohortes ont été suivies jusqu'en 1994.

Le taux de diplomation *global* de l'ensemble des établissements est relativement plus faible en philosophie que dans une majorité des autres disciplines déjà examinées par la Commission des universités sur les programmes. Ce taux inclut la diplomation « dans la discipline » et la diplomation « hors discipline ». Un faible taux de diplomation global signifie que bon nombre d'étudiants abandonnent leurs études ou changent d'établissement. On estime que cela est dû en grande partie au fait que les critères d'admission au baccalauréat en philosophie soient très peu restrictifs. L'Université McGill obtient le taux le plus élevé, soit 67,8 % et l'Université de Montréal le plus faible, soit 31 %. Des données obtenues du Bureau de la recherche institutionnelle de l'Université de Montréal montrent cependant que le taux de diplomation global est très variable d'une année à l'autre. Entre 1988 et 1992, sur 207 étudiants inscrits à plein temps au baccalauréat en philosophie, 79 ont obtenu, au bout de six ans, un diplôme dans le domaine et 18 dans un autre domaine, ce qui donne un taux de diplomation global de 47 %. Enfin, c'est à l'Université Concordia qu'on retrouve le taux de diplomation « hors discipline » le plus élevé.

Toutefois, les taux de diplomation devraient s'être améliorés dans les récentes années, puisqu'en dépit d'une baisse des nouvelles inscriptions, le nombre de diplômés au baccalauréat a augmenté de 60 % entre 1990 et 1998 (voir le tableau 19). Aux études supérieures, le nombre total de diplômés est en hausse à la maîtrise (13 % entre 1990 et 1998) et en baisse au doctorat (voir le tableau 19).

6.2 Taux de placement

Une « relance » de diplômés réalisée par le ministère de l'Éducation du Québec porte sur des diplômés de 1995 disponibles pour l'emploi en 1997, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études. Les données présentées au tableau 18 montrent que le taux de placement *général* (lié ou non au domaine d'études; à temps plein ou à temps partiel) des bacheliers en philosophie est plus faible que le taux cumulé pour l'ensemble des bacheliers en sciences humaines et sociales et de l'ensemble des secteurs disciplinaires, mais il est malgré tout assez bon (79,8 %). Quant au taux de placement général des détenteurs de maîtrise en philosophie, il atteint 100 %.

On ne possède pas la donnée spécifique pour les bacheliers en philosophie, mais la donnée du secteur « sciences humaines et sciences sociales » montre que seulement 45 % des bacheliers ont trouvé un emploi lié à leur domaine d'études, comparativement à 68,6 % pour l'ensemble des disciplines. Il est fort probable cependant que les répondants diplômés des sciences humaines et sociales n'aient pas été en mesure de déterminer si leur emploi est vraiment lié ou non à leur domaine d'études. On rappelle qu'une formation en philosophie vise l'acquisition d'une meilleure maîtrise d'habiletés intellectuelles qui ne mène pas par ailleurs à des emplois spécifiques. Par

⁵² La méthodologie de cette étude est décrite dans : Louise-Marcelle Dallaire, avril 1996. *Modèle d'analyse du cheminement des étudiantes et des étudiants par discipline : définition des concepts et du mode d'analyse*. Direction générale des affaires universitaires et scientifiques. 17 p.

ailleurs, seulement 12 % des bacheliers en philosophie ont trouvé un emploi lié à leur domaine d'études et à temps plein, comparativement à 55,9 % pour l'ensemble des bacheliers de l'ensemble des disciplines. On peut toutefois affirmer que, selon ces résultats, même si les détenteurs d'une maîtrise en philosophie obtiennent un taux de placement lié et à temps plein inférieur au taux moyen des détenteurs d'une maîtrise – toutes disciplines confondues –, l'obtention d'une maîtrise en philosophie augmente considérablement les chances des bacheliers de trouver du travail lié au domaine des études et à temps plein.

Le baccalauréat en philosophie est reconnu comme une bonne formation de base qui, comme pour toute autre discipline des sciences humaines et sociales, peut servir à intégrer le marché du travail dans des secteurs d'activités variés. Le programme prépare aussi à des études supérieures dans le domaine ou dans d'autres domaines où les débouchés sont parfois plus nombreux. Il n'est pas rare que les bacheliers en philosophie entreprennent d'autres études de premier cycle dans d'autres domaines ou quittent avant la diplomation pour faire d'autres études. Mais, parallèlement, pour ceux qui poursuivent, diverses caractéristiques des programmes permettent d'aider l'étudiant à s'intégrer au marché du travail. Entre autres, des options ou des cours dans les programmes de maîtrise ont été créés pour préparer à l'enseignement de la philosophie au collégial. En outre, les nouveaux cheminements en éthique pourraient éventuellement constituer des voies d'accès privilégiés à des postes notamment dans des comités d'éthique.

« Un nombre croissant de diplômés cependant se tournent maintenant avec succès vers des carrières différentes dans l'administration publique et parapublique ou dans l'entreprise privée. Ce sont des secteurs où les habiletés intellectuelles générales acquises en philosophie (capacités d'analyse et de synthèse, sens critique, pensée claire et rigoureuse, facilité à établir des liens entre différentes problématiques, aptitudes à la lecture et à l'écriture, etc.) sont aujourd'hui de plus en plus appréciées. Dans cette optique, on peut associer à des études fondamentales en philosophie une brève formation d'appoint dans certaines disciplines plus appliquées (par exemple en administration, en informatique, en affaires, en journalisme, etc.⁵³) » Cette tendance est confirmée par une étude commandée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada⁵⁴ qui conclut, à partir des données de Statistique Canada, que les diplômés en sciences humaines ont accès « ... à des emplois meilleurs – et mieux rémunérés – que le reste des canadiens, y compris bon nombre de ceux et celles ayant acquis une formation professionnelle ou technique ».

⁵³ Tiré du site web de l'UQTR.

⁵⁴ Rapport de Robert C. Allen (1998), dont une fiche d'information est présentée sur le site web du CRSHC (www.sshrc.ca).

7. Description des unités académiques et des ressources professorales

La gestion des programmes de philosophie des universités Bishop's, Concordia, McGill, de Montréal, ainsi que de l'UQAM et de l'UQTR, est confiée à des départements entièrement et uniquement dédiés à l'enseignement de la philosophie ou de l'éthique. Dans le cas de l'Université Laval, l'unité académique responsable est une faculté de philosophie et à l'Université de Sherbrooke, depuis 1996, les programmes de philosophie et d'éthique sont regroupés dans une Unité d'enseignement et de recherche (UER), elle-même chapeautée par une faculté multidisciplinaire : la Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie (FaTEP). Quatre professeurs rattachés à d'autres facultés participent aux programmes de la FaTEP. En ce qui a trait aux programmes d'éthique de l'UQAC et de l'UQAR, ils sont sous la responsabilité des départements de sciences religieuses et d'éthique, mais des professeurs d'autres départements y contribuent. Les programmes d'éthique offerts ailleurs (universités Concordia, McGill, de Montréal) dépendent de plusieurs départements, dont ceux de philosophie, et leur gestion est assurée par une Faculté.

On constate au tableau 20 que le corps professoral total en philosophie, incluant les professeurs de l'UQAR, qui se consacrent à l'enseignement des sciences religieuses et de l'éthique, a diminué de 14,1 %. L'Université Concordia est l'établissement qui a le plus réduit son corps professoral en philosophie : entre 1992 et 1997, plus de la moitié des postes de professeurs réguliers ont été éliminés. Par ailleurs, même si plusieurs unités de philosophie font peu appel aux chargés de cours, cette autre ressource a elle aussi été réduite globalement au cours de la même période (-25 %). La baisse la plus forte touche l'Université Laval (-87,5 %). Au Département de philosophie de l'UQAM, plus de 50 % des cours au premier cycle sont assumés par des chargés de cours. La diminution de 55 % des charges de cours qui a touché le Département entre 1992 et 1997 a eu pour effet d'augmenter de manière importante le ratio étudiants/professeur. À l'UQAM, les responsables du Département considèrent que, dans le cadre du programme de baccalauréat, la contribution des chargés de cours est de grande qualité et essentielle.

Tableau 20 – Ressources professorales en philosophie et en éthique

	Aut. 92		Aut. 97		Aut. 98	
	Nombre de professeurs	Charges ¹ de cours	Nombre de professeurs	Charges de cours	Nombre de professeurs	Charges de cours
Bishop's	3	0	3	1	2	2
Concordia	17	7	8	2	8	1
Laval	21	16	18	3	18	2
McGill	15	7	16	9	15	14
U. de M.	21,5	0	21	2	21	3
U. de S. ²	6	4	6	11	7	11
UQAM	16	22	13,5	18	13,5	10
UQAR ³	5	1	5	1	5	0
UQTR	9	7	7	10	8	5
Grand total	113,5	64	97,5	57	97,5	48

(1) Nombre de cours de 3 crédits donnés par des chargés de cours.

(2) Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie (FaTEP).

(3) Département de sciences religieuses et d'éthique.

8. Description des activités de recherche et rayonnement des unités académiques

Le tableau 21 fait état du financement reçu pour la recherche par les unités de philosophie et d'éthique, sur trois années académiques. Pour l'ensemble des unités, la moyenne par professeur du financement total s'élève à 44 000 \$. Le Département de sciences religieuses et d'éthique de l'UQAR, grâce aux projets de recherche du groupe ETHOS, récolte le plus de financement par professeur. Au titre des subventions reconnues par le système SIRU du ministère de l'Éducation, l'Université de Montréal apparaît en deuxième place, puis l'UQAM et l'UQTR, en troisième et quatrième places.

Parmi les projets de recherche subventionnés, il en existe qui appartiennent à des groupes, mais aussi une bonne quantité sont des entreprises individuelles. Les recherches individuelles ont souvent mené à des publications notables. Il ne faut pas négliger non plus les projets non subventionnés; ceux-là sont possibles comme en font foi les 22 publications produites entre 1995 et 1998 par les deux professeurs de l'Université Bishop's qui n'ont pas reçu de financement au cours de cette période (voir les tableaux 21 et 22).

Les professeurs de philosophie en général produisent une grande quantité de publications, comme le témoignent les données du tableau 22. Entre 1995-1996 et 1997-1998, le nombre moyen de publications pour l'ensemble des unités de philosophie et d'éthique s'élève à environ 12 par professeur (un total de 1181 publications produites par 98 professeurs). Parmi ces publications, on compte les textes signés par les professeurs, de même que les éditions ou les directions (comptes rendus, recensions, articles, chapitres de livre, livres, sections d'encyclopédies, directions de périodiques, de cahiers de recherche).

Le portrait sommaire de la recherche présenté ici ne donne malheureusement pas d'aperçu de l'ampleur des publications qui ont résulté de travaux universitaires. Pour un historique de la recherche dans la discipline présentant les oeuvres majeures réalisées depuis les années soixante, il faut se référer au collectif dirigé par Raymond Klibansky et Josiane Boulad-Ayoub et intitulé « La pensée philosophique d'expression française au Canada », publié par les Presses de l'Université Laval en 1998.

Les principaux périodiques qui traitent de philosophie

Bien qu'il s'agisse essentiellement d'un outil d'information pour les membres de la Société de philosophie, le *Bulletin de la Société de philosophie du Québec* publie régulièrement des articles de fond. Les publications institutionnelles sont : le *Laval théologique et philosophique*, qui est produit conjointement par les facultés de philosophie et de théologie et sciences religieuses de l'Université Laval; *Gnosis Journal* qui est produite par le Département de philosophie de l'Université Concordia; et, dans le domaine de l'éthique, l'UQAR publie *Ethica. Philosophiques*, la revue de la Société de philosophie du Québec, est la principale revue de philosophie au Québec. Elle paraît deux fois l'an. Son pendant canadien est *Dialogue*, une revue trimestrielle de l'Association canadienne de philosophie publiée avec le soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. *Dialogue* bénéficie également du soutien de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Université de Saskatchewan.

Les regroupements de professeurs, chercheurs et étudiants en philosophie

La Société de philosophie du Québec regroupe les professeurs et les étudiants des niveaux collégial et universitaire, de même que toute personne intéressée par la philosophie. Elle publie un bulletin et

une revue (*Philosophiques*). Elle compte un Comité de l'enseignement de la philosophie qui s'intéresse notamment aux questions suivantes : une didactique propre à l'enseignement de la philosophie; la pensée critique comme formation fondamentale; l'évaluation en philosophie (aux niveaux pré-collégial, collégial et universitaire). Deux autres regroupements existent : la Société de philosophie de Montréal, ainsi que l'Association canadienne de philosophie.

Tableau 21 – Financement de la recherche sur trois années académiques (1995-1996 à 1997-1998)

	Subventions ¹	Moyenne par professeur ²	Contrats et autres subventions	Total	Moyenne par professeur
Bishop's	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Concordia	52 449 \$	6 556 \$	30 868 \$	83 317 \$	10 415 \$
Laval	309 812 \$	17 212 \$	340 751 \$ ³	650 563 \$	36 142 \$
McGill	424 097 \$	26 506 \$	100 486 \$	524 583 \$	32 786 \$
U. de M.	948 790 \$	45 180 \$	220 657 \$	1 169 447 \$	55 688 \$
U. de S.	191 503 \$	31 917 \$	18 000 \$	209 503 \$	34 917 \$
UQAM ⁴	503 931 \$	37 328 \$	374 491 \$	878 422 \$	65 068 \$
UQAR	318 169 \$	63 634 \$	162 465 \$	480 634 \$	96 127 \$
UQTR	235 067 \$	33 581 \$	75 850 \$	310 917 \$	44 417 \$
Grand total	2 983 818 \$	30 603 \$	1 323 568 \$	4 307 386 \$	44 178 \$

(1) Subventions d'organismes reconnus selon le système SIRU du MÉQ.

(2) Selon le nombre de professeurs à l'automne 1997.

(3) Incluant le financement des colloques internationaux et de la revue *Laval théologique et philosophique*.

(4) Incluant le Laboratoire d'analyse cognitive de l'information (LANCI).

Tableau 22 – Publications sur trois années civiles (1995 à 1997)

	Articles		Livres	Chapitres de livre	Direction de collectifs	Comptes rendus et recensions	Articles d'encyclopédie	Rapports	Total	Conférences
	Dans « <i>RAC</i> » ¹	Hors « <i>RAC</i> »								
Bishop's ²	17	2	1	2	0	0	0	0	22	17
Concordia	13	2	3	15	3	6	0	1	43	68
Laval ³	59	9	7	29	5	18	0	4	131	130
McGill	35 ⁴	19 ⁴	22	53	8	21	21	0	179	88
U. de M.	66	0	21	79	6	46	13	0	231	359
U. de S.	29	7	6	15	3	11	0	0	71	20
UQAM	49	62	4	61	10	25	1	27	239	246
UQAR ⁵	21	5	2	9	2	4	0	3	46	73
UQTR	18	3	2	15	1	6	0	0	45	62
Grand total	307	109	68	278	38	137	35	35	1007	1063

(1) *RAC* : revue avec comité de lecture.

(2) Les nombres de publications rapportés par l'Université Bishop's sont ceux des années académiques 1994-1995 à 1996-1997.

(3) En plus des publications et conférences, la Faculté compte une oeuvre de création littéraire.

(4) Le Département de philosophie de l'Université McGill compte 54 articles publiés entre 1995 et 1997. Les nombres d'articles publiés dans des «*RAC*» et hors «*RAC*» sont des estimations.

(5) En plus des publications et conférences, le Département compte la production d'un CD-ROM.

Quelques groupes de recherche en philosophie ou en éthique alliant des universités québécoises

Naturalisme et rationalité

Partenaires : universités Concordia, Laval, de Montréal, ainsi que l'UQTR.

Herméneutique et théorie critique

Partenaires : universités Laval et de Montréal

Nouvelles perspectives sur la philosophie critique de E. Kant

Partenaires : universités McGill et de Montréal

L'Organon d'Aristote et ses commentateurs
Partenaires : Université de Montréal et UQAM

Phaenomenologica
Partenaires : Université McGill et UQAM

Épistémologie comparée (GREC)
Partenaires : Université de Montréal et UQAM

La logique des actes de discours
Partenaires : universités Laval et de Montréal, ainsi que l'UQTR

L'Akrasie (faiblesse de volonté) est-elle possible?
Partenaires : universités McGill et de Montréal

De la fin de l'idéologie au retour de l'éthique
Partenaires : UQAC, UQAR et Université Laval

La question de la dignité humaine en situations cliniques : les enjeux liés à la gestion de la mort
Partenaires : UQAC, UQAR et Université Laval

L'évolution éthique et politique de la Convention sur la biodiversité
Partenaires : Faculté de philosophie et Département de science politique de l'Université Laval, Enviro-Sage inc., UQAM, Université McGill

Le Réseau interuniversitaire québécois *Éthique et pratiques sociales*
Partenaires : UQAR, UQTR, UQAM et Université de Sherbrooke

- À l'Université Bishop's

Bien que la recherche ne soit pas une priorité à l'Université Bishop's de manière générale, les deux professeurs du Département de philosophie ont produit plusieurs publications (voir le tableau 22). Leurs plus récents travaux portent notamment sur des philosophes bien connus tels que Platon et Hegel, ainsi que sur l'éthique et la logique.

- À l'Université Concordia

Le Département de philosophie concentre ses activités de recherche dans les champs de la philosophie du droit et des sciences, de l'épistémologie et de l'éthique. Le Département collabore avec le Département de comptabilité à un groupe d'étude qui s'intéresse aux budgets alloués aux hôpitaux. Par ailleurs, les recherches effectuées au Centre de recherche sur le développement humain portent sur les réflexions existentielles.

- À l'Université Laval

Les grands axes de recherche de la Faculté de philosophie sont : la philosophie ancienne, l'éthique générale, l'éthique médicale et la bioéthique, les droits de la personne, la philosophie du droit, la philosophie allemande (herméneutique, théorie critique, esthétique), la philosophie pour les enfants et la pensée utopique. Elle compte quatre groupes d'intérêt autres que les équipes interuniversitaires : le groupe de recherche en éthique médicale et environnementale, le laboratoire

de philosophie médiévale, le groupe « Principes de logique », le groupe de recherche en analyse des discours et le Groupe de recherche interdisciplinaire en épistémologie des sciences humaines. La Faculté a par ailleurs été l'hôte du congrès annuel de l'Association des sociétés de philosophie de langue française en 1998.

- À l'Université McGill

En plus des groupes interuniversitaires auxquels il participe, le Département de philosophie de l'Université McGill collabore à un groupe de recherche qui s'intéresse à « l'intuition mathématique » et qui compte des représentants des universités d'Indiana, Dortmund, Goettingen et Western Ontario. Des professeurs du Département travaillent également à la publication des manuscrits de David Hilbert (important mathématicien du début du XX^e siècle), un projet de collaboration avec des professeurs américains et allemands qui porte sur une période de dix ans.

- À l'Université de Montréal

Les grands axes de recherche du Département de philosophie de l'Université de Montréal sont : les bases historiques de la philosophie, la philosophie du langage et des sciences, l'éthique et la philosophie politique, la philosophie continentale contemporaine. En outre, l'Université vient de lancer un observatoire en éthique et télésanté qui regroupera des chercheurs associés au Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Le Département de philosophie compte trois professeurs qui ont obtenu une bourse Killam et trois qui ont bénéficié d'une bourse de la Fondation Alexander Von Humbolt. Le Département a par ailleurs été l'hôte de neuf colloques internationaux depuis 1995.

- À l'Université de Sherbrooke

À la Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie (FaTEP) de l'Université de Sherbrooke, la recherche porte sur : la philosophie des temps modernes; l'hégélianisme; la philosophie de la biologie; l'histoire des idées politiques; l'herméneutique; l'éthique des communications, des affaires, de l'environnement, de la sécurité publique; l'éthique gouvernementale et clinique; les droits humains. Des professeurs de la Faculté participent au Groupe interfacultaire de recherche en éthique (GIRE) de l'Université, et une Chaire en éthique appliquée est en voie d'implantation.

- À l'UQAM

Les axes de recherche du Département de philosophie de l'UQAM sont très diversifiés. En philosophie pratique, des projets portent sur l'éthique, sur la philosophie politique et du droit et sur la théorie des idéologies. En philosophie théorique, des projets portent sur l'épistémologie, sur la philosophie du langage et de l'esprit, sur la logique et la théorie de la connaissance. Des groupes de recherche s'intéressent particulièrement à la philosophie du droit (DIKÈ), à la philosophie ancienne, à l'éthique sociale (ÉRÈS), à l'analyse des idéologies et du symbolisme (GRIS), à la pragmatique et à l'analyse cognitive de l'information (LANCI). Le LANCI est un regroupement multidisciplinaire fortement subventionné par des fonds privés. L'UQAM est aussi le siège de l'une des huit chaires UNESCO de philosophie existant dans le monde, celle se spécialisant dans l'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique.

- À l'UQTR

Les principaux axes de recherche du Département de philosophie de l'UQTR sont : la philosophie analytique du langage, de l'action et de l'esprit; éthique et société; esthétique et culture. Le Groupe

de recherche sur la communication et le discours (interdisciplinaire) concentre ses travaux en philosophie analytique du langage, de l'action et de l'esprit. Par ailleurs, un Laboratoire de recherche « Éthique et société » a été mis sur pied en mars 1999. On note enfin que le Département est le lieu de rattachement des comités de rédaction francophone des revues *Dialogue* de l'Association canadienne de philosophie et *AE* de l'Association canadienne d'esthétique.

- À l'UQAR

À l'UQAR, une équipe de recherche d'envergure poursuit des travaux en éthique. Il s'agit du Groupe ETHOS, actif depuis 1984. Les axes de recherche du groupe sont : problématiques historiques et critiques, éthique de gestion et des affaires, éthique des pratiques de santé, féminisme et vieillissement. Ce groupe publie la revue internationale *Ethica*. De plus, des professeurs de l'UQAR, en collaboration avec des collègues d'autres universités québécoises, ont fondé un réseau interuniversitaire québécois de recherche en éthique dont l'objet d'études porte sur les pratiques professionnelles et sociales. Par l'entremise du Groupe ETHOS et du Réseau interuniversitaire québécois *Éthique et pratiques sociales*, l'UQAR entretient des liens avec des universités étrangères.

Comme autres activités de rayonnement des unités de philosophie et d'éthique, on compte la participation de professeurs à des comités d'éthique ou d'enseignement, ainsi que toutes les activités habituelles des professeurs universitaires : investissement dans les sociétés savantes, organisation de congrès et colloques, participation à des comités de lecture de revues internationales. Les unités de philosophie et d'éthique collaborent également avec de nombreuses universités étrangères tant en recherche qu'en enseignement.

9. Mesures de rationalisation entreprises et échanges en enseignement

On a vu précédemment qu'en raison des compressions budgétaires qui sévissent depuis le début des années 1990, les effectifs professoraux totaux en philosophie et en éthique ont été réduits de 14,1 % entre 1992 et 1998. Les cours donnés par des chargés de cours, bien que plusieurs unités de philosophie aient peu recours à ce type d'enseignement, ont aussi été coupés, de 20 % dans leur cas. Parallèlement, le contenu des programmes a été revu selon les nouveaux besoins de la clientèle comme c'est l'habitude dans l'ensemble du système universitaire. Les évaluations ont lieu généralement, au plus tard, tous les dix ans.

Comme autre exemple de rationalisations déjà entreprises par les unités de philosophie et d'éthique, on constate que de nombreuses co-directions aux études supérieures se sont établies entre les universités québécoises, mais aussi avec des universités étrangères. Par ailleurs, des collaborations existent en ce qui a trait aux programmes et aux activités d'enseignement :

- doctorat conjoint UQAM-UQTR et double sceau (avec l'Université de Provence);
- doctorat en philosophie de l'Université Laval offert par extension à l'Université de Sherbrooke pour des projets en éthique appliquée;
- entente tacite d'échanges d'enseignement entre l'Université de Montréal (bioéthique) et l'Université de Sherbrooke (éthique appliquée) aux cycles supérieurs;
- cours médiatisé UQAM – Société Radio-Canada;
- nombreux échanges aux études supérieures entre les universités québécoises et les universités étrangères (programmes d'échanges).

Trois programmes qui connaissaient des difficultés de recrutement ont été déclarés en suspension d'admission : le *Major* en philosophie politique et le diplôme de deuxième cycle en théologie, études religieuses et éthique de l'Université Concordia, et le certificat en éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

On note également que de nombreux étudiants, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs, se prévalent de l'entente prévue par la CREPUQ pour les échanges de crédits entre les universités et ce, malgré les difficultés déjà signalées.

Pour relancer les nouvelles inscriptions dans son baccalauréat en philosophie, l'Université Bishop's a mis au point une banque de cours plus diversifiée pour attirer des étudiants aux intérêts variés. Les efforts de promotion ont aussi été accentués. Dans le cas des universités Laval et de Montréal, on mise sur un développement des clientèles par l'offre de cours hors campus.

La nouvelle Faculté de l'Université de Sherbrooke, créée en 1996, regroupe les programmes de philosophie, d'éthique et de théologie. Auparavant, les programmes de philosophie relevaient d'un Département de philosophie au sein de la Faculté des lettres et sciences humaines, et étaient menacés de fermeture. Le regroupement des programmes dans une nouvelle faculté a permis des économies qui ont à leur tour servi à recruter des spécialistes en éthique.

Enfin, pour mieux répondre aux besoins de quelque 40 % de ses étudiants qui disent ne pas vouloir compléter un baccalauréat spécialisé, l'UQAM offrira à compter de l'automne 1999 la possibilité d'obtenir un baccalauréat avec une majeure en philosophie et une mineure dans une autre discipline. Par ailleurs, la formation de base au baccalauréat a été resserrée, le tronc commun allongé et les options rendues plus complètes et plus systématiques.

10. Recommandations

Malgré la réduction du corps professoral universitaire, les membres du sous-groupe de travail sur les programmes de philosophie et d'éthique s'entendent pour dire que les universités québécoises, considérées dans leur ensemble, offrent un enseignement en philosophie de qualité et ce, dans tous les domaines de la discipline et à tous les niveaux d'études. De plus, parce que la philosophie est une discipline fondamentale, son enseignement se pratique essentiellement de la même façon au Québec qu'ailleurs dans le monde. Ainsi, et grâce à l'offre bilingue des universités québécoises, on estime que les programmes québécois seraient en mesure d'accueillir beaucoup plus d'étudiants étrangers.

Au premier cycle, les programmes de philosophie procurent une formation de type général recherchée non seulement par les étudiants de plus en plus nombreux à s'inscrire aux programmes, mais aussi par l'ensemble de la communauté universitaire qui fait appel à bon nombre de cours de service ou qui choisit des cours optionnels en philosophie, notamment en éthique. Les effectifs étudiants des programmes de premier cycle sont en augmentation dans sept établissements sur huit.

Il faut s'inquiéter toutefois du fait qu'avec la disparition de l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal, les ressources professorales restantes en philosophie médiévale soient devenues extrêmement limitées et dispersées. Ce champ d'études est important, car il contribue à la modernité du discours philosophique; actuellement, il s'agit d'un champ de recherche de pointe partout dans le monde. La collaboration entre les universités québécoises devrait donc être envisagée pour garantir les enseignements dans ce domaine. Il faudrait notamment accorder une attention spéciale à l'établissement récent d'un Institut d'études anciennes à l'Université Laval qui couvre la période médiévale⁵⁵.

Certaines mesures pourraient également être proposées pour favoriser la mobilité des étudiants. Une plus grande mobilité est avantageuse non seulement pour l'étudiant, mais aussi pour l'établissement, surtout au premier cycle. Le taux de diplomation augmente, la durée des études est écourtée, ce qui est particulièrement intéressant pour les unités de philosophie. Enfin, il y aurait peut-être lieu de considérer la médiatisation de certains cours jugés essentiels à toute formation de base en philosophie pour combler des besoins en région.

Au plan des programmes d'études supérieures, au delà des procédures habituelles de co-directions, les unités de philosophie sont prêtes à se concerter davantage afin de mieux répondre aux besoins variés de formation, de mieux répartir la charge professorale et, ainsi, d'améliorer l'encadrement des étudiants. Dans la foulée du *Dossier Philosophie* et des volontés déjà exprimées en ce sens⁵⁶, y compris celles des membres du sous-groupe de travail, il y aurait lieu de vérifier si les spécialités annoncées (présentées au tableau 15) sont suffisamment éloquentes pour permettre aux étudiants de faire un choix éclairé. Si tel n'était pas le cas, c'est que les informations sont insuffisantes. Étant donné que les universités les plus jeunes ont dû développer des programmes d'études supérieures complémentaires à ceux déjà en place, comme c'est généralement le cas dans toutes les disciplines, les différences devraient apparaître. Par ailleurs, il faudrait diffuser de l'information sur les

⁵⁵ Pour de plus amples informations, on peut consulter le rapport de la Commission intitulé « Les programmes d'études littéraires, de langues et littératures modernes et d'études anciennes des universités du Québec ». Commission des universités sur les programmes, Rapport n° 8, p. 68-69.

⁵⁶ Voir notamment le compte rendu de l'*Atelier n° 3 : Spécialisation et auto-planification des départements universitaires*, ainsi que les critiques des directeurs de départements à l'endroit du Dossier Philosophie In Bulletin de la Société de philosophie du Québec, Vol. 2, n° 2-3, 1975-1976, p. 29-78.

séminaires et les groupes et thèmes de recherche. Toutes les informations, y compris les spécialités, devraient être maintenues à jour et connues de tous. Les unités de philosophie québécoises collaborent beaucoup avec les universités européennes, mais les échanges entre elles demeurent peu nombreux. Par ailleurs, tout projet de collaboration fait face à des embûches de toutes sortes liées à la gestion des échanges interuniversitaires. Pour faciliter la participation des étudiants aux divers séminaires des programmes d'études supérieures offerts à Montréal, il faut apporter des améliorations aux procédures de transferts de crédits. Même dans le cadre du doctorat conjoint UQTR-UQAM, plusieurs délais et complications sont imposés aux étudiants.

Quel que soit le projet de collaboration interuniversitaire examiné, il y a deux conditions essentielles que les membres du sous-groupe de travail rappellent. D'abord, celle d'harmoniser et de simplifier les procédures et règlements des universités, tel que recommandé déjà par la CUP au comité des affaires académiques de la CREPUQ. Puis, il faudrait tenir compte de la surcharge déjà imposée aux professeurs. Pour ce qui est des collaborations au premier cycle, on ne pourrait non plus ne pas tenir compte des barrières linguistiques.

Recommandation 1

La Commission recommande que les universités précisent et valident entre elles leurs spécialisations aux cycles supérieurs en philosophie et qu'elles en informent les étudiants. Par ailleurs, il est fortement suggéré que les informations sur les programmes, les séminaires et les groupes et thèmes de recherche soient diffusées largement en créant, par exemple, des liens entre les sites web des établissements. Un état de la situation est attendu en septembre 2000.

Recommandation 2

Pour mener à bien toutes les opérations futures de concertation, dont l'information sur les spécialisations aux cycles supérieurs, les mesures pour favoriser la mobilité étudiante, les échanges de professeurs pour l'enseignement en philosophie médiévale, la médiatisation de l'enseignement, l'arrimage avec les cégeps, la Commission recommande que les unités de philosophie forment une table de concertation. Un état de la situation est attendu en septembre 2000.

Puisqu'on prévoit de nombreuses retraites chez les enseignants du collégial en philosophie, les possibilités de débouchés pour les diplômés en philosophie devraient se multiplier. Les universités devraient procéder avec la Fédération des cégeps à une analyse des besoins à court et moyen termes, en termes qualitatifs et quantitatifs. Il y aurait peut-être lieu que les universités intègrent plus de cours sur l'enseignement de la philosophie dans le cadre de leurs programmes. De cette façon, les futurs diplômés en philosophie verraient peut-être leur taux de placement lié au domaine d'études augmenter.

Recommandation 3

La Commission recommande que pour l'enseignement de la philosophie au collégial, les questions des besoins et de la nature de la formation soient étudiées par un comité conjoint alliant les universités et les cégeps. Un état de la situation est attendu en septembre 2000.

Au cours des travaux de la sous-commission, un projet de doctorat interuniversitaire en éthique, dont la recherche serait axée sur les besoins des milieux gouvernemental, paragouvernemental et professionnel, a été proposé. Ce projet vise à allier les forces des universités québécoises dans le domaine pour offrir une formation spécialisée au troisième cycle, qui est déjà en demande. Les cours pourraient être offerts dans plus d'un établissement avec l'aide de la vidéoconférence. Mais le

projet soulève des questions sur les effets de la professionnalisation de la discipline. Dans le cas de l'UQAR, il ne fait aucun doute que l'éthique est au carrefour de plusieurs disciplines enseignées par l'établissement; dans les autres universités, la situation n'est pas claire.

En éthique, de façon plus générale, il semble que l'heure est à l'inventaire de l'ensemble des activités universitaires dans le domaine et à une réflexion sur une certaine rationalisation. Il semble que plusieurs cours d'éthique se réduisent en réalité à la déontologie et que certains enseignements en éthique proprement dite seraient offerts en dehors des unités de philosophie et qu'ils pourraient être rapatriés dans ces unités. Par ailleurs, étant donné que les établissements d'enseignement collégial offrent maintenant un cours obligatoire en éthique dans la formation propre, l'arrimage avec la formation universitaire dans le domaine devrait également être examiné.

Recommandation 4

La Commission recommande que les universités forment des tables de concertations intra- et interinstitutionnelles qui traiteront des formations en éthique. L'évaluation de l'opportunité du projet de doctorat interuniversitaire en éthique pourrait faire partie des tâches de la table de concertation interinstitutionnelle.

Recommandation 5

La Commission recommande que les universités forment une table de concertation avec les collèges, afin d'examiner l'arrimage des formations en éthique.

Comme on l'a vu à la section 6 du présent rapport, le taux de diplomation global des étudiants inscrits à temps plein au baccalauréat en philosophie à la fin des années 1980, est particulièrement faible. Les raisons qui expliquent cette moins bonne performance en philosophie que dans bien d'autres disciplines ne sont pas véritablement connues. Mais la question est préoccupante, c'est pourquoi :

Recommandation 6

La Commission recommande que les unités de philosophie étudient les causes d'abandon ou d'échec et proposent des mesures pour améliorer l'encadrement des étudiants et les taux de diplomation. Un rapport sur la situation est attendu en septembre 2000.

Tableau 1 – Programmes en droit, en éthique et en philosophie (sauf programmes courts et « Joint Honours ») à l'automne 1998

	Bishop's	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	U. de S.	UQAC	UQAM	UQAR	UQTR	TOTAL
Droit											
Certificat			1		1 (note 1)		1 (note 2)	1 (note 3)			4
Baccalauréat			1	3 (note 4)	1	1		1 (note 5)			7
Diplôme de deuxième cycle			2 (note 6)		2 (note 7)	2 (note 8)					6
Maîtrise			1	2 (note 9)	1 (note 10)	1 (note 11)		1 (note 12)			6
Doctorat			1	2 (note 9)	1						4
Total			6	7	4	5	1	3			27
Philosophie											
Mineure et/ou certificat	1	1	2 (note 13)	1	1	1		note 14			7
Majeure	◇	◇	◇	◇	◇	◇					
Baccalauréat	1	2 (note 15)	1	1	1	1		1		1	9
Maîtrise		1	1	1	1	1		1		1	7
Doctorat		note 16	1	1	1	note 17		note 18		1 (note 18)	4
Total	2	4	5	4	4	3		2		3	27
Éthique											
Certificat (premier cycle)						1 (note 19)					1
Diplôme de deuxième cycle		note 20			notes 21 et 22	1 (note 23)	1 (note 24)				2
Maîtrise				notes 22 et 25		note 25			1		1
Total						2	1		1		4

Grand total = 58 programmes

Note 1 : certificat de la FEP

Note 2 : certificat en droit des affaires du Dép. des sc. économiques et administratives

Note 3 : certificat en droit social et du travail

Note 4 : droit civil, « Common Law » et les deux traditions

Note 5 : baccalauréat en sciences juridiques

Note 6 : dip. en droit notarial (DDN) et nouveau dip. en droit de l'entreprise (1996)

Note 7 : DESS en droit civil et administratif en suspension d'admissions et DDN

Note 8 : diplôme en droit notarial et diplôme en droit de la santé

Note 9 : droit comparé et droit aérien ou spatial

Note 10 : incluant une nouvelle option en notariat

Note 11 : maîtrise en droit de la santé

Note 12 : concentrations en droit social & du travail et en droit international (nouvelle)

Note 13 : mineures ou certificats en philosophie et en philosophie pour les enfants

Note 14 : certificat interdisciplinaire en sc. sociales examiné par la sous-com. PASC

Note 15 : une majeure en philosophie politique (en suspension d'admissions à l'automne 1998)

et une majeure, une spécialisation et un « Honours » en philosophie

Note 16 : « Interdisciplinary PhD Programme in Humanities »

Note 17 : projet d'extension du doctorat de l'Université Laval

Note 18 : programme conjoint

Note 19 : programme en suspension d'admission

Note 20 : dip. en théologie, religion et éthique de la sous-com. THEO en suspension d'admissions

Note 21 : DESS en bioéthique

Note 22 : programme interdépartemental ou multifacultaire

Note 23 : diplôme en éthique appliquée

Note 24 : diplôme en éthique de société

Note 25 : spécialisation en bioéthique dans les maîtrises en philosophie, en droit, en médecine et en études religieuses

Note 26 : cheminement en éthique appliquée ou en bioéthique dans la maîtrise en philosophie

◇ : possibilité d'obtenir un bac avec majeure

Tableau 2 – Nombre d'étudiants à l'automne 1998 par programme, sans distinction du régime d'études

	Bishop's	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	U. de S.	UQAC	UQAM	UQAR	UQTR	TOTAL
<i>Droit</i>											
Certificat			110		386		13	64			573
Baccalauréat			828	638	970	625		512			3573
Diplôme de deuxième cycle			2+26*		4**	7+22*					70
Maîtrise			104	130	116+7*	101		68			538
Doctorat			40	18	49						107
Sous-total			1110	786	1546	755	13	644			4861
<i>Philosophie</i>											
Mineure et/ou certificat	10	23	51	n.d.	34	1					119
Majeure	◇	◇	◇	◇	◇	◇					
Baccalauréat	13	208	140	139	133	24		138		38	833
Maîtrise		31	52	2	69	21		39		19	233
Doctorat			61	26	44			32		20	183
Sous-total	23	262	304	167	280	46		209		77	1368
<i>Éthique</i>											
Certificat (premier cycle)						5					5
Diplôme de deuxième cycle					33	48	3				84
Maîtrise									64		64
Sous-total					33	53	3		64		153
TOTAL PAR ÉTABLISSEMENT	23	262	1414	953	1859	854	16	853	64	77	

Grand total = 6382 étudiants

* Effectifs en notariat

** Programme en suspension d'admission

◇ : Possibilité d'obtenir un bac avec majeure

N.B. : ces données ont été vérifiées ou fournies par les établissements universitaires.

Tableau 3a – Demandes d'admission, admissions, inscriptions et contingentement des programmes de baccalauréat en droit aux trimestres d'automne 1995, 1996, 1997 et 1998, selon les données fournies par la CREPUQ

	Demandes d'admission (A)					Admissions (B)					Taux d'admission (B/A)				Inscriptions (C)					Taux d'inscription (C/B)			
	A95	A96	A97	A98	Δ95-98	A95	A96	A97	A98	Δ95-98	A95	A96	A97	A98	A95	A96	A97	A98	Δ95-98	A95	A96	A97	A98
Université Laval	1147	963	883	774	-33%	609	664	653	634	4%	53%	69%	74%	82%	265	270	259	249	-6%	44%	41%	40%	39%
Université McGill	1083	975	819	866	-20%	270	236	225	227	-16%	25%	24%	27%	26%	147	144	153	141	-4%	54%	61%	68%	62%
U. de M.	1884	1816	1658	1560	-17%	619	667	701	647	5%	33%	37%	42%	41%	385	370	401	399	4%	62%	55%	57%	62%
U. de S.	1120	876	833	749	-33%	662	729	698	669	1%	59%	83%	84%	89%	238	246	250	252	6%	36%	34%	36%	38%
UQAM	1056	838	689	612	-42%	443	341	401	437	-1%	42%	41%	58%	71%	232	146	150	182	-22%	52%	43%	37%	42%
Nombre total d'individus¹	4149	3794	3327	3246	-22%	1967	1986	2005	2028	3%	47%	52%	60%	62%	1263	1173	1212	1221	-3%	64%	59%	60%	60%

	Contingentement (D) ² à l'automne 1997	Taux d'atteinte du contingentement (C/D) à l'automne 1997
Université Laval ³	270	96%
Université McGill	154	99%
U. de M.	335	120%
U. de S.	240	104%
UQAM	200	75%
Total	1199	101%

(1) Un candidat fait généralement plus d'une demande d'admission et ainsi, il peut recevoir plus d'une offre d'admission; la CREPUQ contrôle les admissions multiples et détient donc l'information sur le nombre réel de candidats et d'admissions.

(2) Donnée fournie par l'établissement universitaire.

(3) La Faculté de droit de l'Université Laval admet de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver. Le contingentement annuel en 1997 était de 330 nouvelles admissions.

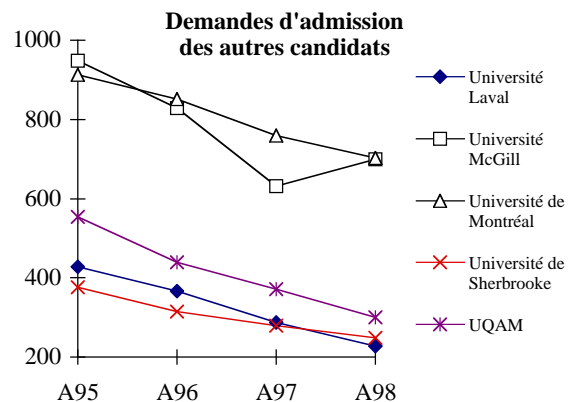
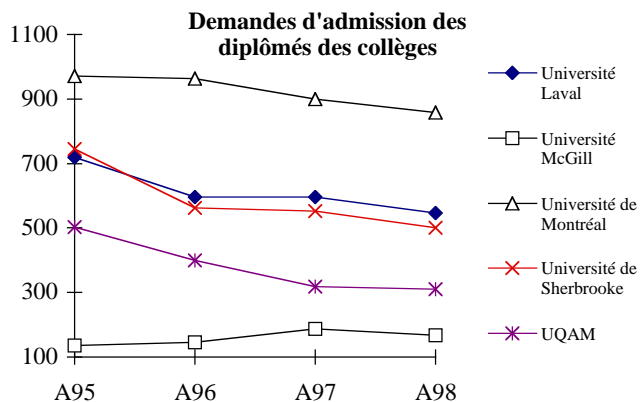
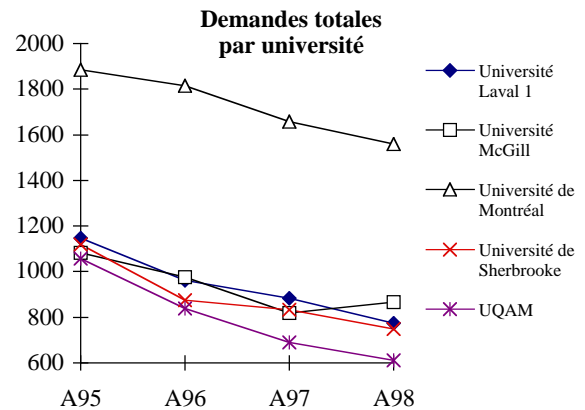
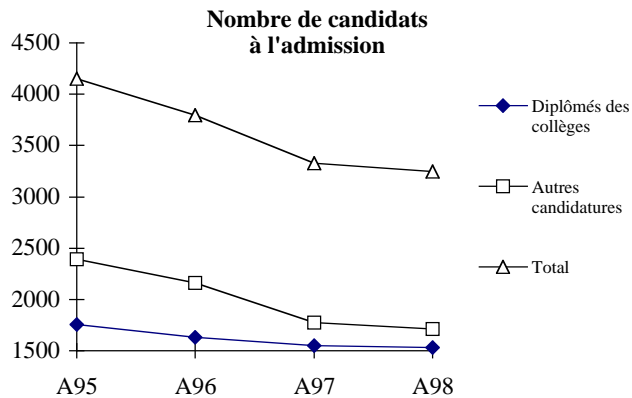
Tableau 3b – Nombre de candidats à l'admission et demandes d'admission au baccalauréat

<i>Nombre de candidats</i>	A95	A96	A97	A98	Δ 95-98
Diplômés des collèges	1758	1634	1550	1531	-13%
Autres candidatures	2391	2160	1777	1715	-28%
Total	4149	3794	3327	3246	-22%

<i>Demandes d'admission totales par université</i>	A95	A96	A97	A98	Δ 95-98
Université Laval ¹	1147	963	883	774	-33%
Université McGill	1083	975	819	866	-20%
Université de Montréal	1884	1816	1658	1560	-17%
Université de Sherbrooke	1120	876	833	749	-33%
UQAM	1056	838	689	612	-42%

<i>Demandes d'admission des diplômés des collèges</i>	A95	A96	A97	A98	Δ 95-98
Université Laval	719	596	596	547	-24%
Université McGill	135	146	188	167	24%
Université de Montréal	972	964	899	858	-12%
Université de Sherbrooke	744	562	553	501	-33%
UQAM	502	399	318	311	-38%

<i>Demandes d'admission des autres candidats</i>	A95	A96	A97	A98	Δ 95-98
Université Laval	428	367	287	227	-47%
Université McGill	948	829	631	699	-26%
Université de Montréal	912	852	759	702	-23%
Université de Sherbrooke	376	314	280	248	-34%
UQAM	554	439	371	301	-46%



(1) il y a des admissions au trimestre d'hiver à l'Université Laval.

**Tableau 4 – Effectifs étudiants en droit, tels que recensés par le système RECU du MÉQ
(sans distinction du régime d'études; aux trimestres d'automne)**

Au certificat	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 86-98
Université Laval	132	198	221	264	274	287	280	254	230	199	158	141	110	-17%
Université de Montréal	530	700	895	941	864	877	876	853	711	576	552	427	386	-27%
UQAC					50	44	55	55	57	36	19	14	13	–
UQAM	87	101	87	76	85	86	81	70	81	86	91	68	64	-26%
TOTAL	749	999	1203	1281	1273	1294	1292	1232	1079	897	820	650	573	-23%

Au baccalauréat	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 86-98
Université Laval	860	901	927	982	1004	984	952	913	892	843	827	822	828	-4%
Université McGill	536	538	582	560	599	578	617	612	625	653	662	651	638	19%
Université de Montréal	963	1010	1009	1042	1061	1027	1002	982	1014	989	970	975	970	1%
Université de Sherbrooke	591	594	554	588	583	588	599	593	580	575	578	598	625	6%
UQAM	372	371	399	420	449	469	456	477	544	618	581	537	512	38%
TOTAL	3322	3414	3471	3592	3696	3646	3626	3577	3655	3678	3618	3583	3573	8%

À la maîtrise	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 86-98
Université Laval	79	81	78	76	70	84	116	123	121	122	119	105	104	32%
Université McGill	69	69	82	81	89	83	88	96	93	110	119	121	130	88%
Université de Montréal	109	90	90	75	86	120	129	165	144	162	142	135	123	13%
Université de Sherbrooke	29	30	34	42	45	93	88	117	107	136	104	103	101	248%
UQAM			21	27	31	36	47	50	52	49	56	63	68	–
TOTAL	286	270	305	301	321	416	468	551	517	579	540	527	526	84%

Au doctorat	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 86-98
Université Laval	11	14	18	22	26	25	25	28	25	34	35	36	40	264%
Université McGill	26	24	22	12	12	14	14	17	20	24	25	19	18	-31%
Université de Montréal	11	11	10	14	20	25	33	34	40	44	43	50	49	345%
TOTAL	48	49	50	48	58	64	72	79	85	102	103	105	107	123%

Au diplôme en droit notarial (DDN)*	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 86-98
Université Laval	44	48	56	54	42	57	52	40	20	35	24	20	26	-41%
Université de Sherbrooke	26	45	48	47	38	24	27	24	12	23	17	21	22	-15%
TOTAL	70	93	104	101	80	81	79	64	32	58	41	41	48	-31%

* : Les effectifs du DDN de l'Université de Montréal jusqu'en 1996 ne sont pas connus; le DDN a été transformé en programme de maîtrise en 1997, si bien que les effectifs en droit notarial à l'automne 1997 et à l'automne 1998 sont inclus avec ceux de la maîtrise; depuis l'automne 1999, le DDN est réactivé.

Tableau 5 – Nouvelles inscriptions en droit, telles que recensées par le système RECU du MÉQ

Au baccalauréat	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 92-98
Université Laval	344	349	341	327	351	333	312	-9%
Université McGill	256	242	239	257	248	262	246	-4%
Université de Montréal	384	415	418	346	370	404	401	4%
Université de Sherbrooke	244	256	256	238	246	252	252	3%
UQAM	151	184	221	230	148	150	182	21%
TOTAL	1379	1446	1475	1398	1363	1401	1393	1%

À la maîtrise	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 92-98
Université Laval	90	90	69	67	51	47	20	-78%
Université McGill	47	51	39	68	65	51	67	43%
Université de Montréal	57	82	67	40	80	64	44	-23%
Université de Sherbrooke	26	48	24	56	21	29	31	19%
UQAM	25	28	26	24	22	51	36	44%
TOTAL	245	299	225	255	239	242	198	-19%

Au doctorat	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 92-98
Université Laval	8	12	3	14	10	10	8	–
Université McGill	2	5	6	7	5	4	4	–
Université de Montréal	12	9	11	18	7	17	9	–
TOTAL	22	26	20	39	22	31	21	-5%

Tableau 6 – Diplômés en droit, tels que recensés par le système RECU du MÉQ

Au baccalauréat	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 90-98
Université Laval	247	285	313	283	266	259	242	229	208	-16%
Université McGill	190	235	206	241	223	242	230	245	259	36%
Université de Montréal	318	309	324	338	299	283	336	308	301	-5%
Université de Sherbrooke	159	153	149	168	159	153	150	142	144	-9%
UQAM	105	100	134	122	107	92	115	120	134	28%
TOTAL	1019	1082	1126	1152	1054	1029	1073	1044	1046	3%

À la maîtrise	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 90-98
Université Laval	10	12	18	15	17	16	21	28	19	90%
Université McGill	27	24	35	34	34	33	33	40	37	37%
Université de Montréal	13	10	19	20	23	27	53	35	27	108%
Université de Sherbrooke	6	6	7	5	5	9	9	9	13	–
UQAM	2	4	3	8	8	5	5	12	6	–
TOTAL	58	56	82	82	87	90	121	124	102	76%

Au doctorat	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Var. 90-98
Université Laval	1	2	2	1	2	2	4	4	2	–
Université McGill	0	1	3	3	0	1	2	3	3	–
Université de Montréal	0	2	0	3	1	5	3	0	6	–
TOTAL	1	5	5	7	3	8	9	7	11	–

Tableau 10 – Informations sur les ressources professorales

Établissement	Professeurs réguliers			Charges de cours ¹			Professeurs réguliers en 1998	
	aut. 92	aut. 97	aut. 98	aut. 92	aut. 97	aut. 98	Âge moyen	Détenteurs de doctorat
Université Laval	53	52	53	n.d.	37	62,5	52	30 (57 %)
Université McGill	38	36	36	25	35	31	46	20 (56 %)
Université de Montréal	57	52	52	72	49	74	48	21 (40 %)
Université de Sherbrooke	33	30	31	40	38	35	48	5 (16 %)
UQAM	30	32	30	38	26	34	47	18 (60 %)
ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS	211	202	202	–	185	237	–	94 (47 %)

(1) Cours de trois crédits sous la responsabilité des chargés de cours.

Tableau 11 – Données sur le financement de la recherche pour trois années académiques (1995-1996 à 1997-1998)

Établissement	Subventions ¹	Autres sources ²	TOTAL	Moyenne par professeur ³
Université Laval	1 076 070 \$	1 150 476 \$	2 226 546 \$	42 818 \$
Université McGill	2 441 336 \$	note 4	2 821 336 \$	78 370 \$
Université de Montréal	1 372 749 \$	4 316 274 \$	5 689 023 \$	109 404 \$
Université de Sherbrooke	133 050 \$	112 197 \$	245 247 \$	8 175 \$
UQAM	1 164 098 \$	154 454 \$	1 318 552 \$	41 205 \$
ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS	6 187 303 \$	–	12 300 704 \$	60 895 \$

(1) Subventions d'organismes reconnus selon le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU) du ministère de l'Éducation du Québec.

(2) Fonds institutionnels, fondations, contrats, etc.

(3) Selon le nombre de professeurs de l'unité à l'automne 1997.

(4) Montants des subventions d'autres sources compris dans les subventions «reconnues» et montant approximatif des contrats : 380 000 \$.

N.B. : les données ont été fournies par les établissements universitaires.

Tableau 13 – Effectifs étudiants en philosophie, tels que recensés par le système RECU du MÉQ (sans distinction du régime d'études; aux trimestres d'automne)

À la mineure ¹

ou au certificat

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1988-1998
Université Bishop's	3	3	3	6	3	1	3	7	10	12	10	–
Université Concordia	22	26	33	28	25	20	25	30	28	24	23	5%
Université Laval	59	55	44	56	49	60	46	43	54	57	51	-14%
Université de Montréal	32	42	35	45	42	56	48	46	39	49	34	6%
Université de Sherbrooke	6	6	7	7	5	4	10	6	7	6	1	–
TOTAL	122	132	122	142	124	141	132	132	138	148	119	-2%

Au baccalauréat ²

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1986-1998
Université Bishop's	6	11	11	5	14	23	28	36	27	25	20	16	13	117%
Université Concordia	138	126	151	204	243	299	300	331	308	310	294	287	208 *	51%
Université Laval	125	111	105	107	99	128	155	155	149	147	139	151	140	12%
Université McGill	89	78	102	123	135	123	122	124	131	131	147	139	139	56%
Université de Montréal	108	117	124	109	105	110	127	124	128	130	128	143	134	24%
Université de Sherbrooke	36	31	28	31	40	39	47	43	43	32	22	28	24	-33%
UQAM	130	116	101	91	96	106	147	132	135	153	175	154	138	6%
UQTR	25	26	24	27	27	31	40	27	21	23	26	32	38	52%
TOTAL	657	616	646	697	759	859	966	972	942	951	951	950	834	27%

* : les admissions à la majeure en philosophie politique de l'Université Concordia sont suspendues depuis l'automne 1998.

À la maîtrise

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1986-1998
Université Concordia	32	28	30	33	29	32	30	33	33	39	40	25	31	-3%
Université Laval	60	73	68	77	66	63	60	62	68	78	68	58	52	-13%
Université McGill	15	14	18	18	21	9 *	6	2	2	3	3	3	2	-87%
Université de Montréal	74	83	73	68	67	65	59	70	62	67	68	68	69	-7%
Université de Sherbrooke	25	24	24	24	17	20	25	32	32	32	31	20	21	-16%
UQAM	32	31	33	33	40	41	45	46	41	43	46	35	39	22%
UQTR	15	14	16	15	14	11	13	14	15	15	19	15	19	27%
TOTAL	253	267	262	268	254	241	238	259	253	277	275	224	233	-8%

* Depuis 1991, l'Université McGill n'admet pratiquement plus d'étudiants à la maîtrise; les étudiants passent directement du baccalauréat au doctorat.

Au doctorat ³

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1986-1998
Université Laval	47	45	45	50	52	59	56	50	46	50	56	61	61	30%
Université McGill	16	21	19	19	20	22	26	26	29	29	28	28	26	63%
Université de Montréal	66	62	65	59	50	47	42	44	40	38	42	41	44	-33%
UQAM	12	21	25	27	30	31	29	29	30	31	32	32	32	167%
UQTR	18	16	16	17	19	20	20	21	19	20	21	22	20	11%
TOTAL	159	165	170	172	171	179	173	170	164	168	179	184	183	15%

(1) L'Université McGill offre une mineure en philosophie pour laquelle les données sur les effectifs étudiants ne sont pas disponibles; l'Université Laval offre deux mineures ou certificats (philosophie et philosophie pour les enfants).

(2) Incluant les majeures, *Major*, *Specialization*, *Honours*.

(3) Depuis l'automne 1998, l'Université de Sherbrooke offre par extension le doctorat de l'Université Laval pour des projets en éthique appliquée; l'Université Concordia offre un Ph.D. interdisciplinaire *in Humanities*, ce qui permet aux étudiants en philosophie de poursuivre des études au 3^e cycle.

Tableau 14 – Nouvelles inscriptions en philosophie selon les données du système RECU du MÉQ

Au baccalauréat ¹

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1992-1998
Université Bishop's	13	20	8	6	6	2	2	–
Université Concordia	142	166	146	133	118	115	86 *	-39%
Université Laval	102	89	73	87	93	95	74	-27%
Université McGill	21	31	38	38	39	32	36	71%
Université de Montréal	84	59	76	66	76	81	77	-8%
Université de Sherbrooke	26	17	20	19	20	17	24	-8%
UQAM	98	66	64	90	88	66	67	-32%
UQTR	20	10	10	18	11	16	20	0%
TOTAL	506	458	435	457	451	424	386	-24%

* : les admissions à la majeure en philosophie politique sont suspendues depuis l'automne 1998.

À la maîtrise

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1992-1998
Université Concordia	7	15	9	11	13	6	17	–
Université Laval	30	26	25	38	20	28	18	-40%
Université McGill *	3	1	0	1	1	1	1	–
Université de Montréal	22	33	30	30	29	37	25	14%
Université de Sherbrooke	12	11	10	11	11	0	11	–
UQAM	20	19	11	15	17	13	16	-20%
UQTR	7	7	5	2	6	3	7	–
TOTAL	101	112	90	108	97	88	95	-6%

* Depuis 1991, l'Université McGill n'admet pratiquement plus d'étudiants à la maîtrise; les étudiants passent directement du baccalauréat au doctorat.

Au doctorat

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1992-1998
Université Laval	13	10	8	13	18	22	19	–
Université McGill	3	5	3	2	1	3	3	–
Université de Montréal	9	12	10	9	12	7	15	–
UQAM	7	5	6	4	9	9	8	–
UQTR	5	5	4	2	4	4	5	–
TOTAL	37	37	31	30	44	45	50	35%

(1) Incluant les majeures, *Major*, *Specialization*, *Honours*.

Tableau 17 – Taux de diplomation¹ des cohortes étudiantes de 1988-1989 et 1989-1990 inscrites à temps plein au baccalauréat en philosophie, selon une étude du ministère de l'Éducation

Établissement	Total des deux cohortes					
	Dipdans ²	Diphors ³	Effectif ⁴	Taux ⁵ (dipdans)	Taux (diphors)	Taux global ⁶
Université Bishop's	2	4	9	–	–	–
Université Concordia	31	20	110	28,2	18,2	46,4
Université Laval	21	6	62	33,9	9,7	43,5
Université McGill	51	8	87	58,6	9,2	67,8
Université de Montréal	16	6	71	22,5	8,5	31,0
Université de Sherbrooke	13	0	26	50,0	0,0	50,0
UQAM	9	4	31	29,0	12,9	41,9
UQTR	6	0	14	42,9	0,0	42,9
Total	149	48	410	36,3	11,7	48,0

(1) La période d'observation se termine au trimestre d'automne 1994.

(2) Diplômés dans la discipline « d'origine ».

(3) Diplômés dans une discipline autre que celle « d'origine ».

(4) Nombre d'étudiants composant le total des deux cohortes.

(5) Les taux sont exprimés en pourcentages.

(6) Taux global = taux (dipdans) + taux (diphors).

Tableau 18 – Taux de placement en janvier 1997 des diplômés universitaires de 1995¹

Discipline ou secteur disciplinaire	Taux de placement général			Taux de placement lié au domaine d'études			Taux lié au domaine d'études et à temps plein		
	Bac	Maîtrise	Doctorat	Bac	Maîtrise	Doctorat	Bac	Maîtrise	Doctorat
Philosophie	79,8%	100%	n.d.	*	52,5%	n.d.	12,0%	43,8%	n.d.
Sc. humaines et sc. sociales	87,4%	87,3%	93,0%	45,0%	69,2%	n.d.	34,0%	50,8%	72,3%
L'ensemble des disciplines	90,9%	91,9%	91,3%	68,6%	76,7%	n.d.	55,9%	66,7%	78,8%

(1) : Tirés de « Qu'advient-il des diplômés et diplômées des universités? - La promotion de 1995 », Marc Audet.

* : données peu fiables.

Tableau 19 – Diplômés en philosophie selon les données du système RECU du MÉQ

Au baccalauréat ¹

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1990-1998
Université Bishop's	0	1	1	1	5	4	4	5	3	–
Université Concordia	20	21	28	35	45	38	35	26	42	110%
Université Laval	18	21	20	22	37	31	31	29	24	33%
Université McGill	25	45	30	37	40	29	31	36	39	56%
Université de Montréal	19	22	22	25	16	26	35	21	29	53%
Université de Sherbrooke	5	7	8	10	10	8	11	2	1	–
UQAM	14	11	19	18	10	20	15	17	21	50%
UQTR	2	4	6	8	10	5	3	5	6	–
TOTAL	103	132	134	156	173	161	165	141	165	60%

À la maîtrise

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1990-1998
Université Concordia	4	4	7	4	7	5	4	15	8	–
Université Laval	11	15	18	9	13	13	19	12	10	–
Université McGill	6	6	8	6	1	0	1	1	1	–
Université de Montréal	10	8	13	11	17	11	12	15	15	–
Université de Sherbrooke	3	3	3	0	4	5	6	7	2	–
UQAM	4	5	2	5	11	4	9	12	7	–
UQTR	1	4	4	3	3	0	1	3	1	–
TOTAL	39	45	55	38	56	38	52	65	44	13%

Au doctorat

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Δ 1990-1998
Université Laval	3	4	7	6	1	6	3	6	3	–
Université McGill	1	3	1	3	3	2	1	5	4	–
Université de Montréal	4	3	2	7	3	6	0	2	1	–
UQAM	0	1	4	3	2	2	3	4	2	–
UQTR	4	1	1	0	1	0	0	2	0	–
TOTAL	12	12	15	19	10	16	7	19	10	-17%

(1) Incluant les majeures, *Major*, *Specialization*, *Honours*.

Figure 1. Évolution des clientèles des baccalauréats en droit

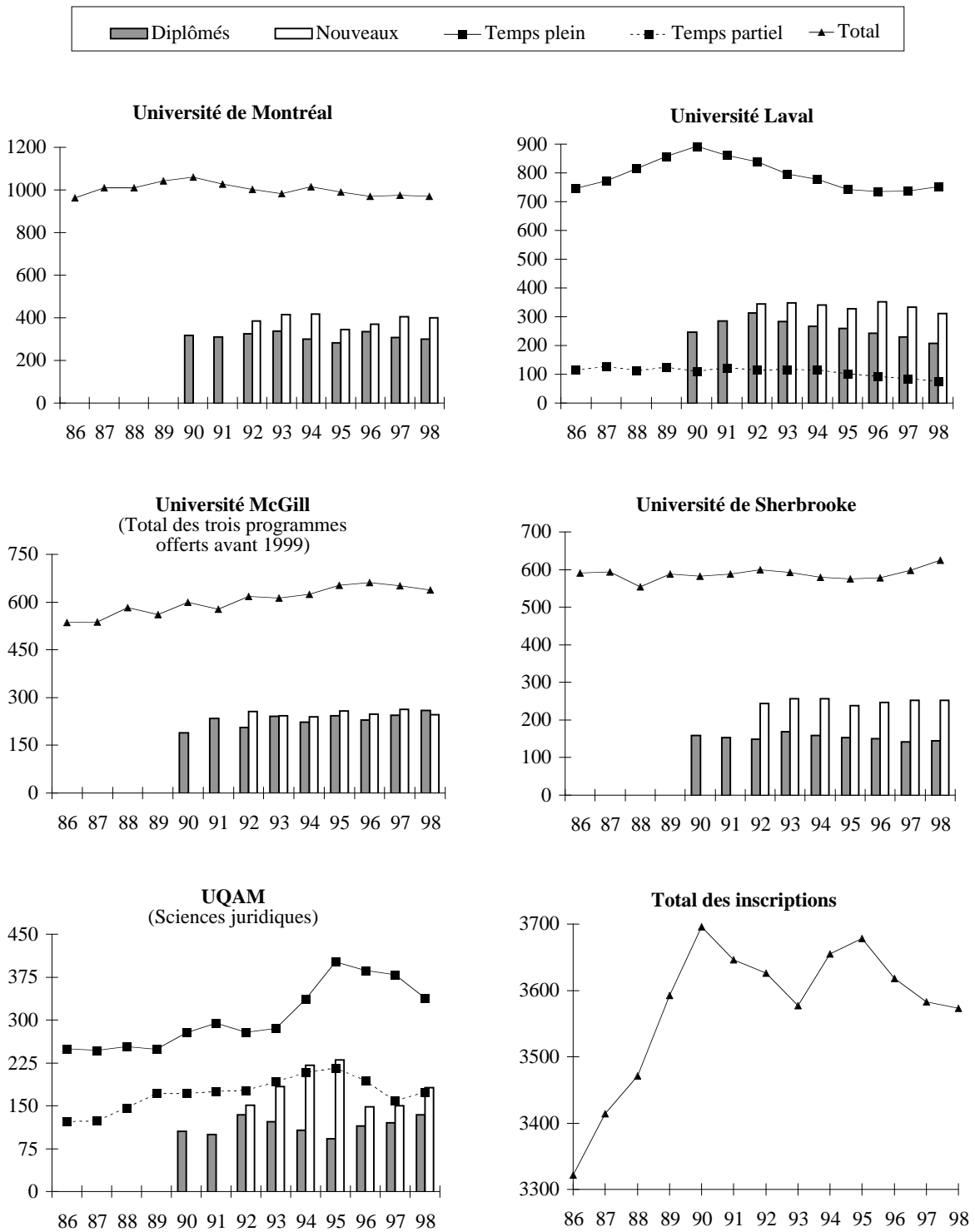


Figure 2. Évolution des clientèles des certificats en droit

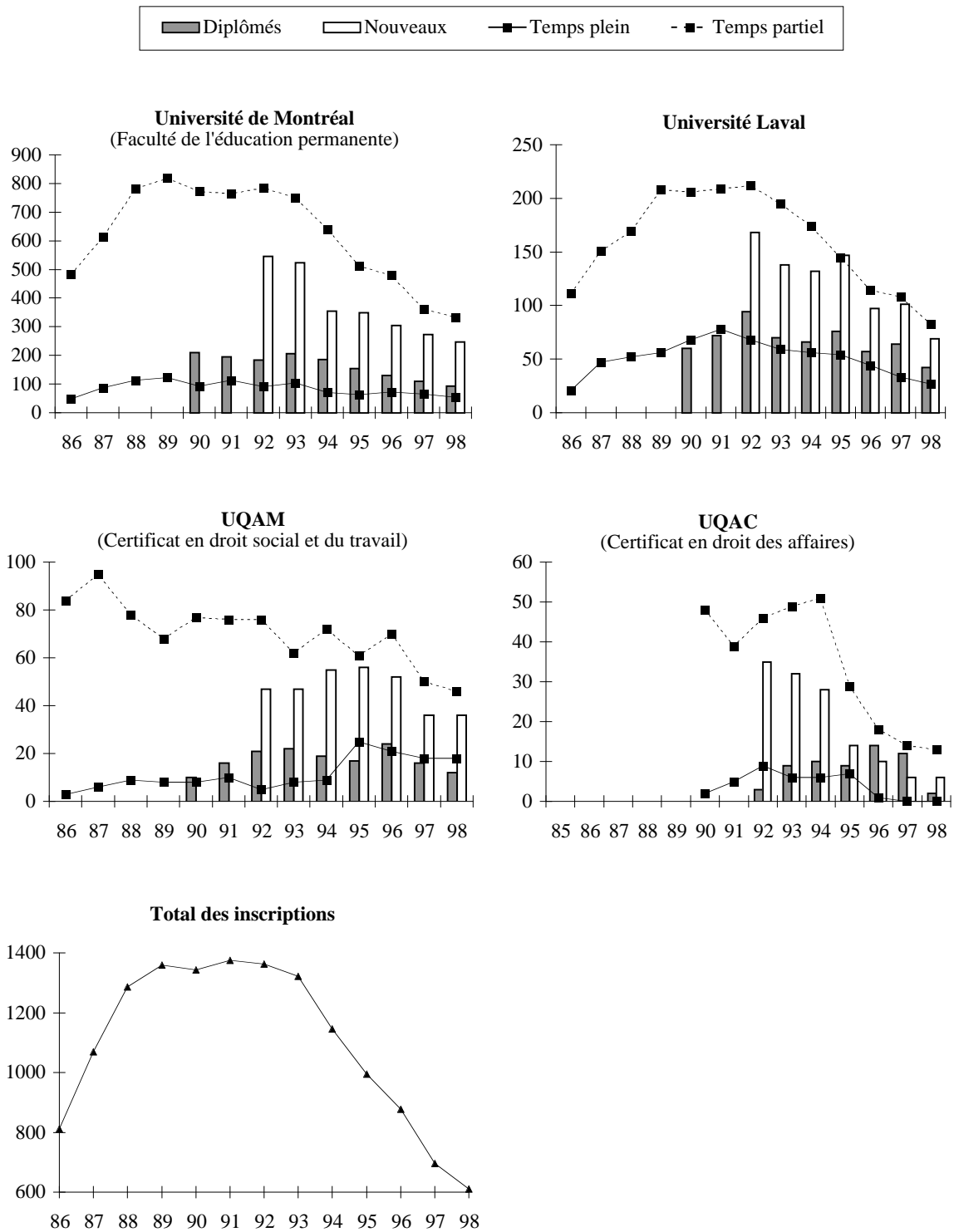
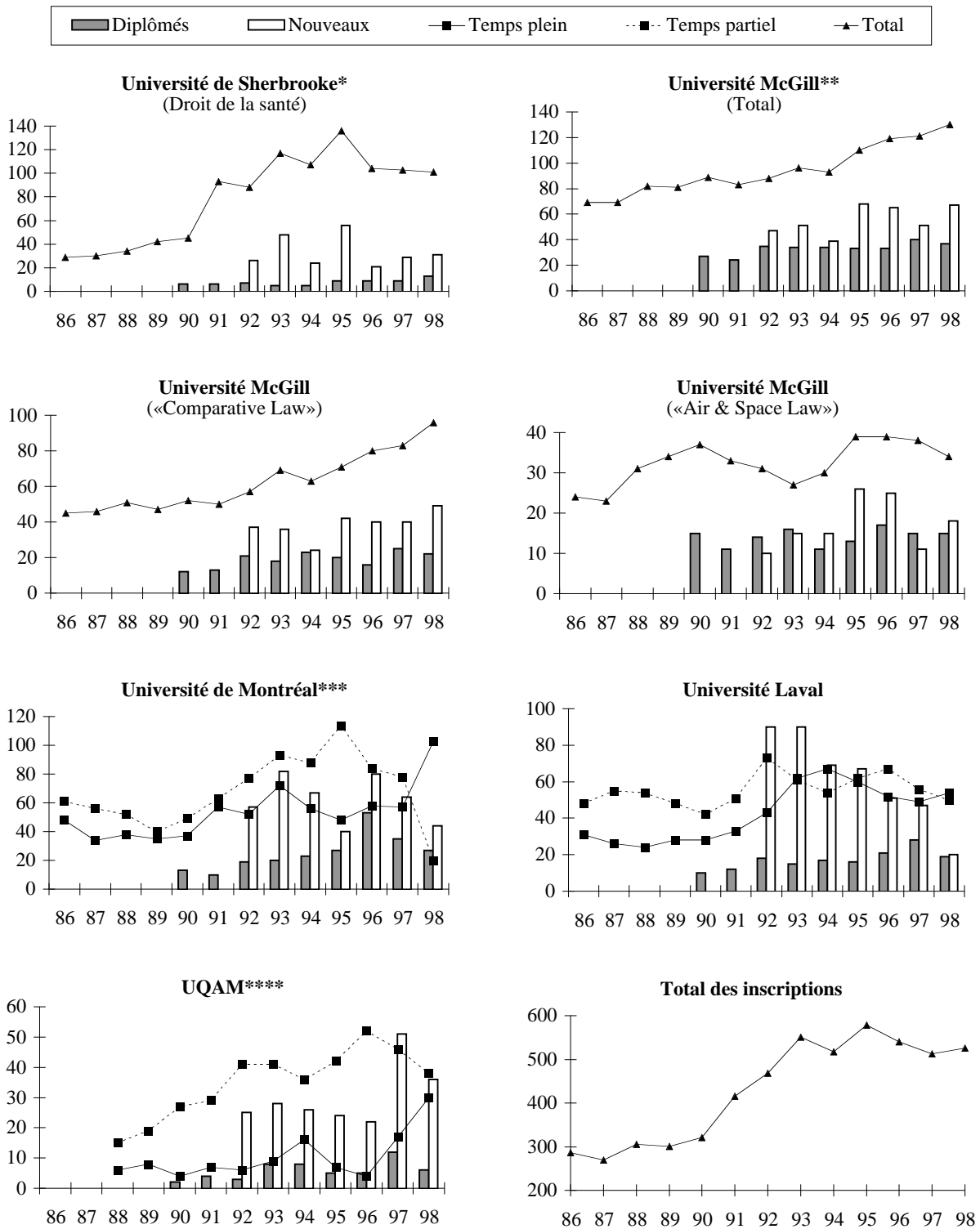


Figure 3. Évolution des clientèles des maîtrises en droit



* : temps partiel surtout.

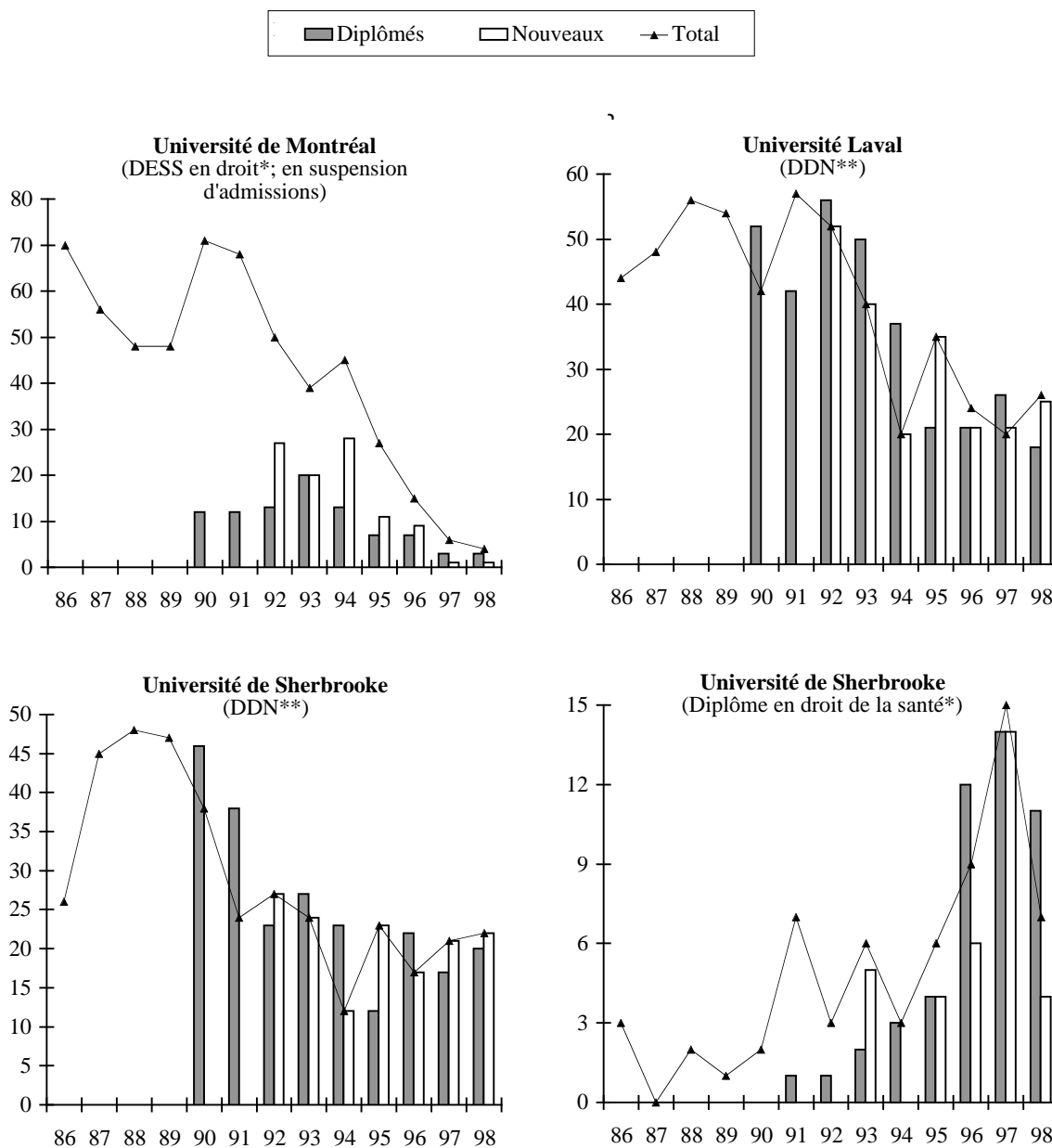
** : temps plein surtout.

*** : incluant l'option en droit notarial; les étudiants en

rédaction de mémoire sont, depuis l'automne 1998, considérés comme des étudiants inscrits à temps plein.

**** : inclut, à l'automne 1997, une nouvelle option en droit international.

Figure 4. Évolution des clientèles des diplômes de deuxième cycle en droit

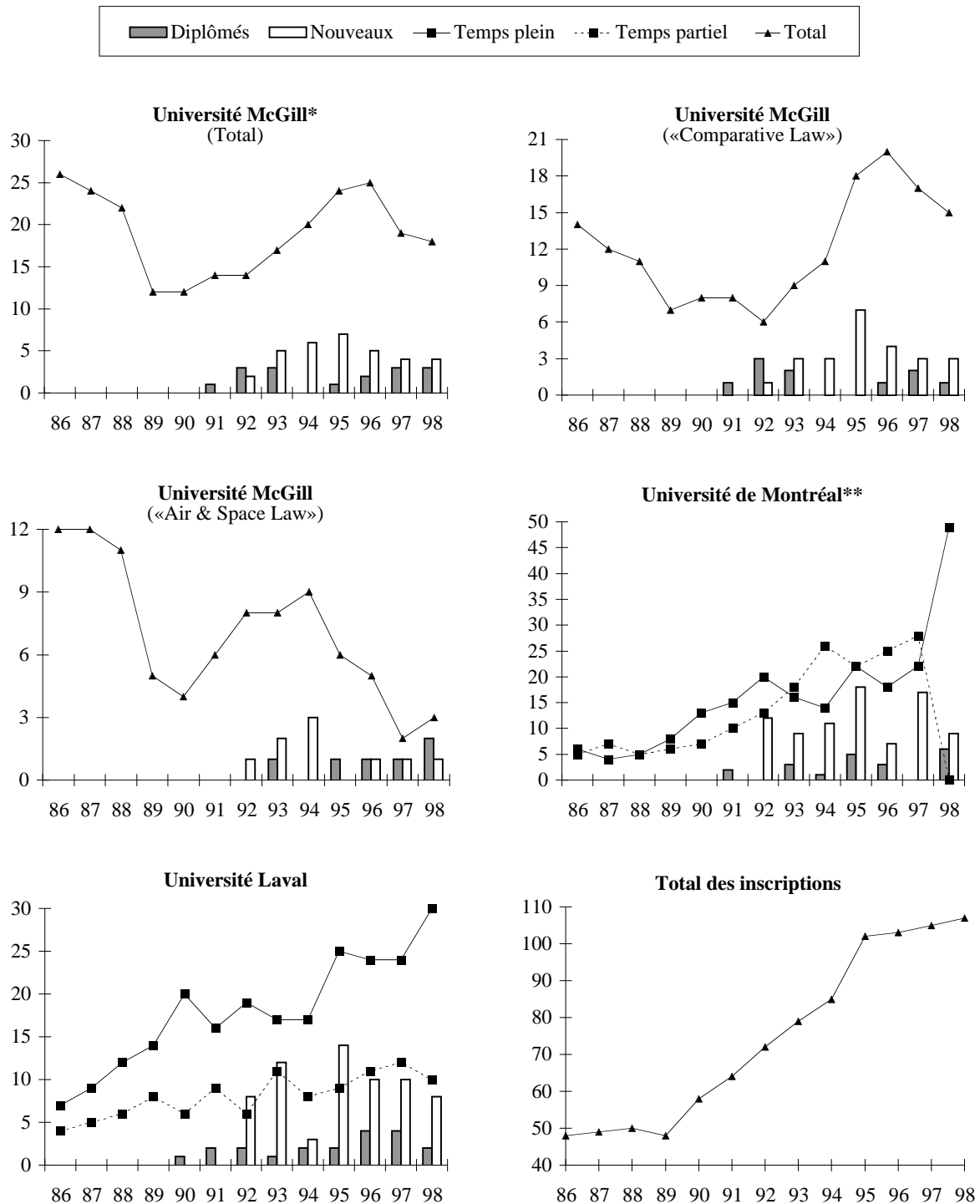


N.B. : Depuis l'automne 1996, l'Université Laval offre un diplôme de 2^e cycle en droit de l'entreprise. L'Université de Montréal a réactivé son DDN, qui accueillera ses premiers étudiants à l'automne 1999, et elle offrira également un DESS en droit des affaires.

* : surtout à temps partiel

** : surtout à temps plein

Figure 5. Évolution des clientèles des doctorats en droit



* : temps plein surtout

** : les étudiants en rédaction de thèse sont, depuis l'automne 1998, considérés comme des étudiants inscrits à temps plein.

Figure 6. Évolution des clientèles des baccalauréats en philosophie

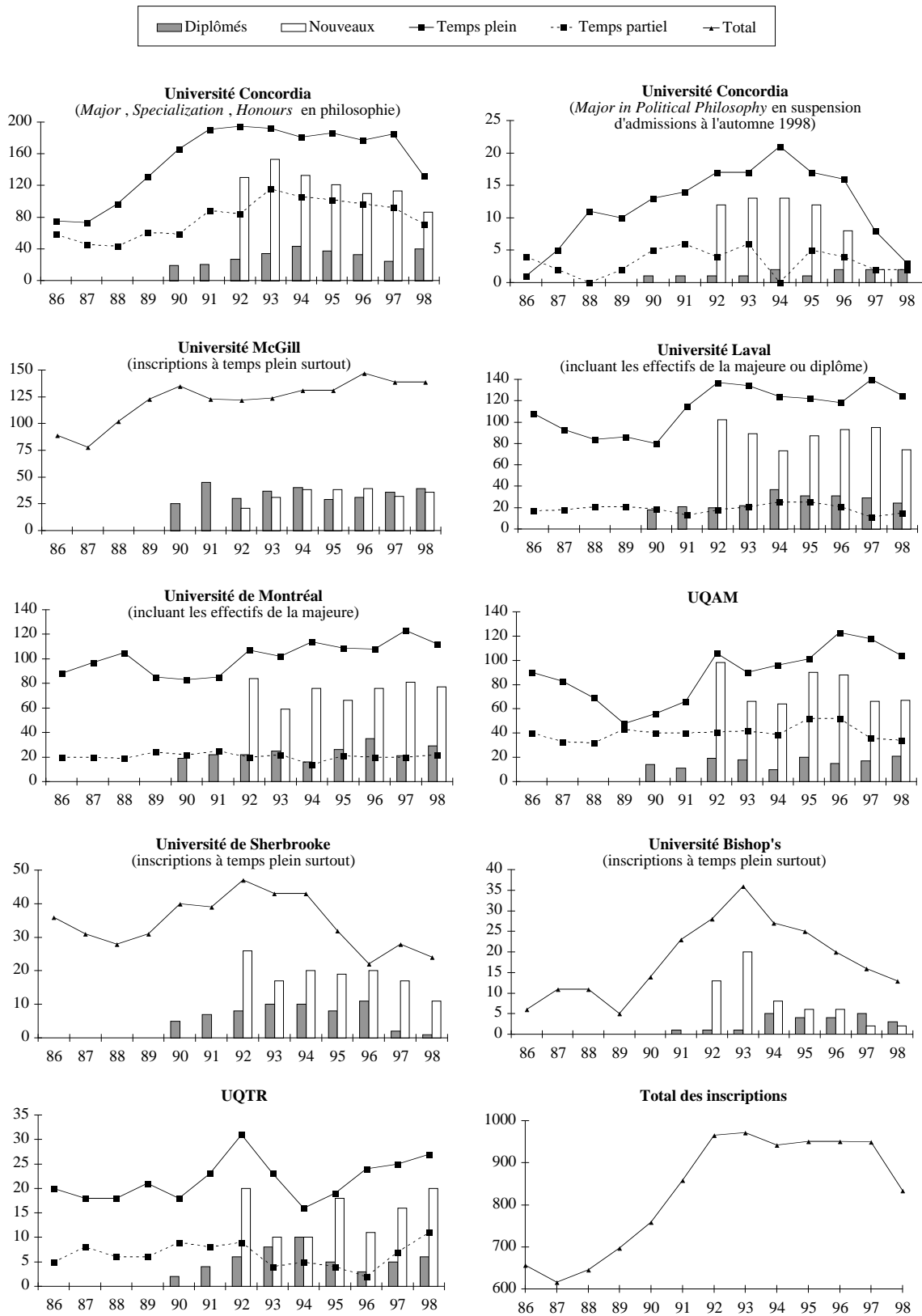
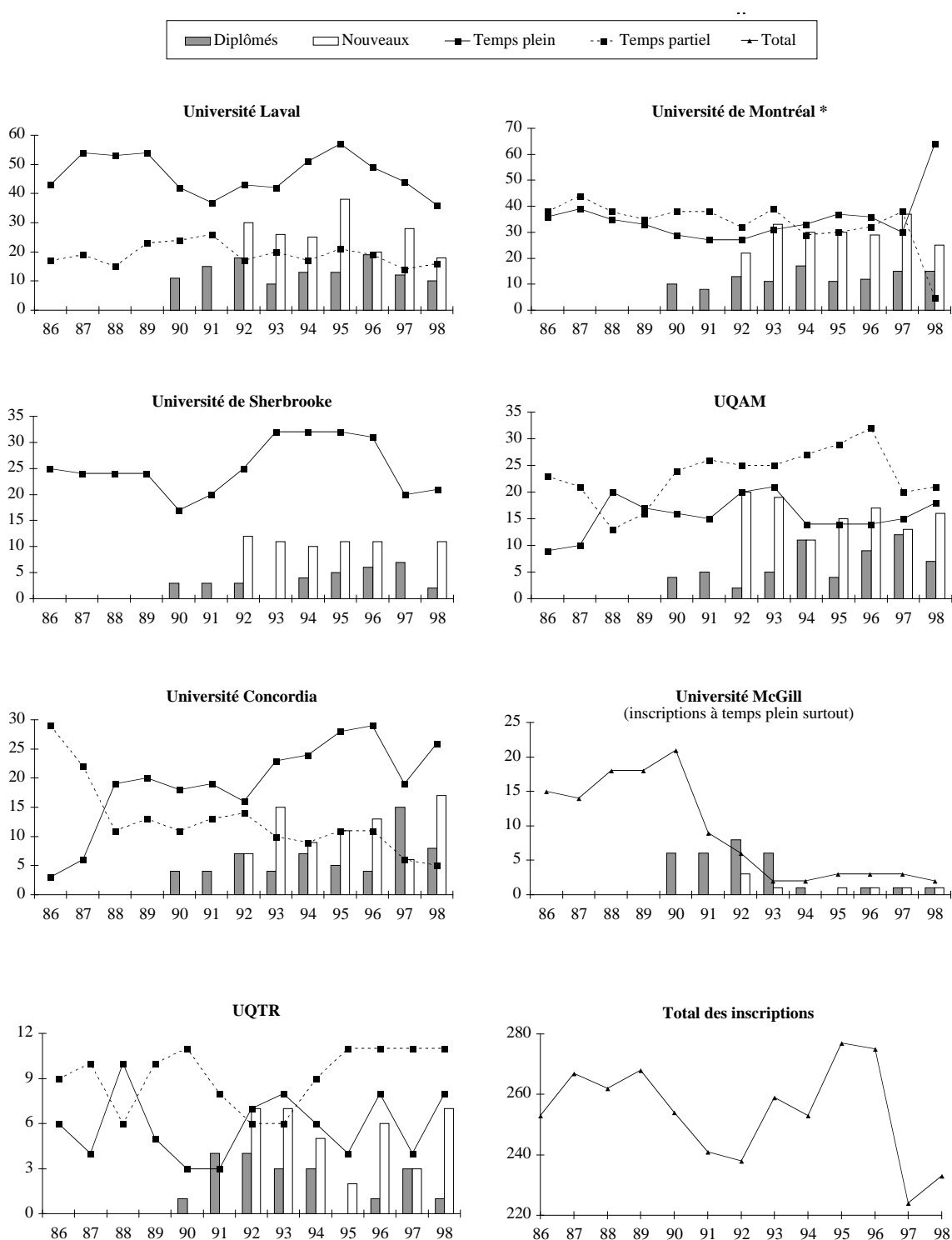
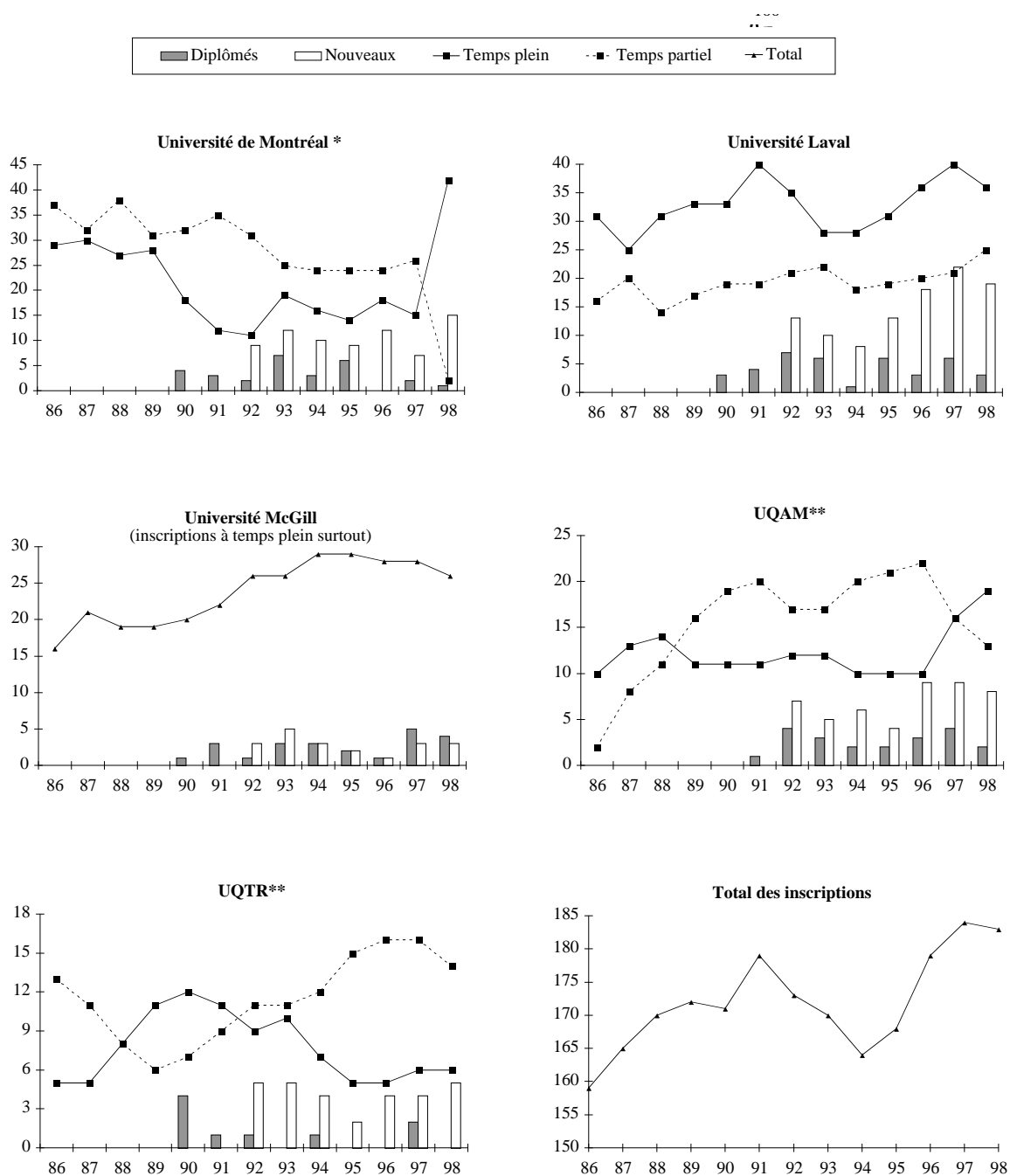


Figure 7. Évolution des clientèles des maîtrises en philosophie



* : selon une politique interne à l'Université de Montréal, active depuis l'automne 1998, les étudiants en rédaction de mémoire sont considérés comme des étudiants à temps plein.

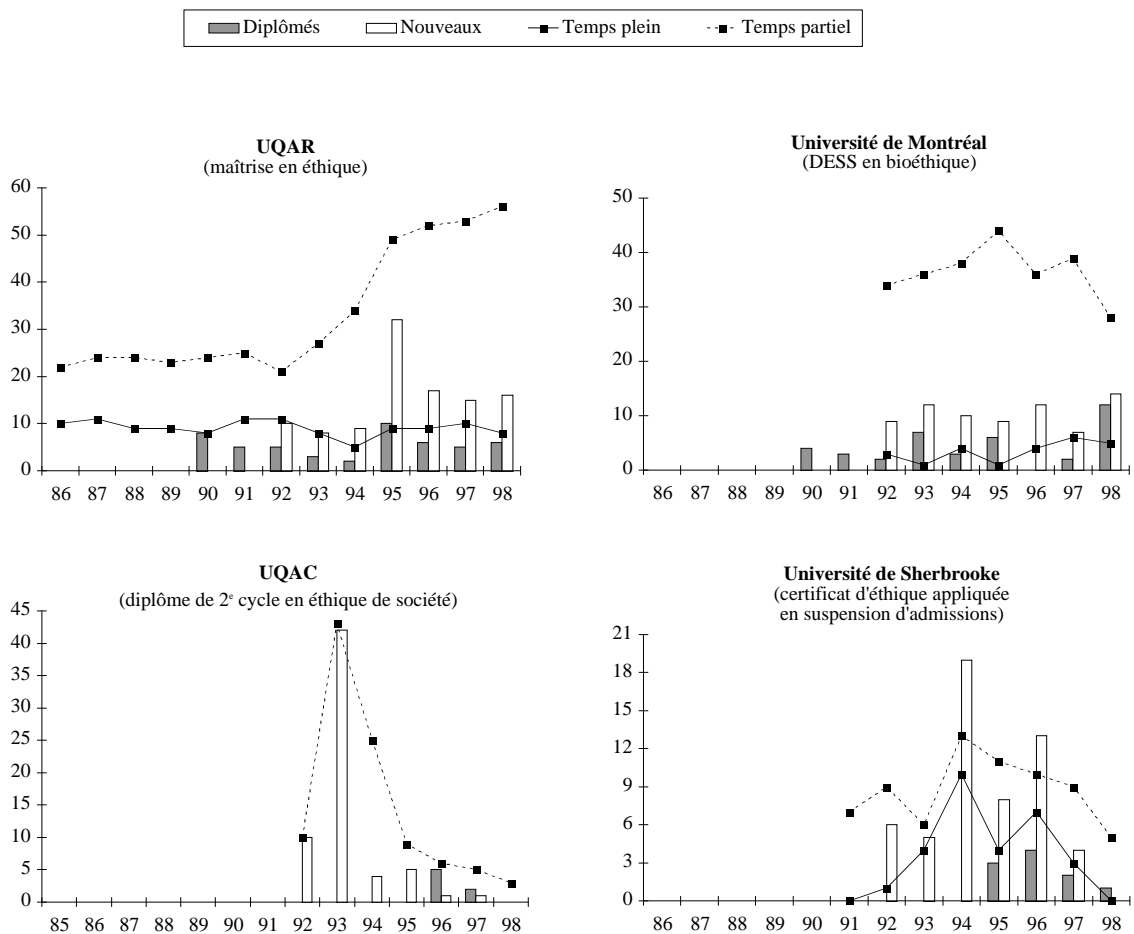
Figure 8. Évolution des clientèles des doctorats en philosophie



* : selon une politique interne à l'Université de Montréal, active depuis l'automne 1998, les étudiants en rédaction de thèse sont considérés comme des étudiants à temps plein.

** Programme conjoint UQAM-UQTR.

Figure 9. Évolution des clientèles des programmes en éthique



N.B. : L'Université de Sherbrooke offre, depuis septembre 1996, un diplôme de deuxième cycle d'éthique appliquée; l'Université McGill offre une option (ou spécialisation) en bioéthique dans le cadre de ses maîtrises en philosophie, en droit, en médecine et en études religieuses.

Annexe A – Liste des membres de la Commission des universités sur les programmes (CUP)

Gervais, Michel	Président
Bachand, Jacques	Directeur des études 1 ^{er} cycle, Université du Québec
Brousseau, Diane	Agente de secrétariat, Université Laval
Cournoyer, Alain	Étudiant au doctorat en génie physique, École Polytechnique
de Takacsy, Nick	Vice-principal adjoint à l'enseignement, Université McGill
Deveault, Roger	Adjoint au directeur des études de 1 ^{er} cycle, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke
Gendreau, Louis	Directeur des programmes d'enseignement et de recherche, Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Éducation du Québec
Godbout, Claude	Vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes, Université Laval
Habib, Henri	Professeur, Département des sciences politiques, Université Concordia
Harvey, Michel	Ingénieur, M.Sc., Président, ISOCO Construction inc., Chicoutimi
Johnston, Sam	Étudiante au baccalauréat, Université McGill
Laforest, Mario	Doyen, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
Lamoureux, André	Chargé de cours, Département des relations industrielles, Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et École Polytechnique
Montplaisir, Serge	Professeur, Département de microbiologie et d'immunologie, Université de Montréal
Poissant, Louise	Professeure, Département d'arts plastiques, Université du Québec à Montréal
Raymond, Louis	Professeur, Département des sciences de la gestion et de l'économie, Université du Québec à Trois-Rivières
Séguin, René	Étudiant au certificat en gestion du marketing, École des Hautes Études Commerciales
Secrétariat permanent	
Dusseault-Letocha, Louise	Secrétaire générale
Carreau, Isabelle	Chargée de recherche
Lacombe, Alain	Chargé de recherche
Marchand, Nicolas	Chargé de recherche
Robichaud, François	Chargé de recherche

Annexe B – Composition de la sous-commission sur le secteur «droit, éthique, philosophie (DÉP)»

Bachand, Jacques	Président de la sous-commission Membre de la CUP
------------------	---

DU SOUS-GROUPE SUR LES PROGRAMMES DE PHILOSOPHIE ET D'ÉTHIQUE

Bendwell, Ivan	Représentant étudiant Université du Québec à Trois-Rivières
De Koninck, Thomas	Professeur, Faculté de philosophie Université Laval
Fortin, Pierre	Directeur, Comité de programme, maîtrise en éthique Université du Québec à Rimouski
Lepage, François	Directeur, Département de philosophie Université de Montréal
Malboeuf, Marie-Claude	Membre externe
Malherbe, Jean-François	Professeur, Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie Université de Sherbrooke
Mason, Sheila	Professeure associée, Département de philosophie Université Concordia
Nadeau, Robert	Directeur, Département de philosophie Université du Québec à Montréal
Panaccio, Claude	Professeur, Département de philosophie Université du Québec à Trois-Rivières
Stroud, Sarah	Professeure, Département de philosophie Université McGill

DU SOUS-GROUPE SUR LES PROGRAMMES DE DROIT

Bergeron, Jean-Guy	Doyen, Faculté de droit Université de Sherbrooke
Bouchard, Isabelle	Représentante étudiante Université du Québec à Montréal
Desmarais, Jacques	Directeur, Département des sciences juridiques Université du Québec à Montréal
Fabien, Claude	Doyen, Faculté de droit Université de Montréal
Gaudet, Serge	Membre externe
Lemieux, Pierre	Doyen, Faculté de droit Université Laval
Morissette, Yves-Marie	Professeur, Faculté de droit Université McGill

DE LA COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

Gervais, Michel	Président de la CUP
Dusseault-Letocha, Louise	Secrétaire générale de la CUP
Carreau, Isabelle	Chargée de recherche à la CUP et secrétaire de la SC-DEP

Annexe C – Demandes d'admission, admissions et inscriptions au bac en droit aux trimestres d'automne 1995, 1996 1997 et 1998, selon les données de la CREPUQ

Automne 1998

		DEMANDES (A)	ADMISSIONS (B)	(B/A)	INSCRIPTIONS (C)	(C/B)
Université Laval	Diplômés des collèges	547	475	87%	181	38%
	Autres candidatures	227	159	70%	68	43%
	Sous-total	774	634	82%	249	39%
Université McGill	Diplômés des collèges	858	349	41%	206	59%
	Autres candidatures	702	298	42%	193	65%
	Sous-total	1560	647	41%	399	62%
Université de Montréal	Diplômés des collèges	501	466	93%	162	35%
	Autres candidatures	248	203	82%	90	44%
	Sous-total	749	669	89%	252	38%
Université de Sherbrooke	Diplômés des collèges	311	230	74%	68	30%
	Autres candidatures	301	207	69%	114	55%
	Sous-total	612	437	71%	182	42%
UQAM	Diplômés des collèges	167	24	14%	21	88%
	Autres candidatures	699	203	29%	120	59%
	Sous-total	866	227	26%	141	62%
Nombre total d'individus	Diplômés des collèges	1531	1113	73%	638	57%
	Autres candidatures	1715	915	53%	583	64%
	Total	3246	2028	62%	1221	60%

Automne 1997

		DEMANDES (A)	ADMISSIONS (B)	(B/A)	INSCRIPTIONS (C)	(C/B)
Université Laval	Diplômés des collèges	596	478	80%	184	38%
	Autres candidatures	287	175	61%	75	43%
	Sous-total	883	653	74%	259	40%
Université McGill	Diplômés des collèges	188	27	14%	20	74%
	Autres candidatures	631	198	31%	133	67%
	Sous-total	819	225	27%	153	68%
Université de Montréal	Diplômés des collèges	899	385	43%	203	53%
	Autres candidatures	759	316	42%	198	63%
	Sous-total	1658	701	42%	401	57%
Université de Sherbrooke	Diplômés des collèges	553	485	88%	166	34%
	Autres candidatures	280	213	76%	84	39%
	Sous-total	833	698	84%	250	36%
UQAM	Diplômés des collèges	318	214	67%	52	24%
	Autres candidatures	371	187	50%	98	52%
	Sous-total	689	401	58%	150	37%
Nombre total d'individus	Diplômés des collèges	1550	1091	70%	625	57%
	Autres candidatures	1777	914	51%	587	64%
	Total	3327	2005	60%	1212	60%

Automne 1996

		DEMANDES (A)	ADMISSIONS (B)	(B/A)	INSCRIPTIONS (C)	(B/A)
Université Laval	Diplômés des collèges	596	447	75%	179	40%
	Autres candidatures	367	217	59%	91	42%
	Sous-total	963	664	69%	270	41%
Université McGill	Diplômés des collèges	146	26	18%	23	88%
	Autres candidatures	829	210	25%	121	58%
	Sous-total	975	236	24%	144	61%
Université de Montréal	Diplômés des collèges	964	340	35%	187	55%
	Autres candidatures	852	327	38%	183	56%
	Sous-total	1816	667	37%	370	55%
Université de Sherbrooke	Diplômés des collèges	562	494	88%	166	34%
	Autres candidatures	314	235	75%	80	34%
	Sous-total	876	729	83%	246	34%
UQAM	Diplômés des collèges	399	186	47%	51	27%
	Autres candidatures	439	155	35%	95	61%
	Sous-total	838	341	41%	146	43%
Nombre total d'individus	Diplômés des collèges	1634	1022	63%	603	59%
	Autres candidatures	2160	964	45%	570	59%
	Total	3794	1986	52%	1173	59%

Automne 1995

		DEMANDES (A)	ADMISSIONS (B)	(B/A)	INSCRIPTIONS (C)	(B/A)
Université Laval	Diplômés des collèges	719	390	54%	162	42%
	Autres candidatures	428	219	51%	103	47%
	Sous-total	1147	609	53%	265	44%
Université McGill	Diplômés des collèges	135	23	17%	22	96%
	Autres candidatures	948	247	26%	125	51%
	Sous-total	1083	270	25%	147	54%
Université de Montréal	Diplômés des collèges	972	327	34%	183	56%
	Autres candidatures	912	292	32%	202	69%
	Sous-total	1884	619	33%	385	62%
Université de Sherbrooke	Diplômés des collèges	744	490	66%	191	39%
	Autres candidatures	376	172	46%	47	27%
	Sous-total	1120	662	59%	238	36%
UQAM	Diplômés des collèges	502	210	42%	73	35%
	Autres candidatures	554	233	42%	159	68%
	Sous-total	1056	443	42%	232	52%
Nombre total d'individus	Diplômés des collèges	1758	995	57%	629	63%
	Autres candidatures	2391	972	41%	634	65%
	Total	4149	1967	47%	1263	64%

Annexe D – Données sur les admissions au baccalauréat en philosophie à l'automne 1998

ÉTABLISSEMENT	DEMANDES D'ADMISSION (A)	ADMISSIONS (B)	(B/A)	INSCRIPTIONS (C)	(C/B)
Université Bishop's	9	7	78%	3	43%
Université Concordia	175	98	56%	51	52%
Université Laval	112	111	99%	54	49%
Université McGill	119	82	69%	46	56%
Université de Montréal *	417	155	37%	68	44%
Université de Sherbrooke	57	56	98%	10	18%
UQAM	296	283	96%	41	14%
UQTR	29	28	97%	10	36%
Nombre total de candidats	1064				
Nombre total de candidats admis	740				
Taux d'admission	70%				
Nombre total d'inscriptions	283				
Taux d'inscription	38%				

* À l'Université de Montréal, les candidats peuvent faire jusqu'à quatre demandes d'admission qui ne sont pas toutes traitées à partir du moment où les candidats sont admis.